

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**25 ET 26 FÉVRIER 2021**

**(1ERE JOURNÉE)**

**VISIO/PRÉSENTIEL**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**

**25 E 26 FERRAGHJU DI U 2021**

**1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**25 ET 26 FEVRIER 2021**

**SOMMAIRE DU JEUDI 25 FÉVRIER 2021**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10H45**

Rappel des règles sanitaires en vigueur et d'éléments d'informations relatifs à l'organisation des prochaines sessions de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 8

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2021/O1/015 - La loi dite « 4D » et la Corse**, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » 9

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 10

**Question n° 2021/O1/010 - Amortisseurs sociaux**, posée par M. Michel GIRASCHI au nom du groupe « Corsica Libera » 12

**Réponse de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive** 13

**Question n° 2021/O1/009 - Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » 16

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 18

**Question n° 2021/O1/014 - CAPES di lingua corsa è novu CPER**, posée par M. Pascal CARLOTTI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 23

**Réponse de M. Saveriu LUCIANI, Conseiller exécutif** 24

**Question n° 2021/O1/012 - Expérimentation du RSA jeune**, posée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » 26

**Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive** 26

**Question n° 2021/O1/013 - Transparence des débats à l'Assemblée de Corse**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per dumane » 29

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 31

**Question n° 2021/O1/016 - Événements du 22 février et soutien aux jeunes brutalisés**, posée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » 34

**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 34

**Question n° 2021/O1/011 - Point d'étape sur la stratégie de Mécénat**, posée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » 36

**Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive** 38

Mme Anne TOMASI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers 40

Le Président Jean-Guy TALAMONI déclare le quorum atteint et la séance ouverte 40

**Ouverture de la séance publique à 12H09**

**Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 40

**Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 42

## INNUVAZIONE SUCIALE / INNOVATION SOCIALE

**Raportu n° 031 : Piani d'azione pè a parità donne è omi 2021-2023 di a Cullettività di Corsica (Gender Equality Action Plans of the Corsican Community)**

**Rapport n° 031 : Plans d'action égalité femmes-hommes 2021-2023 de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI,  
Conseillère exécutive en charge de l'égalité Femmes/Hommes 43

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la  
Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O1/002) par Mme Anne-Laure SANTUCCI,  
*rapporteure* 49

***Prise(s) de parole :*** 50

Mme Muriel FAGNI

Mme Anne TOMASI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Pierre GHIONGA un amendement oral 53

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Romain COLONNA

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. François BENEDETTI amendement 57

Mme Anne-Laure SANTUCCI

**Suspension de séance à 12H58**

**Reprise des travaux à 15h10**

Président Jean-Guy TALAMONI : amendement déposé par Corsica Libera 59

M. François BENEDETTI : Présentation de l'amendement 60

Mme Lauda GUIDICELLI : avis CE 61

M. François BENEDETTI

Président Jean-Guy TALAMONI

Président Gilles SIMEONI

Mme Lauda GUIDICELLI

M. François BENEDETTI

M. Petr'Antone TOMASI

**15 h 25 : Suspension pour rédiger l'amendement**

**15 h 30 : reprise des travaux**

**Président Gilles SIMEONI** 63

**Mme Lauda GUIDICELLI**

**Vote sur l'amendement de M. Pierre GHIONGA** 66

**Mme Lauda GUIDICELLI**

**VOTE du RAPPORT** 67

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

**Raportu n° 020 : Delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà i porti di Corsica è u portu di Marseglia pè u periudu da u 1<sup>mu</sup> di marzu di u 2021 à u 31 di dicembre di u 2022**

**Rapport n° 020 : Délégation du service public de transport relative à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2022**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI,  
Présidente de l'Office des Transports de la Corse 68

Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique,  
du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
(n° 2021/O1/004) par Mme Nadine Nivaggioni, *rapporteuse* 74

Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité  
(n° 2021/O1/006) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 81

***Prise(s) de parole :*** 75

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. François ORLANDI

M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Valérie BOZZI

**Présidente Vanina BORROMEI en réponse aux intervenants** 82

**Président Gilles SIMEONI** 83

**Président Jean-Guy TALAMONI** 88

**Mme Anne TOMASI** 88

**M. Jean-Martin MONDOLONI** 89

**Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.**

**VOTE NOMINAL SUR L'AMENDEMENT N° 1** 90

**VOTE SUR LE RAPPORT** 91

**17 h 00 M. Hyacinthe VANNI préside**

**Raportu n° 048 : Raportu d'infurmazione relativu à l'avisu di l'Autorità di a Cuncurrenza in u settore di i trasporti marittimi**

**Rapport n° 048** : Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des transports maritimes

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 91

**Prise(s) de parole :** 99

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Catherine RIERA

Mme Rosa PROSPERI

M. Hyacinthe VANNI

**Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants.** 108

**Président Gilles SIMEONI, en complément.** 109

**M. Jean-Martin MONDOLONI** 115

**M. Hyacinthe VANNI** 116

**L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT** 117

**18 h 20 : Suspension de 5 mn**

**Reprise des travaux à 18 H 53**

**Mme Mattea CASALTA préside**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 046 : Raportu d'osservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione da a Cullettività di Corsica di a cumpetenzza trasporti ferruviarii (Esercizii 2010 è seguenti)**

**Rapport n° 046** : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la compétence Transports ferroviaires par la Collectivité de Corse (Exercice 2010 et suivants)

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 117

**19H03 M. Jean-TALAMONI préside**

<b>Prise(s) de parole :</b>	123
M. Jean-Charles ORSUCCI	
M. Pierre GHIONGA	
Mme Valérie BOZZI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Petr'Antone TOMASI	
M. Hyacinthe VANNI	
M. Pierre POLI	
<b>M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants</b>	144
<b>L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT CRC</b>	148

## **Suspension séance à 20H30**

**Ouverture de la séance des questions orales par le Président TALAMONI à 10 h 45.**

### **Le Président TALAMONI**

Je demande aux élus de regagner leur fauteuil.

Quelques mots sur les conditions de cette séance.

La session d'aujourd'hui et de demain se déroule selon un mode mixte comportant une part de notre effectif présent dans l'hémicycle, moyennant une jauge convenu avec l'Exécutif limitée à 25 conseillers, et un contingent d'élus intervenant par audiovisuel.

À cet égard, il convient de mettre en exergue le contexte sanitaire dans lequel nous siégeons, caractérisé par une diffusion accrue de variants plus contagieux. Cela induit, comme l'a d'ailleurs indiqué Mme la Directrice générale des services dans une note à l'ensemble du personnel le 24 Février, « une vigilance et une réactivité accrue », je cite Mme la DGS, que je salue, qui est dans l'hémicycle, « notamment dans le respect des mesures barrières, sous préjudice de sanctions ».

« Sanctions »... N'est-ce pas... On verra.

Celles-ci comportent le port obligatoire et en continu dans les locaux de la Collectivité de masques de type médical et une distanciation physique augmentée à 2 mètres lorsque le masque n'est pas porté, par exemple lors de déjeuners de travail sur site.

Elles ont vocation à s'appliquer aux élus, à la presse et à tout autre intervenant et pas uniquement dans l'hémicycle, de même qu'elles incluent les prises de parole.

La session étant retransmise en direct sur les réseaux, il nous appartient d'être exemplaire dans un esprit de responsabilité collective.

Quant aux autres modalités de session, j'ai proposé à la fin de l'année dernière de constituer un groupe de travail chargé de définir un cadre adapté d'organisation composé d'un élu par groupe et de leurs collaborateurs, de la direction générale dans ses composantes concernées, des secrétariats généraux du Conseil exécutif et de l'Assemblée. Il a vocation à partager informations et objectifs quant aux solutions envisageables.

Plusieurs hypothèses sont à l'étude qui visent à accroître l'effectif en présentiel : l'interconnexion de l'hémicycle avec d'autres salles de notre collectivité ou location de salles en dehors, de plus grandes capacités.

Deux modalités semblent intéressantes : l'interconnexion avec les salles de visioconférence réparties sur le territoire et la location d'un amphithéâtre à l'université. Elles n'en supposent pas moins des vérifications préalables techniques et logistiques pour garantir le déroulement des sessions.

Plusieurs sessions blanches ont déjà été réalisées et il me semble important que les élus puissent y contribuer de façon à faire remonter leurs observations et convenir d'une décision. Cela dans un cadre non plus unilatéral comme c'est encore le cas, mais collectif où l'ensemble des parties prenantes confrontent leurs points de vue.

Je vais donc convoquer prochainement ce groupe de travail.

Voilà les quelques éléments que le Secrétariat général m'a suggéré de porter à votre connaissance.

Nous allons donc commencer notre ordre du jour, comme à l'accoutumé, par les questions orales.

Première question posée par Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica ».

**\* Question orale N°2021/O1/015** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu A Corsica » : **La loi dite « 4D » et la Corse**

### **M. Romain COLONNA**

M. le Président du Conseil exécutif,

Le quinquennat d'Emmanuel Macron devait aboutir à une réforme de la Constitution et la Corse allait y être inscrite. Cela ne correspondait pas pour autant à un ambitieux processus politique que les 56 % obtenus au suffrage universel par notre liste auraient pu nous laisser envisager dans le cadre d'une saine démocratie. Il n'en fut rien ! Et ce pour une sombre affaire d'usurpation de fonction au cours d'une manifestation par un proche chargé de mission d'Emmanuel Macron. À quoi tiennent les évolutions politiques !

Dans ce contexte, est venu s'ajouter un projet de loi dite « 4D » pour décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification. Pourtant, le quinquennat d'Emmanuel Macron a davantage été marqué par le sceau du centralisme et de la verticalité. Maires et présidents de région s'en sont régulièrement plaints. Ce projet de loi semblait enterré notamment par la crise sanitaire.

Le 9 février dernier, le député Michel Castellani interrogeait le Gouvernement à propos de ladite loi. Il rappelait en préambule que le Premier ministre avait déclaré en janvier que cela ne serait de toute façon ni une révolution ni un nouvel acte de décentralisation. Le député demandait au Gouvernement si cette réforme territoriale à travers cette loi serait menée à terme avant la fin du quinquennat. La réponse du Gouvernement, par la voix du secrétaire d'État Joël Giraud, a consisté à rappeler que des évolutions étaient possibles seulement dans le cadre de la loi et de la Constitution. Vieille antienne gouvernementale que l'on connaît bien en Corse désormais. Le secrétaire d'État

a clos son intervention en précisant que le calendrier parlementaire étant très chargé, l'examen de la loi ne pouvait donc pas encore être annoncé.

Or, à peine quatre jours plus tard, le 13 février, le Premier ministre Jean CASTEX, lors d'un discours prononcé à Orléans rappelait que son ambition était de « réarmer l'État déconcentré, de réarmer l'État territorial, et de réarmer notamment l'État départemental » (sic) et qu'il comptait présenter au Conseil des ministres au début du printemps la loi dite « 4D » après son envoi éminent au Conseil d'État.

Ma question, M. le Président, est donc la suivante : de quelle manière avez-vous été consulté ou associé aux discussions préparatoires notamment auprès de Mme la Ministre Jacqueline GOURAULT et quelle est la place de la Corse dans ce projet de loi, notamment en termes de décentralisation et de différenciation ? Nous craignons, M. le Président, qu'il s'agisse en fait d'une sorte d'alignement des régions de droit commun sur la Corse, plutôt que d'une réelle possibilité pour l'île de faire valoir des politiques publiques adaptées à ses spécificités, en plus d'une déconcentration de l'État dans l'île au profit exclusif de la préfectorale.

Merci de votre réponse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La parole est au Président du Conseil exécutif, qui a sûrement beaucoup de choses à nous raconter à cet égard.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Je vous sens suspendu à mes lèvres et plein d'espoir sur les perspectives que je vais tracer, M. le Président de l'Assemblée de Corse...

Cher collègue,

Je crois que votre question emporte déjà réponse. Lorsque pour présenter un projet de loi consacrée à la décentralisation, le Premier ministre explique que son objectif premier est, je cite, « *de réarmer l'État déconcentré, réarmer l'État territorial, et notamment l'État départemental* », je crois que dans les « 4D », celui qui prime est manifestement celui de la déconcentration.

Donc, je vais être très bref dans ma réponse. Vous dire que là comme ailleurs, nous avons toujours, en ce qui nous concerne, joué le jeu du dialogue. J'en veux pour preuve que la seule consultation réelle, ou plus exactement proposition de consultation qui nous a été faite, est intervenue le 13 octobre 2020 pour une réunion prévue le 15 octobre 2020.

Malgré la brièveté des délais et l'absence d'ordre du jour annoncé, je me suis rendu à cette réunion dite « de concertation » qui s'est tenue par visio-conférence sur le projet, à l'époque « 3D », le quatrième n'avait pas encore été rajouté. Participaient à cette réunion, les deux préfets de l'île, les parlementaires insulaires, des maires et présidents d'EPCI, et également Madame GOURAULT qui avait pris donc l'initiative de l'organisation de cette rencontre.

Malheureusement, cette réunion n'a débouché sur aucun élément précis. Dont acte.

Il semble que ce projet de loi soit, en l'état, largement enterré.

Je rappellerai simplement, en ce qui me concerne, quelques points fondamentaux.

D'abord, pour nous l'objectif est d'avoir une prise en compte constitutionnelle de la spécificité de la Corse qui nous permettra d'obtenir progressivement, mais le plus vite possible, un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, qui est notre objectif partagé, en ce qui concerne la majorité territoriale.

Deuxièmement, que ce statut pourrait notamment être sanctuarisé au-delà de la mention dans la Constitution qui implique une révision dans une Loi organique qui viendrait organiser le statut d'autonomie de la Corse, et que nous continuerons à travailler dans ce sens, et que dans cette perspective, les députés de la Corse, Jean Félix ACQUAVIVA, Michel CASTELLANI, Paul-André COLOMBANI, ont déposé une proposition de loi qui sera évoquée dans les prochaines semaines et qui visera notamment à faire des propositions en matière d'évolution statutaire de la Collectivité de Corse et de ses prérogatives, notamment pour lutter contre les phénomènes de spéculation foncière et immobilière dans l'île. Une discussion parlementaire qui sera l'occasion de remettre en perspective les demandes et les objectifs qui sont les nôtres.

Je finis en disant qu'après la réunion du 15 octobre 2020, une réunion prévue de très longue date s'est tenue le 21 octobre 2020, avec un colloque à l'initiative du Président de la Collectivité territoriale de Martinique et qui réunissait les collectivités, de Guyane, de Martinique, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, de Guadeloupe et de la Corse.

C'est la fameuse réunion du 21 octobre pour laquelle j'avais choisi de maintenir mon engagement de participer, qui était prévu de longue date, plutôt que de me rendre à Matignon où un déjeuner sans véritable enjeu était prévu. J'avais fait le choix par politesse et par choix politique de participer à ce colloque et à cette réunion politique.

Je rappelle que ce colloque et cette réunion politique ont débouché sur une déclaration commune des Présidents ; une déclaration commune dans laquelle est notamment demandée la reconnaissance d'un véritable pouvoir normatif autonome pour

les collectivités qui le souhaitent, donc la Corse. Nous ne sommes donc pas seuls dans le combat, l'ensemble des parties prenantes à cette réunion, c'est-à-dire, la Guyane, la Martinique, Saint Barthélemy, Saint Martin et la Guadeloupe partagent et prennent à leur compte notre objectif :

- Premier objectif, un pouvoir normatif autonome ;
- Deuxième objectif, une révision constitutionnelle ;
- Troisième objectif, une loi organique qui permette de prendre en compte le statut d'autonomie de chacun des territoires.

C'est donc dans ce sens-là que nous continuerons à nous mobiliser et à nous battre démocratiquement dans les semaines et les mois à venir.

Je ne doute pas que nous réussions.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Question suivante.

**Question orale N° 2021/O1/010** déposée par M. Michel GIRASCHI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Amortisseurs sociaux**

Vous avez la parole.

### **M. Michel GIRASCHI**

Monsieur le Président, Chers collègues, bonjour !

Monsieur le Président,

Dès le 1er mars prochain, sera engagé un allègement des amortisseurs sociaux qui avait été institué afin de limiter les conséquences économiques des restrictions faites aux libertés de circulation, du travail et du commerce.

Eu égard aux résultats sanitaires fébriles des couvre-feux fixés à 20h puis à 18h, l'état d'urgence sanitaire pourrait être reconduit (initialement fixé au 1er juin). Pour autant, les moteurs de l'économie corse ne seront toujours pas placés en situation de reprise économique et de créer de l'emploi.

Force est de constater que la reprise durable est encore loin.

Si d'aucuns plaident pour laisser l'État intervenir seul et sans conseil, il nous semble que la confiance des politiques appropriées à la situation ne peuvent résulter que d'une démarche de concertation où la Collectivité de Corse, est écoutée, et où l'État saurait

anticiper ses choix sans repousser les interrogations et les propositions documentées d'un revers de mains.

C'est d'autant plus important que les maux économiques et sociaux commencent à émerger et qu'ils ne vont pas reculer.

À notre sens, il est fondamental de maintenir les amortisseurs sociaux, tels qu'ils ont été définis au titre du premier confinement.

En exemple, la prolongation sine die des droits à l'assurance chômage, le maintien à 84 % de la rémunération nette de tous les salariés placés en chômage partiel assorti à cet effet d'une allocation versée à tous les employeurs de 70 % de la rémunération brute de leurs salariés, enfin, l'attribution au printemps prochain d'une nouvelle aide exceptionnelle aux bénéficiaires des minimas sociaux, notamment du RSA.

Il s'agirait de préserver les droits des travailleurs saisonniers qui devraient faire face à une absence d'offres d'emplois dans les prochains mois malgré "l'arrivée" de la saison touristique.

D'une part, éviter un effet budgétaire ciseau mortifère aux entreprises, et d'autre part, indemniser la raréfaction des offres d'emploi et, partant, de leviers d'insertion pour les allocataires du RSA.

Si cette demande a déjà été relayée, le Gouvernement n'a pas apporté de réponse claire en dépit des opportunités qui lui ont été offertes.

À l'issue des dernières rencontres avec le représentant de l'État notamment, Monsieur le président, avez-vous des éléments concernant les intentions et le calendrier du Gouvernement s'agissant de ces amortisseurs sociaux ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme MAUPERTUIS va donner la réponse de l'Exécutif.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, MM. les Président.

Monsieur le Conseiller,

Votre question porte sur l'action de l'État pour corriger les effets de la crise actuelle en termes de conditions sociales et d'emploi.

La volonté actuelle de l'État d'alléger les mesures visant à corriger les effets de la crise nous interpelle, nous interroge et nous inquiète compte tenu des spécificités de notre économie et de l'impact de la crise sur notre territoire.

En effet, le choc COVID-19 a produit ici relativement plus qu'ailleurs des dégâts économiques et sociaux dont on ne mesure pas encore aujourd'hui toute l'ampleur.

Mais d'ores et déjà le nombre de bénéficiaires des minima sociaux comme les chiffres de l'emploi, démontrent un glissement croissant des populations déjà fragilisées vers la précarité. Ainsi, le nombre d'allocataires du RSA en Corse progresse sur l'année 2020 de 14,5 % pour une moyenne nationale de + 8,3 %. Le taux de chômage de longue durée s'est accru de 19,5 % contre 9,7 % au niveau national.

Cette tendance devrait malheureusement se poursuivre. En effet, les derniers indicateurs conjoncturels de notre économie sont plus dégradés en moyenne que leurs équivalents nationaux.

Dans les perspectives sanitaires qui se font jour, l'absence de reprise rapide d'activité et notamment d'activité touristique dans les prochaines semaines et mois devraient, pour la deuxième année consécutive, au mieux différer les recrutements et donc maintenir plus longtemps les saisonniers au chômage, voire conduire à des fins de droits. L'effet social devrait donc s'amplifier au printemps, avec une poursuite de la hausse du chômage de longue durée et du nombre d'allocataires du RSA.

Deux réponses institutionnelles ont été formulées par laction sociale.

Concernant les mesures structurelles, comme vous le savez le plan « Salvezza è Rilanciu » a été adopté à l'unanimité le 27 novembre dernier, avec plusieurs dispositions dans son volet « Salvezza » qui viennent en particulier compenser les pertes d'activités des entreprises les plus fragilisées, avec notamment le fonds SALVEZZA II et le fonds SUSTEGNU.

Parallèlement, le Conseil exécutif, en droite ligne des engagements de notre Assemblée, s'est porté au-devant du Gouvernement, pour demander l'adaptation d'un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires qui seraient de nature à mettre en adéquation les mesures nationales de soutien aux spécificités de la situation que nous connaissons.

Concernant spécifiquement les dispositifs d'activité partielle, nous avons demandé, comme vous le soulignez, que leur mise en œuvre se fasse dans le sens d'une prise en charge maintenue au taux maximal et au bénéfice de secteurs d'activités plus nombreux.

En l'état, et en application du décret du 20 janvier dernier, une aide correspondant à 70 % de l'indemnité de congés est accordée aux entreprises accueillant du public. La question qui va se poser est donc celle de l'éligibilité des structures touristiques au-delà de cette date.

Cette situation, a été discutée au sein du collectif formé avec les socioprofessionnels, l'ADEC, l'ATC et la Collectivité, et évoquée en présence des services de l'État et la réponse ne nous satisfait pas.

En particulier, les professionnels insulaires des métiers de l'hôtellerie souhaitent anticiper au mieux le redémarrage économique saisonnier en déployant une stratégie de recrutements mettant à profit la possibilité de s'engager dès maintenant par des promesses d'embauche, en amont du redémarrage effectif de l'activité de l'entreprise et dans cette perspective, les membres du collectif souhaitent que le ministère du Travail puisse clarifier dès que possible les conditions d'une éventuelle prorogation du dispositif d'activité partielle et de son application aux promesses d'embauche de collaborateurs saisonniers.

C'est le sens de la position que nous avons exprimée à l'égard de l'État.

Concernant les mesures plus structurelles, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, la question sociale est au cœur des préoccupations du Conseil exécutif de Corse bien avant la crise de la COVID 19 ; dès mars 2017 l'Assemblée votait le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Elle a également été au cœur des préoccupations depuis le début de la crise notamment dans le cadre du plan « Vince contr' à u Covid » du printemps dernier.

Notre volonté a été de renforcer les solidarités humaines et territoriales et sans certains dispositifs que nous avons mis en place, il est clair que certains publics fragiles auraient vu leur situation encore plus dégradée.

Consciente de la nécessité de diversifier les réponses, la Collectivité a également fait le choix de proposer des dispositions et des démarches innovantes, en particulier des actions visant la lutte contre le non recours aux droits. C'est aussi le cas de l'initiative en matière de revenu universel, qui est actuellement débattue par cette Assemblée depuis quelques mois. Mais aussi l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Dans les deux cas précités, ces expérimentations ont vocation à jouer un rôle d'amortisseur social, mais aussi de relance sociale et économique.

Enfin, nous prévoyons dans les jours à venir de réunir l'ensemble des partenaires sociaux afin de travailler sur l'urgence de cette problématique sociale, dans toutes ses dimensions, pour atténuer l'impact du choc économique sur les publics ou les populations les plus fragiles ou désormais fragilisées par la crise.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante doit être posée par Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole.

**Question orale N° 2021/O1/009** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Cette question pourrait donner l'impression d'une forme d'entêtement.

Vous avez, d'une certaine façon, déjà répondu en indiquant dans votre réponse, je cite, qu'« elle vous permettait de mesurer le fossé qui existe entre nous quant à l'idée que l'on se fait de cette institution ».

J'ai toujours considéré que la leçon des exemples valait mieux que celles des préceptes.

Vous venez, ces dernières heures, de manifester clairement l'idée que vous vous faites de cette institution, en tout cas de cette assemblée délibérante, c'est un point d'ordre très rapide sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, en adressant entre 14 heures et 19 heures, la veille d'une session importante, deux dossiers très importants. Et donc, vous venez de manifester, en tout cas d'illustrer une certaine forme non pas de mépris personnel, mais de mépris institutionnel quant à cette assemblée délibérante.

Comment vous qui avez siégé si longtemps dans l'opposition, comment le Président, gardien des droits liés à la fois à l'opposition et à la majorité, peut-il s'accommoder d'un tel parcours dans le traitement des dossiers ? Comment vous pouvez imaginer que nous aurions aujourd'hui les capacités de débattre de sujets aussi importants en recevant des dossiers la veille ?

Je reviens au cœur du sujet puisque ce mépris institutionnel, je l'ai touché du doigt quant à la réponse dilatoire et c'est pour cette raison que je reviens vers vous au sujet de la question que je vous ai posée il y a un mois, où vous évoquez pèle mêle la biodiversité, la pédagogie, la spéculation, la saine gestion de l'argent public et, comme souvent, vous vous imposez de fait en parangon de vertu, en gardien de la biodiversité et en sentinelle dressée contre les forces de la spéculation. Et par contraste, vos interlocuteurs, ou vos contradicteurs dont je suis, apparaissent forcément au mieux en arrière-garde, par rapport à ces sujets que nous avons tous en partage, au pire, et c'est

assez habile, comme des gens qui seraient liés aux forces de la spéculation ou qui seraient un peu en retrait par rapport à la biodiversité.

Aussi, par rapport à cette question que je vais reposer de façon beaucoup plus claire, ce que l'opposition, mais si ce n'était que cela, ce ne serait pas très grave, ce que la démocratie, donc ce que l'opinion attend, ce n'est pas un récit onirique des qualités qu'il faut déployer lorsque vous occupez des fonctions qui sont les vôtres. Ce n'est pas un récit onirique que j'attends, ce ne sont pas des formules alternatives ou dilatoires, nous attendons des réponses précises à ces questions.

Première question : existe-t-il oui ou non une activité commerciale sur ce terrain qui est désormais propriété de la Collectivité ? Sinon on remballe.

Si oui, de quelle nature est cette activité ?

Une convention nous lie-t-elle à l'exploitant ?

Si convention il y a, puisqu'il occupe un domaine de la Collectivité, percevons-nous un loyer ? Si oui, de quel montant ?

D'ailleurs, ce faisant, en réfléchissant, je vous suggère de nous inviter à nous rendre ensemble sur ledit terrain de la Collectivité. Je pense que le Maire de Bonifacio n'y verra pas ombrage. Peut-être qu'il sera même heureux de nous accueillir ; il y répondra lui-même le moment venu.

Je vous remercie par avance de répondre de façon factuelle à cette question factuelle.

De grâce, j'ai dit, je crois à l'occasion de la dernière session, que les qualités cardinales que vous déployez en cette fin de mandature sont la procrastination, la diversion, la victimisation, n'y ajoutez pas, de grâce, la dissimulation.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il n'y a, selon moi, aucun mépris institutionnel et vous savez très bien qu'en ma qualité de Président de l'Assemblée de Corse, je n'accepterai pas qu'il y ait un mépris institutionnel à l'endroit de l'opposition.

Pour le reste, sur le fond, bien entendu, il appartient à l'Exécutif de donner ses réponses.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais que vous m'autorisiez, avant de répondre sur le fond aux questions posées par Jean-Martin MONDOLONI, puisqu'il a fait un point d'ordre, répondre en un instant et en dehors du périmètre du temps consacré à la réponse à la question orale, à cette mise en cause totalement infondée visant à dire qu'il y aurait de ma part un mépris de notre institution. Parce qu'on peut tout dire, et je respecte totalement votre liberté de parole, mais vous ne pouvez pas dire cela sans vous attendre à une réponse claire.

On y reviendra, mais sur la communication des trois avis, il y a la partie « déchets » de l'Autorité de la concurrence qui est en notre possession à tous depuis novembre dernier, à propos de laquelle vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises, et dans cet hémicycle, et dans la presse comme c'est tout-à-fait votre droit. Il y a également la partie « transports » que nous avons en notre possession, comme l'ensemble de l'opinion publique, depuis novembre dernier, à propos de laquelle vous vous êtes exprimé et dans cet hémicycle, et dans la presse comme tous les représentants de l'opposition.

J'ai choisi, et c'est un choix méthodologique et cela fait partie aussi de la réponse à Jean-Charles ORSUCCI, de permettre que ces deux parties « déchets » et « transports » soient jointes à la discussion de cette session, et sur les déchets, et sur les transports, en tant que de besoin. Cet ajout ne vient, à aucun moment, priver d'une quelconque prérogative l'Assemblée de Corse, au contraire, elle ajoute à la richesse du débat et les délais dans lesquelles il a été fait ne préjudiciera en rien aux droits de l'opposition, puisque ces documents nous les avons tous et nous nous sommes exprimés en novembre dernier.

Donc, je n'accepte pas mon Cher collègue, votre mise en cause totalement infondée.

En ce qui concerne l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, je voudrais vous dire que vous étiez en avance sur le calendrier. Lorsque vous avez demandé la production de ce rapport, il n'était pas encore en ma possession. On ne peut pas me demander d'inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée, de notre Assemblée, un rapport que je n'ai pas. Ce rapport est parvenu au Conseil exécutif de Corse le 17 février dernier.

Je l'ai, conformément aux règles, et à notre règlement intérieur, inscrit au premier Conseil exécutif utile qui était celui d'avant-hier. J'ai préparé, avec l'aide des services, un projet de rapport de présentation, dans ce très court délai. Ce document vous a été communiqué, là encore, dans le respect des règles, c'est-à-dire qu'il a été inscrit à la première session utile, alors que je n'avais pas l'obligation de le faire et j'avais décidé de le faire, mon cher Jean-Martin, mais ça je ne pourrai pas vous forcer à le croire. J'ai pris note de votre courrier, qui, celui-là, pour une fois, était extrêmement courtois et poli. Je dis « pour une fois » par rapport à un certain nombre d'autres interventions de ces derniers jours. Je l'aurais fait de toute façon. Je l'ais fait d'autant plus volontiers que vous me l'avez demandé, mais ce n'est pas parce que vous me l'avez demandé que je l'ais fait. Je l'aurais fait en toute hypothèse, et cela a été fait dans les règles, donc je ne peux pas accepter que vous parliez d'un mépris des institutions.

Maintenant je vais répondre sur la question de Cavallu.

Les relations qui sont les nôtres et le respect que je vous dois, et que je dois à chacune et chacun de nos collègues et à l'institution, ne peut pas me faire aller jusqu'à répondre à des questions que vous ne posez pas. Les questions que vous posez aujourd'hui, vous dites : « pas de procrastination », c'est un terme qui vous plait beaucoup, dans votre groupe de façon générale, un élément récurrent de langage, « n'y ajoutez pas la dissimulation », mais je ne peux pas répondre à des questions que vous ne posez pas. La dernière fois vous m'avez posé une question, je vous ai répondu et je crois qu'à travers votre question et ma réponse, on a bien vu les différences fondamentales qu'il y a entre nous, et maintenant vous me posez des questions précises, et je vais y répondre de façon très précise.

Alors, première question : « existe-t-il, oui ou non, une activité commerciale à Cavallu et notamment sur la parcelle que nous avons acquise ? » La réponse est oui.

« Comment l'avons-nous su ? », deuxième question, vous ne l'avez pas posée, mais c'est le prolongement de votre question. Je vais y revenir un l'instant. Vous le savez, c'est dans le rapport, mais il faut l'entendre, puisque vous ne l'avez pas compris ou vous feignez de ne pas l'avoir compris.

La Collectivité de Corse a réceptionné le 22 juin 2018 une déclaration d'intention d'aliéner de cette parcelle de 3,3 ha, notifiée par le vendeur, par l'acquéreur et par leur notaire instrumentaire.

Que disait cette déclaration d'intention d'aliéner ? Elle disait que cette parcelle était nue de toute construction, à part, et je vais citer « des bergeries en état de ruine ». J'ai pris acte, je ne connais pas les lieux. « Bergeries en ruines », dit la déclaration d'intention d'aliéner, « d'une superficie de 478 m<sup>2</sup> ».

J'ai demandé aux services d'instrumenter et ils m'ont ramené des photos satellite, qui ont été éditées le 29 juin 2018, sur lesquelles manifestement il y avait des constructions qui n'étaient pas des bergeries en ruines.

J'ai donc demandé au service des Domaines d'aller sur place, parce que le prix que nous avons payé a été évalué par le service des domaines, et le rapport qui est revenu le 19 juillet 2018 - je vous rappelle que nous avons un délai de deux mois pour faire connaître notre décision de préempter ou pas- m'a parlé, je cite l'avis des Domaines « *d'un local commercial d'une superficie utile de 96 m<sup>2</sup> et d'un local professionnel d'une superficie de 297 m<sup>2</sup>* ».

Je me suis livré à une recherche sur Internet, j'ai vu un restaurant dénommé « La Ferme », des photographies... Je n'en savais pas plus.

J'ai donc écrit au Conservatoire du Littoral le 8 août 2018, parce que vous le savez, on a un droit de préemption en cascade : c'est-à-dire qu'il y a d'abord la Collectivité de Corse, ensuite c'est le Conservatoire du Littoral et enfin c'est la commune.

Je m'étais adressé oralement à la commune qui m'avait indiqué, notre collègue est là, que la commune ne préempterait pas. J'en ai pris acte oralement, mais entre nous cela suffit. Mais je voulais savoir si le Conservatoire du littoral allait préempter, parce que si le Conservatoire du Littoral était décidé à préempter, je considérais qu'il pouvait y avoir une discussion avec ce dernier. L'essentiel à ce moment-là pour moi était d'abord de s'assurer que cette parcelle pourrait revenir dans le domaine public.

Le Conservatoire du Littoral a répondu téléphoniquement qu'il ne préempterait pas. Je lui ai écrit le 8 août, dans le temps de la préemption, en lui disant « *expliquez-moi pourquoi vous ne préempterez pas et quelle est votre doctrine à Cavallu, pour que je le sache et que je puisse en informer l'Assemblée de Corse* ».

Le Conservatoire du Littoral ne m'a pas répondu.

J'ai écrit le 8 août à la Préfète de Corse en lui disant « *j'envisage de proposer à la Collectivité de Corse de préempter un terrain dont la DIA m'indique qu'il supporte des bergeries en état de ruine et dans lequel l'avis des Domaines me dit qu'il y a un local commercial. Pourriez-vous, Madame la Préfète, m'indiquer la réalité de cette construction ? De quoi elle procède ? Les services de l'État sont-ils au courant ? Y a-t-il un permis de construire ?* ».

La Préfète de Corse n'a pas jugé utile de répondre à ma lettre. La Préfète de Corse n'a pas jugé utile de répondre à ma lettre !...

Et pendant ce temps-là, le temps passe.

Alors, comme il n'était pas question de renoncer à la préemption, je précise également que la déclaration d'intention d'aliéner précisait que le bien était libre de toute occupation et n'était grevé d'aucune servitude, ni droit.

Et ce n'est donc que postérieurement, que le tiers évincé, la SCI PAF, m'a indiqué qu'il y avait un bail commercial qui avait été consenti sur la parcelle et que c'est dans le cadre de ce bail commercial, non enregistré, que l'occupation et l'exploitation commerciale se faisaient.

J'ai pris acte de cette information. J'ai émis toutes les réserves utiles et cette affaire est entre les mains de nos avocats respectifs.

Je précise également, parce que cela relève du domaine public, que l'Association U Levante m'a écrit pour demander si j'avais accepté, au nom de la Collectivité de Corse, un permis de régularisation des constructions qui ont été faites, cela

est noté dans notre acte, sans permis de construire initial. Je précise ici publiquement que n'ai bien sûr jamais accédé à cette demande, que je n'en ai même jamais été saisi, et que donc, si permis de régularisation il y a eu, il s'est fait en dehors de la connaissance et de la volonté de la Collectivité de Corse.

Vous me demandez, troisièmement, s'il y a aujourd'hui un loyer qui est perçu, au titre de ce bail dont il se prévaut et que nous ignorions, et que nous n'avons pas entériné en l'état. L'exploitant a proposé de verser des loyers, j'ai refusé d'encaisser des loyers tant que la situation n'est pas juridiquement régularisée.

Je vous précise enfin, parce que vous me dites « *pourquoi ne pas nous y inviter ?* », que j'avais anticipé vos désirs, une fois de plus, Jean-Martin ! En essayant, en croyant bien faire, en me disant que nous allions redevenir de bons camarades comme nous l'avons toujours été...

J'ai écrit à trois reprises, mais je vous précise qu'avant, dans le temps de la préemption, nous n'avons pas pu aller sur les lieux. On n'a pas accepté, on n'a pas pu, c'était l'été.

Depuis que nous sommes devenus propriétaires, j'ai écrit à trois reprises en disant « *je souhaite venir sur les lieux, je souhaite pouvoir aller à la parcelle, je souhaite aussi pouvoir accéder à votre exploitation pour voir ce qu'elle est, parce que je ne suis pas propriétaire* » et je n'ai eu aucune réponse. Ça c'est la situation objective.

Je termine en disant un dernier mot, et j'y reviendrai et je bouclerai avec la première réponse que je vous avais faite.

Il y a deux visions différentes, et je ne dis pas forcément que vous êtes dans l'autre.

Il y a d'un côté ceux qui pensent et qui continuent à penser que Cavallu c'est l'île fantastique, vous savez le feuilleton de 1977 avec les petites voitures électriques, les gens qui restent entre eux à Cavallu, et que Cavallu ce n'est pas la Corse.

Et puis, il y a les gens qui pensent que Cavallu, c'est la Corse et que la puissance publique, et notamment la Collectivité de Corse qui représente la Corse et le peuple corse, a vocation à y reprendre pied, avec la commune de Bunifaziu qui par ailleurs a vocation à exercer ses compétences, puisque cette île relève du territoire communal.

Ce que je vais vous dire, et je termine par-là, c'est que le 12 décembre 2020 dernier, l'association des copropriétaires, dans laquelle nous ne sommes pas pour l'instant, parce qu'on a voulu nous faire payer des charges extravagantes, etc., vient de prendre un règlement nouveau dont plusieurs clauses peuvent laisser penser qu'il s'agit de limiter très fortement l'accès au public, d'abord à l'intégralité de la parcelle, à toute l'île de Cavallu, donc à notre parcelle. Deuxièmement, limiter l'accès aux parties

communes, donc ne plus permettre, même si on accède à Cavallu, de se rendre sur une parcelle. Troisièmement, de limiter l'accès et la libre utilisation des plages de Cavallu. Ça c'est le règlement qui vient d'être pris.

Alors, moi je vous le dis, ce règlement, en tant que Président du Conseil exécutif, et je le soumettrai à l'Assemblée de Corse, je pense qu'il ne nous convient absolument pas.

Parce que la puissance publique est revenue, donc ce sera peut-être un point d'accord, et j'espère que vous aurez autant d'entrain pour contester en justice ce règlement des copropriétaires de Cavallu qui vise à limiter l'accès du public et notamment des corses à Cavallu que vous en avez manifesté, notamment à travers certains de vos amis, pour engager ou vouloir engager des actions en justice contre le système d'accréditation « Air Corsica ».

Posez-moi une troisième question orale sur Cavallu la semaine prochaine, je répondrai encore à vos questions...

### **Le Président TALAMONI**

Je vais demander à la fois aux collègues qui posent les questions et à l'Exécutif de réduire le temps de parole, puisqu'il faut se limiter à ce qui est prévu par la commission permanente, sinon on ne s'en sortira pas.

Il y a une question qui doit être posée par Pascal CARLOTTI, au nom du PNC.

Avete a parolla.

**Dumanda à bocca posta N° 2021/O1/014** da U Sgio Pasquale CARLOTTI à nomu di u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa » : **Capes di lingua corsa è novu CPER**

### **M. Pascal CARLOTTI**

A ringrazià vi.

O Sgiò Presidente,

Cum'è tutti i 2 o 3 anni, l'Educazione Naziunale vole mette in ballu una riforma nova, è cum'è tutti i 2 o 3 anni, sta riforma serà un rinculu di più per l'insignamentu di lingua corsa... Sta volta, hè u CAPES chì hè toccu, cuncorsu di ricrutamentu di i prufessori.

Ùn entreraghju micca inde i ditaglii, chì sò stati palisati da i sindacati è i prufessori di l'Università in a stampa stu qualchì ghjornu passatu. Diceraghju solu chì un cuncorsu cù a maiò parte in lingua francese ùn pò chè presentà un risicu impurtantissimu di ricrutà insignanti chì ùn ammaestregghjanu micca abbastanza a lingua corsa.

Oghje chì a primura di l'insignamentu di è in lingua corsa face l'unanimità pulitica, pare chì u Statu conta à nantu à e so riforme per tumbà sempre appena di più a nostra lingua : a riforma di u bascigliè hà fattu perde in quantità, questa quì vole fà perde in qualità ! Per contu nostru, ùn a pudema accettà !

À u listessu mumentu, mi pare chì l'Esecutivu hè in piena negoziazione di u novu Cuntrattu di Pianu trà u Statu è a Regione (CPER). Stu pianu hè impurtante assai per i mezi messi à prò di l'insignamentu di è in lingua nostra. Pruffittu dunque di l'occasione per fà vi sta dumanda :

- A chì ne simu di e discussione di l'Esecutivu cù u Statu à nantu à u CAPES di corsu ?

- Qualessi sò l'assi maiò sviluppati da l'Esecutivu in u CPER da vene tucchendu à a lingua ?

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi dunque, Caru culleghu. Ghjè Saveriu LUCIANI ch'hà da risponde per l'Esecutivu.

### **M. Xavier LUCIANI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Parlu à u nome di a mio cullega.

A riforma di u CAPES, o piuttosto di i CAPES di lingua, mudifichighja a so forma, ma di più chè cusì, u so sensu prufundu. È dunque, l'averete capita, chì u CAPES di corsu, ghjè quantunqua, dopu a riforma di u liceu è di u bascigliè, qualcosa che no piglemu cusì, senza nissun cuncertazione di a parte di u Statu, ne incu noi, ne incu l'Università.

Ne pruffittu per salutà e reazzione diverse, quelle di l'associ, sindacati è sopr'à tuttu di l'Università cun quale simu in cuntattu permanente.

Un passu in daretu per ricurdà vi chì u CAPES di 1987, chì ghjeramu in tempu a seconda elezzione di MITTERAND, avemu dumandatu un CAPES è l'emu avutu, bivalente, l'emu impeditu è emu avutu in 1990 un CAPES monovalente. Eccu.

A ghjente si sente di ch'ellu hè un rinculu per u spaziu di u corsu, ghjè vera.

Cume voi, ùn vogliu entre quì in i particolari, perchè ghjè troppu longu, mà di vi chì emu scrittu una lettera, cù a mo Cullega Josepha, à u ministru BLANQUER, per dumandà li unepochi d'affare.

Per di li dinò che a Cullettività, dipoi a lege di u 2002, hà a cumpetenza d'elaborazione di a pulitica d'insignamentu di a lingua corsa è ch'ellu ci vole ch'ella sia cunsultata quand'ellu si tratta d'una riforma qualunque in stu duminiu. Quessa hè una.

L'avemu sullicitatu dinò per un scontru per parlà incu u filu più largu di rinnovu di u quattru di sviluppu di a lingua in u sistema educativu, à tutti i livelli.

Ma per turnà à risponde à a vostra dumanda, di vi chì a primura di l'insignamentu di u corsu è u bislinguisimu chì face l'unanimità di st'Assemblea, ci pare à noi una affare capita è certu, mà l'affare hè sempre in francese.

Cuntuemu pè di vi chì, in listessu filu, emu quantunqua neguziatu trà Esecutivu è u Statu (Retturatu) nant'à u Cuntrattu di Pianu, u famosu CPER cusì dettu, è nant'à u CAPES. Nant'à u CAPES, à l'accorta, dumandemu u mantenimentu di a so forma è di e prove attuale.

Dumandemu dinò, in secondu tempu, a messa in piazza di un CAPES bislinguu, dettu di e discipline non linguistiche, per sviluppà e figliere bislingue di u secundariu.

Accantu, sappiate chì n'avemu prufittatu per dumandà dinò chì u cuefficiente di l'uzzione LVC Lingua regiunale à u bascigliè sia simile à quellu di l'uzzione Lingue è Culture di l'Antichità. Aspettemu a risposta, perchè ghjè stata posta ultimamente, da l'Inspezzione generale. Che no siamu à pare. Mi pare chì ghjè un affare che no aspettemu dipoi un pezzu.

Per ciò chì tocca à u CPER, chì serà u primu cocustruitu trà noi è u Statu, ci seranu ogettivi maiò à accimà, sempre à prò di a generalizzazione di u bislinguisimu è d'un'apertura nant'à u plurilinguisimu.

Dunque un rinforzu di 4 ogettivi maiò :

- Immersione : sustegnu è sviluppu massiciu di e strutture d'accolta sculare è apertura di 3 centri d'immersione supplementarii,

- Un sustegnu rinfurzatu per e filiere bislingue è immersive cù un pianu pluriannuale d'ecchippamentu.

- Furmazione più chè mai, cù a cuntinuazione di u grande pianu di furmazione di u primariu chì piglierà in contu ancu l'immersivu per e scole materne ; cù a messa in via d'un grande pianu di furmazione per u secundariu, a creazione d'una squatra

pedagogica d'accompagnamentu è a pubblicazione d'una lettera quatru di a Rettrice nant'à a lingua corsa à a rientrata,

- Infine, incalchemu in u duminiu di l'Ecchippamentu à prò d'un sviluppu generalizatu di a pruduzione è di a spargjera di risorse pedagogiche, didattiche è d'arnesi di normalizzazione linguistica (CANOPE, Università, tira avant'è tocca)

Eccu. Un CPER cù un bugettu superiore à quill'altru, di circa 20 milioni per cunfirmà l'azzione è l'avviu di l'anzianu di 17,4 milioni, cù sta vulintà, hà sapete vè, Caru Pasquà, d'un cappià mai.

Speru che sa vulintà serà spertuta quì. V'invitu dunque à fanne altr'è tantu, inghjilocu, da fà di u Corsu, a lingua di tutti, propiu una lingua per tutti.

Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi per a risposta. A questione à bocca chì ghjunghje avà hè quella di Petru GHIONGA per « A Corsica ind'è a Republica ».

Vous avez la parole, Cher collègue.

**Question orale N° 2021/O1/012** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République » - A Corsica indè a Republica” : **Expérimentation du RSA jeune**

### **M. Pierre GHIONGA**

Monsieur le Président, Madame la Conseillère,

La crise du COVID est en premier lieu une crise sanitaire, mais également une crise sociale et économique particulièrement aiguë sur notre territoire qui touche fortement nos jeunes.

Le Revenu Universel sur lequel nous avons travaillé, aurait sûrement répondu à la problématique, mais sa mise en place ne peut se faire dans l'urgence. L'extension du RSA aux 18-25 ans me paraît plus rapide à mettre en œuvre, mais le Gouvernement l'a rejetée dans un premier temps.

Dans le cadre de notre plan « Salvezza è Rilanciu », ne pourrions-nous pas demander à devenir un territoire expérimental de cette mesure ?

Je rappelle que le Conseil général de la Haute-Corse, à l'époque où je présidais sa commission des affaires sociales, avait été un des premiers territoires d'expérimentation du RSA. Et compte tenu des bons résultats, Martin HIRSCH était venu

trois fois à Bastia et nous avait intégré au Comité de Pilotage National et donné la présidence d'une des vingt commissions de travail.

Cette demande vous paraît-elle légitime et seriez-vous prêt à la défendre et donc à l'intégrer à notre plan « Salvezza è Rilanciu » ?

Vi ringraziau.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La réponse de l'Exécutif. Bianca FAZI, vous avez la parole.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Cher Pierre,

Notre île compte 25 700 jeunes de 18 à 25 ans. Pour une partie de cette jeunesse, et c'est l'un des constats amenés par les travaux du Pattu pè a Ghjuventu, l'avenir est incertain.

Deux chiffres en témoignent :

- le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 20,8 % en Corse, supérieur d'1.2 point à la moyenne nationale pour cette même tranche d'âge,
- le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de plus de 25 % en Corse, quand il est de moins de 17 % en France.

La situation de la jeunesse corse, vous le signalez justement, doit faire l'objet, non seulement d'une attention, mais également d'une réponse spécifique dans un contexte de crise sociale, qui fragilise encore plus ceux qui ne sont pas encore installés dans la vie et dont la structure économique et familiale a pu être déstabilisée par les effets de la crise sanitaire.

Une partie de notre jeunesse se retrouve encore plus démunie et en difficulté pour affronter, ce qui représente un tournant dans leur vie : la réalisation sereine de leurs études, l'entrée dans la vie active, l'installation autonome, l'indépendance financière....

L'Assemblée de Corse, a adopté le 30 avril 2020, le principe de l'élaboration d'un dossier d'expérimentation du revenu universel pour le territoire corse. Ce travail est en cours et il doit nous permettre de présenter une demande au gouvernement dans les 6 mois. À travers cette expérimentation, l'objectif est de s'inscrire dans une nouvelle

logique d'accompagnement social, inconditionnelle, sans condition de ressources ni contrepartie.

Si cette proposition pourra constituer une réponse pour notre jeunesse, son temps de construction et de mise en œuvre s'inscrit cependant dans un moyen terme. Dans l'intervalle, il s'agit bien entendu de ne pas rester inactif dans les réponses à apporter aux 25 700 jeunes de notre territoire, en particulier aux plus précaires d'entre eux.

Vous le rappelez, le Sénat a rejeté le 20 janvier dernier une proposition de loi visant à étendre le RSA aux 18-25 ans pour répondre à l'urgence sociale des jeunes sans emploi. L'approche privilégiée a été celle d'un renforcement de l'accompagnement vers l'emploi.

Selon le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités, la population de jeunes qui a connu la plus forte évolution depuis 2002 est celle des 18-29 ans qui ne vivent pas chez leurs parents. Cette population est le cœur de cibles de nos missions locales, qui ont pour objectif de proposer à chaque jeune ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) une solution afin de lui permettre de s'ancrer dans la vie active.

En Corse, le nombre de NEET entre 15 et 24 ans est évalué à 6 500 pour la Corse, soit 20 % de la population de cette tranche d'âge. L'objectif est qu'ils bénéficient de la garantie de ressources de 500 € par mois.

Ce slogan « un jeune, une solution » sous-entend donc un accompagnement personnalisé, individuel et collectif par les missions locales et une garantie de ressources : l'allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de l'ordre de 500 € par mois. Des assouplissements récents des critères d'entrée dans le dispositif de « garantie jeunes » vont permettre d'élargir le public concerné mais cela reste très insuffisant.

L'État a annoncé par ailleurs, le début de travaux concernant la création de la « Garantie jeunes Universelle » dans les prochains jours et l'association régionale des missions locales, par la voix de son Président Pierre SAVELLI, a d'ores et déjà fait connaître sa volonté de se porter candidate à cette expérimentation qui pourrait débiter en septembre prochain.

La Collectivité de Corse soutiendra donc cette démarche qui, dans le cadre de ses compétences en matière de formation, poursuit des objectifs conjoints avec les missions locales, adossés à des moyens renforcés inscrits dans le volet « Salvezza » du plan « Salvezza à Rilanciu ».

Ainsi, et sous la responsabilité de la Conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle, la Collectivité de Corse s'est engagée à :

- Proposer des parcours de formations qualifiantes et pré-qualifiantes supplémentaires à destination des jeunes, plus de 570 pour la période 2021-2022,
- Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiant ou qualifiants à destination des jeunes permettant de répondre aux besoins immédiats des entreprises, à plus long terme vers les métiers de demain en particulier les filières stratégiques (tourisme, numérique, sanitaire et social, BTP et plus particulièrement le volet économies d'énergie et rénovation énergétique, l'agriculture et les industries agroalimentaires),

- Renforcer le pilotage opérationnel de l'obligation de formation des 16-18 ans. En partenariat avec l'Éducation nationale et les missions locales. Il s'agit d'améliorer le repérage des publics cibles, de mieux les accompagner afin de favoriser prioritairement une remise en situation de scolarité ou de formation,

- Mieux informer sur les métiers qui recrutent et les formations existantes, notamment à travers la plateforme web territoriale « Corsica Orientazione ».

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante doit être posée par Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per Dumane ».

Vous avez la parole, Cher collègue.

**Question orale N° 2021/O1/013** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Transparence des débats à l'Assemblée de Corse**

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Tout à l'heure le point d'ordre donné par Jean-Martin MONDOLONI et la réponse de Gilles SIMEONI sont déjà sûrement une réponse à ma question, mais ça me permettra de la compléter un petit peu.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Ma question porte sur la transparence des débats et les droits de l'opposition.

En date du 20 Novembre 2020, j'avais saisi Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse pour que l'avis de la Haute Autorité de la concurrence sur la concentration des marchés en Corse vienne en débat lors de la session de décembre 2020.

En séance, le 27 novembre, vous étiez interrogé sur le sujet et répondiez, je cite : **« Il me semble indispensable que cet avis puisse faire l'objet d'un débat public et d'un vote devant l'Assemblée de Corse. »**

Quatre mois après, dans l'urgence, deux rapports nous sont parvenus, hors délais, et pour être précis : hier.

Comment dès lors avoir un véritable débat public dans de telles conditions ?

Ces quatre mois vous laissent un temps plus que suffisant pour produire un rapport exhaustif permettant un débat serein. Et je me permets là de faire une petite digression par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure :

Président, oui, les rapports de la Haute Autorité ont été publiés et nous les avons eus entre nos mains il y a quatre mois. Mais ce n'est pas de cela dont on vous parle. Nous, on vous parle de votre rapport, de votre analyse de ce document. Et cela mérite pour nous que nous les ayons largement en amont pour savoir si ce que vous proposez est bon ou mauvais.

Et je vais continuer et expliciter.

De surcroît, deux sujets majeurs inscrits à l'examen de l'ordre du jour : le projet du plan « déchets » et la DSP sur les transports maritimes qui ne font nullement référence à cet audit, ce qui interpelle dans la méthode. D'autant plus que votre cabinet m'a expliqué que c'est dans le cadre de ces rapports-là que nous aurions l'explication sur la Haute Autorité, or elle n'y figure pas là-dedans. La preuve, c'est que vous les avez communiqués hier.

Je poursuis. Encore hier d'ailleurs, avant même que la représentation territoriale n'ait été destinataire du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la question des Chemins de fer de la Corse, la presse en publiait les extraits. Ce n'est pas normal, et c'est récurrent.

Plus grave, en commission permanente était sous-entendu, je n'y étais pas mais je fais entièrement confiance à ceux qui m'ont rapporté ces propos, que c'était l'opposition qui avait fait fuiter ledit rapport. Là, il s'agit d'une attaque grave et portant atteinte à notre honneur d'élus de l'opposition.

Je peux vous regarder dans les yeux : premièrement, je ne l'ai pas eu ce rapport et je ne l'ai communiqué à personne, en tout cas en ce qui me concerne.

D'ailleurs tout simplement, parce que la transmission de ce rapport, elle est de droit. C'est plutôt par un silence assourdissant que vous y avez répondu, et je trouve cela fort. À l'évidence, peut-être que vous souhaitiez éviter le débat, si on n'avait pas eu droit à un petit article dans la presse nationale. Immédiatement, d'ailleurs, en commission permanente, un de vos représentants annonçait que ce rapport, ainsi que celui sur l'avis de l'Autorité de la concurrence nous seraient communiqués dans la foulée à titre d'information.

Nous apprenons ce matin à 7 h 50 qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour et font l'objet d'une délibération. Ces trois rapports ont été inscrits à l'ordre du jour ce matin à 7

h 50, sans que la commission permanente ne se soit prononcée sur leur examen et ont été transmis au-delà du délai légal d'un jour franc.

Le fonctionnement actuel de notre institution n'est pas digne d'une assemblée qui se veut être d'ailleurs l'embryon d'un parlement.

Ma question est simple, M. le Président, et elle est la suivante :

Je vous prie de nous expliquer comment des rapports non-inscrits à l'ordre du jour par la commission permanente et envoyés au-delà du délai légal pourraient faire l'objet d'un examen conforme à la loi et à l'esprit du fonctionnement de notre institution ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Sur ce point, le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Je vais essayer encore une fois d'être clair.

D'abord, sur l'avis de l'Autorité de la concurrence. Cet avis a été rendu public en novembre dernier, il comporte plusieurs centaines de pages et il est organisé autour de quatre thématiques qui sont : les déchets, les transports, le prix du carburant et la grande distribution.

Je me suis engagé devant vous à ce que nous ayons un débat sur l'intégralité de cet avis de l'Autorité de la concurrence, et notamment que nous puissions délibérer sur les recommandations qui sont préconisées par cet avis.

Nous avons eu, vous le savez, des ordres du jour plus que chargés depuis plusieurs semaines et depuis plusieurs mois.

Il m'est apparu, et notamment en l'état des rendez-vous qui sont les nôtres, qu'il serait difficile d'avoir un débat complet si nous présentions la totalité de l'avis de l'Autorité de la concurrence avec les quatre thématiques en même temps, et que nous n'aurions pas le temps de le faire dans des délais utiles.

Donc en ce qui concerne cet avis de l'Autorité de la concurrence, j'ai proposé la méthode suivante :

Premièrement, à l'occasion des rapports sur la DSP dans cette session et sur les déchets, que les parties de l'avis de l'Autorité de la concurrence consacrées à ces questions-là soient jointes à nos débats pour éclairer nos décisions. Les délibérations

visent simplement à prendre acte de la communication de cette partie de l'avis. Il ne s'agit pas de statuer, à l'occasion de cette communication, sur ce qu'a préconisé l'Autorité de la concurrence. Il s'agit simplement - et c'est un choix d'opportunité - comme nous avons un document très volumineux, de permettre de nourrir nos décisions intervenant dans chacun des quatre secteurs, de l'analyse de l'Autorité de la concurrence. C'est la raison pour laquelle, puisqu'il y avait la DSP sur le transport maritime, j'ai communiqué la partie de l'avis de l'Autorité de la concurrence consacrée aux transports maritimes, et puisque nous allons délibérer sur le projet de plan sur la gestion des déchets, j'ai communiqué la partie de l'avis de l'Autorité de la concurrence sur la gestion des déchets.

Je vous ai écrit dans ces rapports que la deuxième partie, c'est-à-dire les parties consacrées à la vie chère et aux carburants, pourrait être évoquée sous la même forme, c'est-à-dire pour éclairer nos débats, notamment lors de la prochaine session où nous allons avoir à statuer sur le volet social du Plan « Salvezza è Rilanciu », ou du plan « France Relance », comme on veut.

Comme il y a une urgence sociale, je souhaitais que nos décisions en la matière - puisque nous avons tous considéré qu'il fallait renforcer le volet social - puissent être éclairées par les parties de l'avis de l'Autorité de la concurrence qui mettent en perspective ces questions, donc c'est une contribution aux débats.

Une fois que l'on aura fait ça, on aura déjà eu un premier débat non décisionnel sur les quatre parties, prises de façon thématique. Et ensuite, on pourra revenir en inscrivant l'avis dans sa totalité, en prenant des recommandations et en statuant sur le bien-fondé de celles-ci : *Pourquoi on est contre ? Pourquoi on est pour ?*

Peut-être y a-t-il eu un déficit d'explications de ma part, mais je ne pense pas que l'on puisse considérer que cette jonction à nos débats d'un avis que nous avons depuis trois mois soit préjudiciable au droit de l'opposition. Au contraire, pour moi, c'était un enrichissement du débat et une façon de mieux préparer le débat stricto sensu consacré à l'analyse de l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la concurrence. Premier point.

Deuxième point, sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je vais être très clair. D'abord, je n'ai jamais dit, ni laissé entendre, que l'opposition était à l'origine de cette fuite. Par contre, je peux vous confirmer que je ne suis pas non plus et que personne dans mon cabinet, ni au Conseil exécutif, n'est à l'origine de cette fuite.

Après, j'ai un certain nombre d'idées, mais j'en parlerai tout à l'heure, ce n'est pas le moment. Et je vais vous dire, j'ai vu le journaliste qui a rédigé l'article. Il a eu accès à un document, il le publie, il fait un article. Il ne m'a pas consulté avant, c'était son droit le plus absolu. J'ai pris acte, c'est la liberté de la presse. Il y a un article. Il est dans le débat public. Je n'ai jamais dit, ni sous-entendu que c'était vous, ou qui que ce soit dans cet hémicycle, qui avez communiqué à la presse ce rapport.

Par-contre, là où je veux être très clair, je l'ai dit tout à l'heure à notre collègue Jean-Martin MONDOLONI et je vous le dis à vous, le Président de la Chambre Régionale des Comptes, lorsqu'il est passé à ViaStella, a annoncé ce rapport, le principe de ce rapport. Il a dit que c'était un rapport sévère et qu'il dépendait de mon choix de l'inscrire ou pas à la session de février parce que si on passait la session de février, nous ne pourrions plus l'inscrire à l'ordre du jour, dans la mesure où ensuite il y a le délai de trois mois avant les élections territoriales.

J'ai dit au Président de la Chambre Régionale des Comptes qu'il n'y avait pas de problème, que ce rapport serait inscrit et qu'il nous permettrait d'avoir un débat.

J'attire votre attention sur le fait que j'ai dit tout à l'heure le 17, mais si ma mémoire est bonne, il a été reçu le 18 au Conseil exécutif.

J'aurais peut-être dû, mais après, les relations que nous avons les uns et les autres, il y a des relations institutionnelles, il y a des relations personnelles, etc. Je me suis engagé et nous avons eu une discussion avec le Conseil exécutif, nous avons décidé d'inscrire ce rapport, car c'est l'esprit du texte, c'est l'esprit du dialogue et de la démocratie, et c'est ce que l'on doit faire. Il n'y avait donc aucun problème pour nous.

Vous me dites que je l'ai transmis tardivement ; je ne pouvais pas le transmettre, le choix a été fait de vous le transmettre et cette fois-ci, oui, je vous le dis et je l'assume, il s'agit d'un rapport sur lequel je veux que l'Assemblée de Corse puisse statuer sur ce que le Conseil exécutif a à dire sur ce rapport définitif. Et donc, il est vrai qu'il vous a été communiqué hier matin, mais je répète, je l'ai reçu le 18, la semaine dernière. Le premier Conseil exécutif utile était celui de mardi, j'ai présenté le rapport et nous avons acté l'inscription à l'ordre du jour. Je me suis également rapproché des Chemins de fer, notre délégataire, pour qu'on me donne les éléments, parce que je vous rappelle que les Chemins de fer, qui sont visés aussi dans ce rapport, n'ont jamais été entendus dans le cadre de la procédure.

Donc, j'ai récupéré les éléments auprès des Chemins de fer, j'ai fait un rapport et, dès que j'ai eu ce rapport, j'ai transmis l'avis et le rapport.

Je pense donc que les droits de l'opposition et le respect de l'Assemblée sont totaux, dans cette affaire, comme dans le reste.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica »; vous avez la parole, Cher collègue.

**Question orale N° 2021/O1/016** déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Événements du 22 février et soutien aux jeunes brutalisés**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Ce lundi 22 février au matin, une vingtaine de jeunes militants se sont introduits dans la préfecture d’Aïacciu afin de faire respecter les droits de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI.

Entrés de manière pacifique, ils ont rencontré le Préfet de police pour faire valoir leurs revendications. À l’issue de cette rencontre, ils ont été évacués de manière brutale par les forces de l’ordre.

Nous condamnons les violences policières et nous n’accepterons pas qu’au sein de nos locaux, des jeunes corses, entrés de manière pacifique pour demander justice, se fassent matraquer.

Alors que la situation est plus que tendue, ces dérives étatiques entraînent une montée de l’exaspération et pourrait conduire à des situations de violence. Nous estimons que la reprise du dialogue est plus que nécessaire pour aboutir à une solution conforme aux droits, sur la situation des prisonniers et au-delà.

Certains ont pour habitude de nous reprocher notre militantisme, mais nous l’assumons. Nous sommes des militants politiques avant tout et c’est en ce sens que nous sommes et que nous serons toujours aux côtés de ces jeunes, et de tous ceux qui se battent pour leurs idées.

Ainsi, nous souhaiterions savoir, Monsieur le Président, quels échanges avez-vous eu à ce sujet avec le Préfet de Corse et quelles sont les voies et moyens que vous comptez mettre en œuvre pour lutter contre cette répression, et au-delà, pour faire respecter les droits des Corses ?

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Monsieur le Conseiller territorial, Caru amicu,

Je ne pense pas que le cadre d'une question orale, même si je comprends très bien que vous la posiez, et la réponse, que je vous dois, soient adaptés pour faire le tour d'une situation aussi complexe, aussi lourde et aussi douloureuse.

Je rappellerai simplement quelques principes.

Cette Assemblée a voté à l'unanimité pour que le droit soit appliqué. Et si le droit est appliqué le statut de DPS sera levé et ces deux hommes seront rapprochés et, ce qui est vrai pour Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI doit être vrai, dès que les conditions juridiques seront remplies, pour Yvan COLONNA, comme pour tout justiciable. C'est la première chose.

Nous l'avons dit, des dizaines de mairies et d'intercommunalités ont voté des motions dans des termes identiques. Des associations en Corse, sur le continent et ailleurs se sont positionnées et j'ai envie de dire que l'ensemble des démocrates s'est positionné en faveur de cette issue. Et je rappelle que le Président de la République lui-même, lorsqu'il était candidat, a pris des engagements, non pas avec la représentation élue de la Corse, non pas avec le Président de l'Assemblée de Corse ou le Président du Conseil exécutif de Corse, ou avec la majorité nationaliste, mais il a pris des engagements avec les familles de ces condamnés et avec les associations, qui les soutiennent, qu'il avait rencontrés.

Ce que je dis et ce que nous devons faire : c'est que le droit s'applique et s'applique le plus vite possible.

Ensuite, de façon très claire, mais cela a été dit par les jeunes eux-mêmes, y compris dans des termes vifs, croire ou feindre de croire que ces garçons et ces filles prennent leurs instructions auprès de partis politiques et de la majorité nationaliste ou des élus nationalistes, c'est se tromper totalement. Et, je m'adresse notamment à l'opposition parce qu'elle a eu des communiqués qui tendaient à aller dans ce sens.

Vous savez très bien, parce que la Corse est la Corse, que c'est une décision qui leur appartient et que nous respectons, et que nous soutenons en son principe. Ils l'ont prise seuls et sans nous en informer.

Troisièmement, et je vais vous le dire aussi très sereinement, personne et surtout pas vous ne pouvez croire ou faire semblant de croire que nous souhaitons instrumentaliser les jeunes ou les moins jeunes, leur colère, leur sentiment de révolte.

Personne et surtout pas vous ne pouvez croire ou faire semblant de croire que je souhaiterais ou que je soutiendrais, ou même que j'accepterais et cautionnerais un quelconque retour à la violence politique

Toute l'histoire de mon engagement en tant que militant, en tant que responsable ensuite, en tant qu'élus, a été précisément de m'engager et notamment auprès

de ma propre famille politique, pour qu'il n'y ait pas d'autre chemin que celui de la démocratie. Et je l'ai dit, et je le répète, il ne peut pas y avoir, quelles que soient les injustices, quelles que soient les attitudes quelquefois vindicatives, inexplicables, même malheureusement haineuses vis-à-vis de la Corse, des Corses ou des nationalistes, il ne peut pas y avoir de retour en arrière.

Il ne peut pas y avoir d'autre chemin que celui de la paix.

Il ne peut pas y avoir d'autre chemin que celui de la démocratie comme méthode, comme objectif et rien, rien, ne me fera changer de ligne sur ce point-là.

Et je vais m'adresser encore une fois à vous, comme je l'ai souvent fait. Nous sommes mieux placés tous ensemble et mieux placés que quiconque pour savoir ce qu'endurent un pays, un peuple, des générations, des jeunes, lorsque la violence politique vient miner les rapports sociaux.

Les enfants, je dis les enfants mais les jeunes gens qui étaient là-bas, vous connaissez leur histoire, pour beaucoup d'entre eux, leur histoire personnelle. Vous savez de quelles douleurs, de quels drames, de quelles difficultés ils sont issus et avec quelles souffrances ils ont dû se construire.

Je suis sûr qu'aucun de nous ne souhaite cela, ni pour eux, ni pour d'autres ! Et nous savons toutes et tous que si nous ne réglons pas le problème qui est en train de se poser à nouveau, hors notre volonté, dans des termes qui vont possiblement nous conduire à des catastrophes, ce que nous ne voulons pas, vous savez très bien que celles et ceux qui seront en première ligne demain, ce sera peut-être nous, mais ce sera surtout nos enfants, nos enfants à toutes et à tous, et peut-être nos petits-enfants. Et ça, en tant que femmes et hommes, en tant qu'élus, en tant que citoyens, en tant que responsables politiques, nous ne le voulons pas et nous devons tout faire pour que cela n'arrive pas.

Et moi, je continue de penser qu'il y a un chemin pour la paix et pour la construction politique d'une solution politique, et dans cette solution politique, il y aura le retour en Corse de Pierre ALESSANDRI, d'Alain FERRANDI et d'Yvan COLONNA.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. La dernière question doit être posée par Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica Libera ».

Vous avez la parole.

**Question orale N° 2021/O1/011** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Point d'étape sur la stratégie de Mécénat.**

**Mme Pascale SIMONI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère exécutive,

Dans un contexte de contrainte budgétaire, diversifier les leviers de la Collectivité de Corse en mobilisant les réseaux économiques, afin d'accélérer la réalisation de grands projets, est la problématique que vous avez abordée en qualité d'acteur principal de la politique patrimoniale et culturelle de la Corse.

En 2017, dans le cadre de votre feuille de route sur l'action culturelle et patrimoniale, vous avez initié, à travers la création d'un Pôle Mécénat, une démarche de financement populaire, notamment par la signature d'une convention entre la Fondation du Patrimoine et la Collectivité de Corse.

Forte d'un bilan positif de cette première étape et d'une évolution générale favorable du mécénat au niveau européen, vous avez mené des études plus fines sur la potentialité du Mécénat d'Entreprises en Corse, et un diagnostic patrimonial de notre île.

C'est votre attachement à notre patrimoine culturel, preuve de l'enracinement de notre peuple sur sa terre, et afin de permettre sa conservation, sa restauration et sa valorisation, qui vous a poussé à vous interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif.

La pertinence de ce choix, s'est imposée et vous avez présenté à notre assemblée, il y a tout juste un an, le rapport sur la Stratégie de Mécénat, ainsi que sa Charte éthique.

Voté à l'unanimité, ce dispositif offre une opportunité de financement complémentaire, aux investissements de la Collectivité de Corse. Au-delà de la stratégie financière, vous avez clairement affiché deux ambitions, la réappropriation collective de notre patrimoine culturel, et son rayonnement au cœur de la Méditerranée.

Depuis, la crise sanitaire mondiale que nous vivons, a certainement bouleversé les projections que vous pouviez envisager début 2020.

Le Baromètre ADMICAL aurait tendance à être rassurant malgré le contexte économique, mais ceci ne nous donne pas de garantie au niveau de la Corse.

Vous est-il possible de faire un point d'étape sur la stratégie mécénat et les projets soutenus durant l'année écoulée ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. C'est Josépha GIACOMETTI qui va donner la réponse au nom du Conseil exécutif.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président,

Madame la Conseillère, Cara amica,

La stratégie du mécénat de la Collectivité de Corse, comme vous l'avez rappelé, adossée à une charte éthique et un modèle de convention de partenariat a été adoptée effectivement, il y a tout juste un an par notre Assemblée et elle était destinée à faire connaître et susciter l'adhésion aux grands projets culturels et patrimoniaux, à rechercher des mécènes et donateurs, et à créer une culture du mécénat sur notre Ile.

L'objectif était donc multiple. Il concernait des projets emblématiques et ambitieux pour la création, la réhabilitation et la valorisation de notre patrimoine, de notre culture, afin de mobiliser les Corses à la réappropriation de son patrimoine et renforcer ainsi l'image de la Corse et son rayonnement au cœur du paysage méditerranéen et au-delà.

Vous avez rappelé effectivement la difficulté que nous avons rencontrée cette année, puisque l'impossibilité d'organiser des rencontres, en tout cas dans les formats que nous avons programmés en 2020, et les nouvelles difficultés économiques qui découlent de la crise sanitaire ont rendu difficile la prospection des réseaux et des entreprises.

Malgré tout, je dois le souligner, nous avons rencontré une mobilisation des entreprises locales qui, malgré la crise, et après un an de mise en œuvre, ont été et commencent à être au rendez-vous sur certains dispositifs, notamment, et j'y reviendrai, sur Aleria, puisqu'après une présentation organisée sur le site archéologique le 30 septembre 2020, ce projet a bénéficié également d'une première convention de Mécénat financée avec une entreprise locale pour un don qui a été effectué en décembre 2020 et qui a permis de dépasser l'objectif de collecte initial qui avait été estimé à environ 200 000 €. Marquant ainsi une étape encourageante dans la mise en œuvre de la stratégie de Mécénat d'entreprise de notre collectivité.

De la même façon, pour le Château de la Punta, nous rencontrons aujourd'hui un succès qui continue de se vérifier.

Mais vous avez également rappelé que nous avons, dès 2018, initié une convention avec la Fondation du Patrimoine et sa représentation en Corse.

Celle-ci porte ses fruits. 372 dossiers ont été échangés entre la Collectivité de Corse et la délégation corse de la Fondation du Patrimoine, 251 concernant du patrimoine immobilier et 121 du patrimoine mobilier.

Durant cette période, 61 dossiers ont fait l'objet d'une ouverture de souscription de la Fondation du Patrimoine pour une collecte de 1 158 000 €.

244 projets éligibles au guide ont bénéficié de l'attribution d'une subvention par la Collectivité de Corse pour un montant de 12 804 000 €.

Donc, c'est une stratégie financière, vous l'avez dit, qui est multiple et bien entendu, dans le contexte économique actuel, il nous faut trouver des stratégies de cofinancement et nous avons engagé, avec la Direction des Affaires européennes également, des programmes européens financés à 85 % :

- GRITACCESS avec un rôle de chef de file et des retombées financières de 1 332 849 € pour les chapelles romanes,
- le projet RACINES sur la région de la Castagniccia et de l'Alta Rocca ;
- le projet MOMAR pour la mise en valeur de notre patrimoine dans les musées de Livia, Merusaglia et Sartè.

Mais aussi des opérations, je vous le disais, sur le Château de la Punta, la Tour de Santa Maria della Chiappella et les Tours littorales et la Chapelle San Tumasgiu di Pastureccia.

Également le projet Citadella XXI avec deux opérations qui ont été validées, la restauration du Castellu de Corti et l'aménagement et la mise en valeur de la citadelle, avec une prise en charge à hauteur de 63 %.

Enfin, nous avons présenté, en 2020, le dossier du centre d'interprétation archéologique sur Cucuruzzu, notamment au PEI, et le début de l'opération est programmé dès ce début d'année.

Donc, je dois encore une fois souligner cette stratégie financière que nous voulons porter qui, bien entendu, vise à avoir un effet levier sur les fonds propres que la Collectivité de Corse mobilise pour le Patrimoine et répond à notre volonté, vous l'aurez compris, de stratégie de cofinancement.

Mais derrière la stratégie financière, en ces temps de crise, il y a la volonté intacte pour notre Collectivité de tenir ses engagements ; les engagements qui avaient été les miens lors de la présentation dans cette Assemblée de ma feuille de route pour la préservation, la valorisation de notre patrimoine, mais aussi pour le devoir que nous avons de le valoriser en tant que bien collectif à transmettre aux générations futures.

Pudeti creda, Cara cunsigliera, chì a mea andatura, è a nostra, ferma sempri listessa.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons épuisé la liste des questions orales.

Le Secrétariat général m'indique que c'est Anne TOMASI qui devrait procéder à l'appel.

Vous avez la parole.

**Mme Anne TOMASI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Merci le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 09.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Una vintina di giovani anu occupatu u Palazzu Lantivy per dinunzià l'inghjustizia chì tocca l'ultimi prigiuneri di l'affare Erignac. St'inghjustizia l'avemu digià dinunziata parechje volte. Tanti eletti Corsi, ancu quì in st'Assemblea l'anu detta à l'unanimità. Tanti cunsigli municipali dinù.

Luni scorsu s'hè francatu un limitu.

Ùn parlu micca di « *l'intrusion* » di i giovani. A mubilisazione publica è pacifica di i giovani in una sulidarità intergeneraziunale chì mi rallegra, per dumandà à u Statu d'appieca a so legge, hè stata un esempiu di dignità è di respunsabilità. Cumu capisce chì quandu omu dumanda à u Statu francese d'appieca a legge, nun solu u Statu vi dice di nò ma in più di quessa, surtite insanguinatu, cù 14 punti à u capu è cù una prucedura à u collu ?

Luni scorsu s'hè francatu un limitu.

In u Palazzu Lantivy, sò in casa soia sti giovani. Li vogliu ripete ch'elli anu tuttu u mo sustegnu è à quelli chì danu un colpu à a botte, un colpu à u chjerchju, li vogliu ramintà chì u nostru solu penseru hè u rispettu di i diritti di i Corsi. Un avemu micca aspettatu oghje per indià ci per a Corsica. L'avemu fatta à l'età ch'elli anu avà sti giovani, senza aspettà nè riceve ordini è cummandamenti di i più vechji. Ancu per esse giovanu, esiste a cuscenza, esiste u sensu di u cumunu, è quellu di a libertà di l'omu.

Luni scorsu s'hè francatu un limitu.

Ponu ghjucà a cumeria quant'elli volenu è u prefettu è u ministru di l'internu. Cumu ponu esse surprisi da a situazione ? Seranu cusì tagliati da e nostre realtà, da u nostru campà, da i nostri sperà ? A sola « *intrusion* » nant'à a terra di a Corsica ch'o possu custattà, ghjè a presenza armata è viulente di i ripresententi di u Statu francese.

Eppuru, luni scorsu s'hè francatu un limitu.

Sta prefettura hè occupata da un prefettu scalatu st'estate, da un Sgac scalatu avà è da un antru prefettu à u rilanciu ancu più frescu. Giovani, in u so dirittu, sò surtiti insanguinati per avè vulsutu difende i diritti d'altre ghjente, i diritti di i prigiuneri. « *L'intrusion dans un bâtiment administratif* » hè bella è bona. Ma cosa dimu di « *l'intrusion* » di u puliticu, di u Primu ministru, è ancu di u Presidente di a Republica, in una decisione amministrativa d'avvicinamentu di prigiuneri ? Cumu rimpruverà à un giovanu ch'un hà più vistu u so babbu liberu dipoi vinti anni d'agisce cù i so amichi ? Quale hè chì li pò rimpruverà ? Un anu sciappatu nunda. Un anu feritu à nimu.

Eppuru, luni scorsu s'hè francatu un limitu.

Di chì dirittu hè entrata a pulizza in i lucali di a Cullettività di Corsica per caccia e bandere poste da i giovani ? A viulazione di i palazzi di a nostra cullettività per caccia e bandere, sottu à e camerà di Via stella, ci deve purtà à piglià cuntattu cù i nostri avucati per studià e cundizione d'una prucedura contr'à un attu chì ci pare attempu immurale è illegale. Cumu a puderebbemu accettà, sta prufanazione d'un locu sacru di a nostra demucrazia ?

Luni scorsu u prefettu hà sceltu di francà i limiti.

Parechje mosse suciale anu digià dinunziatu e viulenze pulizzere. S'hè vista per Maxime Beux chì s'era feritu solu, per i gilets jaunes, per l'avucati, per l'infirmieri, per e manifestazione di difesa di l'ambiu, per e manifestazione contr'à a legge « *Securità glubale* », per caccia migranti da sottu à i so baracconi... Ci tocca oghje à adirizzà u nostru ricusu à un upinione larga. In Pariggi di sicuru, ma dinù à a cumunità internaziunale. Quandu un Statu ùn rispetta e so legge, quandu un Statu ùn rispetta micca a spressione demucratca, ferma u livellu di l'influenza internaziunale. Forti di u sustegnu di i Corsi è d'altri populi amichi in Auropa, a feremu à fà valè i nostri diritti.

U dirittu ùn si scrive à colpi di matraccate.

Allora, postu chì li piace tantu à francà i limiti à stu prefettu, dumandu di modu sulenne ch'ellu franchessi per una volta eppò più, i limiti di a nostra terra.

Iè, di una certa manera, hè una pusizione radicale.

Hè radicale secondu a so etimulugia. Radicale, perchè arradicata à a nostra prumessa à a nostra giuventù.

Hè sta prumessa chì cummanda l'azione è u discorsu di l'elettu è di u babbu chì vi parla. Dicia « campate felici » sta prumessa.

Per contu meiu, ùn mi ne vogliu scurdà. Ùn mi ne possu liberà.

A ringrazià vi.

M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voulais juste faire un point d'ordre.

Simplement Lionel MORTINI n'est pas là ce matin, vous savez peut-être ou pas que 3 camions de sa communauté de communes ont été incendiés cette nuit de façon criminelle, camions dédiés à la collecte des biodéchets. Donc, il est resté là-bas sur place, et je tenais simplement à lui assurer publiquement notre soutien, notre solidarité sans faille, même si bien sûr, au moment où je parle, nous n'avons aucun élément nous permettant de savoir ce qu'il en est de cet acte criminel, ni les motivations, ni les auteurs, mais je tenais quand même à en faire part à l'Assemblée de Corse et à lui exprimer notre soutien et notre solidarité totaux.

### **Le Président TALAMONI**

Ce soutien, je pense, lui est acquis de la part de l'ensemble des élus de cette Assemblée.

Donc, nous allons commencer notre ordre du jour normal.

**INNUVAZIONE SUCIALE / INNOVATION SOCIALE**

\* **Raportu n° 031** : Piani d'azione pè a parità donne è omi 2021-2023 di a Cullettività di Corsica (Gender Equality Action Plans of the Corsican Community).

\* **Rapport n° 031** : Plans d'action égalité femmes-hommes 2021-2023 de la Collectivité de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Je crois qu'il y a un amendement en préparation sur ce rapport ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je crois qu'il y a un amendement en cours de production, je ne sais pas s'il a été transmis, je me renseigne et je vous le fais savoir.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que l'on pourrait faire passer un autre rapport en attendant ?

**Le Président SIMEONI**

Président, on peut peut-être passer le rapport, et si l'amendement arrive ensuite, on suspendra pour déjeuner et on reviendra ensuite pour voter.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. M. le Président du groupe Corsica Libera, ça vous convient ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Oui, très bien

**Le Président TALAMONI**

Donc, la parole est à la Conseillère exécutive pour présenter le rapport. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI.**

A ringrazià vi, Presidente.

Caru Presidente, Care cunsigliere, Cari cunsiglieri,

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un problème de société nouveau, les femmes se battent pour leurs droits depuis des siècles. Et aujourd'hui, au 21<sup>ème</sup> siècle, force est de constater que les progrès se sont ralentis ou ont été renversés dans certains cas. Pour reprendre les propos tenus par Antonio GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, « *Il y a une riposte forte et implacable contre les droits des femmes* ».

On le voit, par exemple en Pologne, avec un retour en arrière sur le droit à l'avortement ; en Russie, avec la décriminalisation des violences conjugales, le fameux dicton russe dit : « s'il te bat, c'est qu'il t'aime », et c'était d'ailleurs un argument pour pouvoir décriminaliser ces violences, et dans bien d'autres pays également : Hongrie, Chine, et j'en passe... Ce qui nous oblige donc à ne jamais baisser la garde et à être toujours vigilants et vigilantes, attentifs et attentives, à la protection des droits des femmes.

Aussi, la question de la parité n'est pas résolue et le sexisme fait encore des ravages dans toutes les sphères de notre société.

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est donc pas derrière nous. Et à mon sens, ce combat pour l'égalité doit également être mené dans les esprits et dans les mentalités. C'est un véritable travail de fond, indispensable à notre société car la matrice des inégalités puise sa source dans des stéréotypes de genre, si profondément ancrés dans notre vie quotidienne, qu'ils en deviennent insidieux, invisibles et assignent les jeunes filles et les femmes, mais également les jeunes garçons et les hommes, sans même parfois qu'ils ou qu'elles puissent en avoir conscience.

Le rapport qui vous est donc présenté ce jour, revêt une dimension importante pour notre Collectivité et au-delà, pour notre île.

Depuis maintenant près de 3 ans, la Collectivité de Corse poursuit sa démarche volontariste en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le 8 mars 2019, nous nous sommes engagés dans cette culture de l'égalité en signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ; signature que votre Assemblée avait approuvée à l'unanimité en mai 2018.

Pour rappel, cette Charte reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes comme un droit fondamental, énonce un cadre juridique et politique en proposant les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'égalité.

L'élaboration de ce premier plan d'action en faveur de l'égalité femmes et hommes ancre la volonté du Conseil exécutif d'inscrire durablement notre institution dans une démarche innovante et toujours plus égalitaire, tant au niveau de son fonctionnement interne que dans ses politiques publiques.

Pour réaliser ce document triennal qui va de 2021 à 2023, nous nous sommes appuyés sur l'expertise du cabinet Perfegal. L'équipe Perfegal accompagnée de Vanina CASTOLA et Laura BAZZALI de la Direction de la Stratégie et de l'Innovation a, durant 9 mois, échangé, travaillé avec les différents services afin que vous soit présenté ce jour un document de qualité.

Je tiens donc à saluer l'engagement et l'implication des différentes directions qui s'investissent pour promouvoir la question de l'égalité.

Ce rapport vient décliner la politique entre les femmes et les hommes de notre Collectivité, sur deux volets distincts. Un volet interne relatif à l'égalité professionnelle et un volet relatif à l'intégration de la thématique au sein des politiques publiques : jeunesse, sport, vie associative, culture et appui à l'entrepreneuriat.

Pour concevoir et suivre ce plan d'action, deux instances de pilotage ont été instaurées : un COPIL et un COTECH.

Il nous est paru important d'impulser, dès le départ, une démarche de transversalité et de collaborations fructueuses entre les différentes directions et agences et offices de la Collectivité.

Dès le départ, nous avons tenu à faire de l'égalité femmes/hommes une véritable politique publique et non pas un simple gadget institutionnel. En effet, proposer une égalité réelle, c'est permettre à toutes et tous d'avoir les mêmes chances, les mêmes ambitions et les mêmes perspectives.

C'est ce que nous nous devons d'offrir à notre jeunesse : un chemin où l'égalité des droits et des genres leur permettent de construire librement leur avenir. Et cela passe aussi, et avant tout, par l'éducation et ce, dès le plus jeune âge.

Je voudrais porter à votre connaissance quelques éléments de diagnostic qui illustrent, pour ceux qui pouvaient encore douter, qu'il existe bien des inégalités structurelles entre hommes et femmes au sein de notre collectivité, mais également dans notre société, et ce plan a pour vocation de tenter de les corriger.

Sur le volet « Ressources humaines », au sein de notre Collectivité la situation en matière d'égalité professionnelle est plutôt satisfaisante en terme de taux de féminisation dans la catégorie A ou encore le taux de féminisation dans l'encadrement et l'accès à la formation.

En revanche, il reste des marges de progressions en matière de rémunération, de mixité des filières ou encore d'accès des femmes à la promotion.

Les fiches actions correspondant au volet Ressources Humaines visent à améliorer cet état de fait et à instaurer une véritable égalité qui, pour le moment, n'est pas forcément pensée.

Sur le volet « politiques publiques », quelques éléments intéressants concernant les jeunes. À travers l'enquête qui a été menée, nous avons pu noter un engagement associatif moindre pour les jeunes femmes. Les femmes ont aussi le sentiment d'être moins soutenues par leurs proches que peuvent l'être les garçons. Et également, des besoins d'aide en matière de mobilité qui sont plus exprimés par les jeunes femmes en revanche que par les jeunes garçons.

Au niveau de la politique sportive, les femmes représenteraient sur le territoire 34 % des licenciées contre 37,5 % sur le plan français national.

On constate sur notre territoire une plus forte ségrégation dans la pratique sportive. Ainsi, les pratiques que sont l'équitation, la gymnastique et le sport pour tous sont plus féminisées en Corse qu'au niveau français, mais sur les sports dits mixtes collectifs, les femmes sont moins présentes pour ce qui est du volley, du basket ou du hand. Et, cette absence de féminisation peut être mise en lien avec le fait qu'il manque des offres, notamment en milieu rural.

Enfin, tous dispositifs de subvention confondus, les sports à dominante féminine perçoivent moins de subventions au regard des moyens perçus par les sports collectifs à dominante masculine.

Nous allons donc travailler à augmenter l'offre de sport pour les femmes, notamment pour les sports collectifs mixtes, en réalisant des analyses par territoire, en proposant des formations aux encadrants et encadrantes, et en promouvant de manière égale les sports à dominante masculine et féminine.

Vous verrez également que dans le plan d'action, il est proposé d'expérimenter dans le cadre de la création du tiers lieu de Santa Lucia di Tallà, la mise en place de l'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, que ce soit à travers l'accueil, les activités, la formation des équipes, de l'appui à l'entrepreneuriat, du développement des services, avec évidemment des indicateurs permettant d'évaluer ce qui va être mis en place.

Nous proposons également la refonte des dossiers de subvention pour disposer en amont des données sexuées sur les adhérentes et adhérents, les bénéficiaires et la gouvernance pour pouvoir mieux accompagner les associations.

Nous allons également engager une réflexion avec certaines associations, les associations sportives, de loisirs, de jeunesse, pour la prise en compte de la question de l'égalité dans leurs différentes actions.

Maintenant, pour rentrer un peu plus sur la structuration de ces deux plans d'actions, pour ce qui est du premier plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, il se concrétise sur trois grands domaines : la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance ; la diffusion d'une culture égalité en interne et les mesures pour une meilleure articulation vie privée/vie professionnelle.

Chaque axe est décliné en politiques, recrutement, gestion des carrières, rémunération, formation, mixité.

Au total, 55 actions sont prévues sur 3 ans et traitent donc de la question de la rémunération, du déroulement de carrière pour garantir un accès à la promotion, de la mise en place de dispositifs pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et de la mise en place de mesures pour mieux articuler les différents temps de vie.

Ce plan d'action fixe évidemment des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour pouvoir progresser dans chaque domaine, pour décliner de façon concrète les actions correctives à mettre en œuvre et d'identifier les indicateurs de suivi et un échéancier de réalisation sur les trois ans à venir.

Pour le plan d'action égalité femmes/hommes au sein des politiques publiques, il se décline autour de trois axes : collecter et analyser des données sur les bénéficiaires finaux des politiques de la Collectivité ; consulter la population, les acteurs et les actrices associatifs et institutionnels sur les enjeux, leurs attentes et co-élaborer les projets en matière d'égalité femmes/hommes. Enfin, dernier axe : agir et soutenir des actions spécifiques en direction des filles et des femmes et des actions intégrées de promotion de l'égalité.

Donc, ces différentes actions visent évidemment à promouvoir une véritable égalité et on a voulu vraiment avoir des axes qui puissent mettre en avant la transversalité et pas forcément ce cantonner à une politique en silo dans les différentes directions qui étaient visées par ce plan d'actions.

Au total, 27 actions déclinées en fiches actions.

À titre d'exemples, je ne vais pas toutes les citer, mais on peut parler, puisque je l'ai évoqué dès le départ, de la collecte de données sexuées dans le champ de la culture, de la jeunesse, dans le champ de l'entrepreneuriat, ou du sport.

Bien évidemment inclure également la société civile dans la réflexion sur la question de l'égalité, et notamment avec la communauté éducative, puisqu'on a vu que cette question doit être pensée dès le plus jeune âge.

Et, prévoir des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, des actions de lutte contre la précarité menstruelle, ou encore la formation de sections féminines des clubs sportifs à la langue corse.

Vous l'avez compris, notre objectif est qu'un effort conséquent soit fait pour intégrer de manière systématique l'égalité entre les sexes dans les différentes politiques de la Collectivité.

Pour ce qui est des moyens alloués aux différentes actions, celles-ci seront réalisées, pour la plupart, à moyens constants. En effet, elles s'intègrent tout simplement dans des dispositifs déjà existants et n'appellent pas de contribution financière supplémentaire pour leur mise en œuvre.

Le montant global prévisionnel de tous ces budgets peut être évalué à hauteur de 200 000 €. Et, par ailleurs, pour l'exercice 2021, un budget de 20 000 € sera destiné à la sensibilisation, la formation et la communication en matière d'égalité.

Au niveau des ressources humaines, on a tenu à mobiliser des référentes et référents égalité au sein de chaque direction pour pouvoir en fait mettre en œuvre vraiment des actions de qualité et aussi vraiment intégrer cette culture au sein des différentes directions, et en gros, d'avoir des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité.

Pour le suivi et l'évaluation des plans d'action, évidemment on ne se contente pas de rester sur le travail en amont, mais on pense aussi la déclinaison. Donc, il y aura deux instances : un comité de suivi exécutif composés d'élus de diverses instances, Conseil exécutif, Assemblea di Corsica, CESEC, Assemblea di a Ghjuventù et évidemment les directions générales adjointes concernées et un comité de suivi technique qui associera les référents et référentes égalité, ainsi que les services.

Évidemment, le plan n'est pas figé, il a vocation à s'enrichir au regard des évolutions du contexte et des partenariats qui vont pouvoir en découler. A ce titre d'ailleurs, lors de la présentation de ce rapport devant le CESEC, a été émis par Mme NICOLAI la possibilité que Donne Artigiane soit l'un des acteurs associatifs qui puisse participer à la déclinaison d'actions, donc ça commence à se distiller, et c'est une bonne chose.

Avant de conclure, je souhaite évidemment aussi remercier les organisations syndicales qui, lors du CT du 19 février dernier, ont salué à l'unanimité, ce plan d'action.

Je remercie également le Directeur Général Adjoint, Michel GAUDEAU-PACINI et toute son équipe pour la qualité de ce travail que, j'espère, vous aurez pris plaisir à lire.

Je salue évidemment les représentants du CESEC et de l'Assemblea di a Ghjuventù qui m'ont accompagnées dans la co-construction de ce plan d'action et je serai évidemment ravie de les retrouver lors de la phase de suivi des deux documents.

En tant que femme, mais également en tant qu'élue, j'ai la conviction que les hommes et les femmes doivent jouir des mêmes chances, des mêmes droits pour permettre une véritable égalité qu'elle soit économique, sociale ou politique.

Et pour reprendre les propos tenus par Kofi Annan : « *L'égalité entre les sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance.* »

Mon objectif, désormais, ou devrais-je dire, je l'espère, notre objectif est donc de travailler tous ensemble à l'amélioration continue de cette politique publique inédite et innovante, en y associant les réseaux et partenaires insulaires, voire internationaux, parce que je pense qu'on a vocation à s'enrichir des expériences autres et qu'on puisse aussi avoir une politique qui ne se cantonne pas uniquement à notre institution, mais qu'elle puisse s'essaimer dans toute la Corse.

L'avete capitu, l'impegnu di tutte è di tutti, eletti, associi, sucetà civile, hè dunque indispensevule per sparghje è sparte sta pulitica di l'ugualità.

À ringrazià vi

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, il y a un avis de la commission de la culture. Qui le présente ?

**Mme Muriel FAGNI**

Normalement, c'est Anne-Laure SANTUCCI.

**Le Président TALAMONI**

Anne-Laure SANTUCCI, est-ce qu'elle nous entend ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je vous entends et je vous vois, Président : avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, donc la parole est à qui la demande ?

Muriel FAGNI a la parole, je crois que c'est elle qui a levé la main en premier, vous avez la parole.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, Chère Lauda,

Je tenais à intervenir sur ce rapport qui traite d'un sujet important. Alors, c'est vrai que dans le contexte difficile et tendu actuel, ce rapport peut sembler être « un petit rapport » ; évidemment, il n'y a pas de petit rapport, nous le savons tous, tout s'imbrique, tout est important.

Alors, l'égalité hommes/femmes est un vaste sujet et comme j'ai pu lire justement dernièrement sur les réseaux sociaux, qui faisaient justement allusion à ce rapport, avec évidemment les commentaires qui allaient avec, et d'ailleurs s'il m'écoute, l'homme de ce Facebook se reconnaîtra.

Pour ma part, je me réjouis de voir aujourd'hui qu'une jeune femme comme vous, qui porte avec détermination ce dossier, et vous le dites dans votre édito, il faut éveiller les consciences.

Mon Dieu, je me dis à cette lecture, j'ai débuté ma carrière il y a longtemps, où j'ai connu des difficultés, des injustices qui me révoltaient déjà et aujourd'hui, il faut continuer à éveiller les consciences ?

Alors donc, certes cela a évolué, mais la femme doit tout de même continuer ce chemin et je m'adresse aux jeunes générations, comme souvent j'ai échangé avec les jeunes élus de cette Assemblée, pour que l'image de la femme continue d'évoluer et pour se faire entendre, se faire respecter.

Oui, c'est un combat digne et nécessaire. Oui, il faut un salaire égal entre les hommes et les femmes. Heureusement, les choses changent pour le meilleur. Mais non, il ne faut plus que les hommes profitent de leur position de pouvoir. Malheureusement, cela existe encore aujourd'hui, et avec la libération de la parole, l'actualité quotidienne nous le prouve tous les jours.

Alors, Mme la Conseillère exécutive, vous avez relevé un véritable challenge, et pas un simple affichage.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse donne l'exemple car pour être crédible, il faut donner l'exemple.

Ce rapport qui se compose en deux volets :

Le premier volet, c'est le volet RH vous l'avez dit, concerne les salariés de la Collectivité de Corse. Vous avez effectué un état de lieux, établi un diagnostic, posé des règles pour garantir que les hommes et les femmes puissent obtenir les mêmes droits en matière de formation, de promotion et de salaires.

Concernant le deuxième volet, vous l'avez dit, ce rapport a vocation à évoluer, à bouger, et pour cela il va toucher tous les citoyens, le monde associatif, le sport, la jeunesse, la culture. Donc, tous les hommes et les femmes auront le même statut, ils pourront bénéficier des mêmes conditions pour réaliser pleinement leur potentiel et ainsi contribuer au développement politique, social et culturel de notre pays.

Alors cher Lauda, je vais conclure en rapportant les propos de notre collègue Catherine COGNETTI, compliments qu'elle a formulés en commission, cela est important car cette collègue ne fait pas partie de la majorité, et nous pouvons, nous, être accusés de faire de l'autosatisfaction, Mme COGNETTI a conclu comme moi et mon groupe, « que ce plan d'action était juste et parfait », et elle a rajouté : « comme tous les rapports que vous avez présentés, que ce soit en matière d'innovation, de sport, de jeunesse », et pour tout cela, Mme la Conseillère exécutive, Chère Lauda, a ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Donc, c'est Mme TOMASI et ensuite Mme COGNETTI-TURCHINI, c'est l'ordre qui nous a semblé percevoir avec le Secrétariat général.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiu Presidente.

Ùn seraghju micca longa, vogliu ghjustu assicurà a cunsigliera esecutiva chì iss'ughjettivu hè u nostru, micca sola u vostru.

Ùn faraghju micca longu perchè preferiscu lascià a parolla à l'omi nant'à su sugettu, chì mi pare chì l'ugualità trà e donne è l'omi passa dinò da l'impegnu di l'omu è cummencià in s'assemblea.

Vogliu ghjustu prufittà di l'occasione pè dumandà vi induve ne simu di l'apertura di l'usservatoriu di e violenze fatte à e donne.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, Chère Lauda,

L'élaboration de ce rapport est le fruit d'une co-construction et reflète une problématique dans laquelle la Collectivité se doit d'être exemplaire.

En effet, l'égalité hommes/femmes est, au-delà de la problématique RH, et vous l'avez évoqué et traité par ce rapport, un sujet éminemment politique et d'actualité.

Comment, en effet, ne pas souligner que cette problématique ne suscite nombre de débats, tant au niveau national que local ?

Le rôle des femmes a évolué. N'oublions pas que les femmes sont au cœur du développement en milieu rural. Elles occupent une place prédominante dans le système socioéconomique traditionnel. Elles contrôlent l'essentiel de l'économie non monétaire, l'agriculture de subsistance, la procréation, l'éducation des enfants, les tâches ménagères. Mais aussi les activités agricoles et commerciales des femmes représentent une contribution importante, même au bien-être des ménages ruraux à faibles revenus.

La femme est le cerveau moteur du développement en milieu rural.

Mais on doit, malheureusement, évoquer la situation de nombre de femmes subissant des violences.

Celles-ci sont multiples : violences conjugales, sexuelles, violences sociétales. La situation sanitaire que nous connaissons ne fait qu'augmenter ces violences.

Ce sujet de société, qui procède d'une fracturation de la société civile ici et ailleurs, ne peut pas être évoqué sur la place publique. Les élus que nous sommes ne peuvent pas ne pas le condamner.

A ces violences, pénalement mais surtout moralement répréhensibles, il faut ajouter celle de l'inégalité hommes/femmes. Il est évident que la Collectivité de Corse en tant qu'institution, se doit être exemplaire. Tout doit être fait pour que le secteur public montre l'exemple et arrive à mettre en place les mesures les plus justes possibles, et vous l'avez évoqué, dans le cadre de cette Collectivité.

En effet, si le monde du travail est profondément inégalitaire, il ne s'agit pas de lutter contre ces inégalités en mettant en place un égalitarisme qui ne refléterait pas une évolution des carrières, à la seule considération de la compétence et des formations. Il s'agit seulement de faire en sorte qu'à compétences égales, il y ait un égal accès à des carrières professionnelles épanouissantes.

Ce plan permettra, sur cette thématique, de régler certaines situations de par lesquelles les écarts de rémunération sont malheureusement constatés, le gros-œuvre demeurant dans le secteur privé.

Je citerai quelques chiffres démontrant aisément qu'il y a un travail de fond à mener, en France et en moyenne des écarts de salaire varient de 5 % pour les petits salaires, à plus de 30 % pour les gros salaires. On peut ajouter que la part des femmes dans les postes à haute responsabilité est inversement proportionnelle à celle qui est la leur dans les petits métiers.

Ces inégalités de traitement ont de surcroît des conséquences importantes sur la consommation des ménages qui se retrouvent affaiblis. Ces inégalités de traitement ne sauraient, par ailleurs, demeurer en l'état à partir du moment où la population féminine se trouve déjà discriminée.

Je souhaiterais exceptionnellement faire nôtre ce rapport, car quelles que soient nos idées politiques, c'est sur les seules justes causes que les êtres humains ont le devoir de se retrouver.

Vi ringraziu, Cara Cunsigliera, per stu rapportu, per e nostre mamme, e nostre figliole, per a nostre ghjuventù.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Donc, Pierre GHIONGA a demandé la parole, vous l'avez, Cher collègue.

### **M. Pierre GHIONGA**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, je tenais à vous féliciter pour la qualité du travail, féliciter les services.

C'est une problématique qui me tient à cœur depuis très longtemps, mais je vais vous faire une proposition, je ne sais pas si je peux déposer oralement un amendement, pour se montrer encore plus exemplaire : je propose qu'on demande d'acter que le couple Président de l'Assemblée et Président de l'Exécutif soit dorénavant mixte. Ce serait une mesure très forte.

### **Le Président SIMEONI**

Je demande quand même à vérifier les moyens comment on y arrive. Certains moyens, pour y parvenir, sont exclus !

**Le Président TALAMONI**

Cela a effectivement un caractère un peu inquiétant, M. le Président du Conseil exécutif.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, le sarcasme de certains me fait penser que l'on n'est peut-être pas autant d'accord que cela avec les propositions de Lauda, et je le maintiens comme amendement, si c'est possible.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Alors, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, pour ma part je n'irai pas jusqu'à ces extrémités chirurgicales, mais vous dire plus sereinement et plus sérieusement que ce n'est pas, Chers collègues, un petit rapport.

Il ne s'agirait pas de faire un peu, comme lorsqu'il s'agit de langue corse, de traiter des sujets en langue corse parce que l'on parle de langue corse. Je crois que c'est un sujet transverse qui doit traverser toutes nos politiques.

C'est hélas, on devrait dire, un sujet très contemporain et d'actualité, qui est loin, loin d'être soldé parce que la condition des femmes dans toutes les strates de la société, n'est pas à parité avec celles des hommes. Dans toutes les strates de la société !

Je lisais l'autre jour une étude sur les cas de divorce. Vous voyez dans la représentation collective des hommes, c'est toujours les femmes qui, je dirai, sont bénéficiaires des situations de divorce. Dans 70 % des cas, le sort de la femme, dans un cas de divorce, est un sort qui, je dirai, diminue sa qualité de vie par rapport à celle de l'homme divorcé.

C'est un exemple très significatif à la fois des représentations collectives et des réalités que subissent, à tous les étages de la société, la condition des femmes.

Moi, je voudrais insister sur deux points que, par déformation professionnelle je touche du doigt, parce que beaucoup de choses, je pense, se jouent dès le plus jeune âge. Or, nous avons un certain nombre de compétences à la fois dans le domaine associatif et sportif, et je pense que l'estime de soi, qui est au cœur de ces enjeux, se joue dans l'activité sportive et dans le domaine associatif.

Et, nous avons une deuxième compétence qui est celle de l'orientation sur laquelle je vous invite aussi à beaucoup travailler, parce que des études, en général je ne

sais pas si elles sont mesurées de façon très scientifique en Corse, mais en tout cas au niveau national elles le sont, montrent que ce que l'on appelle l'autocensure, le renoncement à certains métiers, se joue à l'adolescence.

Et, je pense que là on a des efforts à déployer, pour le coup à moyens constants, puisque nous avons cette compétence, en direction des jeunes adolescentes, dont on n'imagine pas à quel point elles renoncent à certains métiers, notamment les métiers d'encadrement, parce que c'est en bout de course, et en bout de course qu'est-ce que l'on fait ? On régule, j'allais dire, artificiellement par un système de quotas. Et, je pense qu'il faut artificialiser les choses, sans quoi on n'y arrivera pas, il faut des systèmes de quotas.

Ne comptez pas, et c'est un homme qui vous le dit, sur le renoncement des hommes à leurs prérogatives, à leurs pouvoirs et à leurs attributs. Je pense qu'il faut artificialiser les choses, mais je pense qu'à un certain âge, il est encore temps de corriger les trajectoires mentales et psychologiques de certaines adolescentes, pour qu'elles ne renoncent pas à leur avenir dans les mêmes conditions que les hommes.

Et j'espère que dans quelques générations ou avant, ce type de débats ne sera plus à l'ordre du jour, ça voudra dire que l'on aura réussi ce pari. J'ai quelques inquiétudes à ce sujet, en tout cas sur les calendriers qui permettraient de faire en sorte que ce sujet soit abouti.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il y avait également Romain COLONNA qui avait demandé la parole, vous l'avez.

### **M. Romain COLONNA**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cara cunsigliera,

Simplicemente pà di vi chì era passata ind'è a stampa, qualchi mese fà, chì un associu palisava u fattu chì à partesi da u 4 di nuvembre, e donne, in Francia in tutt'i casi, travagliavanu in modu gratis. Pendant 2 mesi, nuvembri è dicembre, ch'elle travagliavanu in modu gratis pà di u scartu di paga chì ci pò esse trà l'omi è e donne.

E pà di vi, Cara Lauda, chì l'uriginalità ùn sarà micca ind'è u sustegnu à su raportu, l'uriginalità ùn ci vole micca à circa la ind'è u nostru votu, chì d'appressu ciò che sentu sarà positivu, aldilà di a maggiurità è di l'uppusizione, mà l'uriginalità mi si pare chì ci vole à circa la simplicemente ind'è u fattu ch'ella ci fussi una pulitica publica di pettu à l'ugualità.

E diciendu què, ùn hè micca di è ùn hè micca fà un riprovaru à quelli ch'eranu nanz'à noi, chì forse chè u sujettu ùn era ancu micca, Muriel l'ha detta, abbastanza toccu da e pulitiche pubbliche.

Mà quì semu di pettu à una cullettività territoriale chì piglia o ch'hà da piglià a decisione cullettiva di mette in ballu una pulitica apprò di l'ugualità incu un diagnosticu, incu uggettivi da tuccà, incu mezi è incu calindari.

E què mi si pare chì u fattu rivoluziunariu, s'ellu c'hè, si trova ind'u simplice fattu di mette in ballu una pulitica apprò di l'ugualità.

E a dicu perchè u valore d'ugualità trà e donne è l'omi, ùn hè micca un valore chì vene da per se risponde à una scelta filosofica, à una scelta di sucietà.

Eiu sò, à tittulu parsunale, à nome di u gruppu, assai fieru chì sa cullettività possi esse in cundizione di fà una scelta cullettiva è d'affirmà cullettivamente è pubblicamente ciò che no vulemu cume sucietà, i valori che no vulemu è ciò che no vulemu lascià à i zitelli, à i nostri zitelli dumane.

E a dicu, è Jean-Martin l'ha dettu avà, micca tutte e sucietà a facenu. Micca tutte e sucietà a facenu ! Emu vistu u scartu di paga, emu vistu a pulemica chì c'hè statu incu a FIFA pocu fà, incu a finale di a cuppa di circuli incu l'arbitre femminile. Ci sò prublemi ind'è u mondu sanu di pettu à s'ugualità trà l'omi è e donne.

Dunque, se a nostra cullettività pò piglià sa decisione, ghjè viramente qualcosa, un passu in davanti. Hè stata detta, ùn hè micca un picculu raportu. Fà scelte di sucietà, ùn hè mai un picculu affare, ùn currende micca à un picculu raportu.

E a diciaraghju pè compie, hè stata detta mà aghju da insiste appena nant'à què, chì su prubema di l'ugualità trà e donne è l'omi sarà dinò affiguratu u ghjornu chè sarà difesa in modu altu da l'omi è micca solu da e donne.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vannina.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi.

C'avemu da sparte a parolla, perchè avemu statu à sente i cunsigli d'Anna, ghjè Fanfan BENEDETTI dinò, ghjè un omu chì terminerà nant'à su raportu.

Eiu vogliu ringrazià di sicuru di core, à u nome di u me gruppu, è salutà u travagliu di a nostra cunsegliera esecutiva, Lauda GIUDICELLI, è ramintà ch'ella avanza nant' à i passi, prupunende dunque stu raportu. E chì noi, salutandu u so travagliu dinò, avanzemu è seguitemu i passi, a via, chì ghjè stata aparta in lu 1755 da Pasquale PAOLI chì dava par a prima volta, allora mi si pera chì c'era aghjà un paese, a Suede, u drittu à e donne, allora micca tutte di sucuru, mà e donne quand'eranu capu di famiglia, ch'ellu sia e veduve osinnò e fantine, u drittu di pudè vutà, è ghjera in lu 1755.

E oghje, Cara cunsegliera, voi, incu issu raportu parmettiti dunque omancu l'ugualità trà l'omi è e donne. E nant' à u travagliu chì ghjè fattu, è soprattuttu nant' à a so remunerazione.

Dunque ghjè un passu maiò. Demu l'esempiu, torna una volta, è ùn solu che per s'affare, vi vulia ringrazià à u nome di u me gruppu. Senza cascà ind'è discorsi feministi, ind'è rivendicazione induve ùn ci ricunniscemu micca, mi pare chì travaglià, travagliemu di manera uguale è chì ghjè logicu chì ognunu pudesse a listessa affaire.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque ghjè Fanfan BENEDETTI.

### **M. François BENEDETTI**

Président, merci.

Il y a un problème qui n'a jamais été soulevé, qui me paraît quand même fondamental, c'est le problème des femmes qui ont choisi, je ne dirai pas qui se sont sacrifiées, mais qui ont choisi de s'occuper de leur famille.

Ces femmes-là, c'est un peu moins fréquent maintenant, beaucoup de femmes travaillent, évidemment il faut une égalité de salaire, une égalité d'accès à l'emploi, hommes/femmes, c'est évident, il faut régler le problème. Mais les femmes qui ont choisi de s'occuper de leur famille, se trouvent absolument démunies en fin de leur vie, elles n'ont pratiquement aucune retraite, elles se retrouvent avec des misères. Et, je pense que là il y a un problème à soulever et voire si notre société, ind'è noi, in Corsica, s'ellu ùn si pò micca mette in piazza, il y avait la notion du revenu universel, trouver un moyen d'apporter à ces femmes qui s'occupent de leur famille, de leurs enfants, la possibilité d'avoir une retraite conséquente, suffisante, voire un revenu régulier pour leur permettre d'assimiler leur activité quotidienne, et qui des fois dépassent largement les 35 heures, c'est du 24h/24h. Donc, là je pense que ça mérite quand même une prise en compte.

D'autre part, j'ai un petit amendement à déposer qui est très spécifique, page 45, et qui concerne le sport. En matière de football, parce que dans le football, vous savez,

il se trouve qu'il y a un secteur féminin qui se développe au niveau national et international. En Corse, on a tendance à minimiser l'importance du développement du football professionnel. Et il y a, je pense, une condition à donner maintenant, plutôt qu'une modification, pour les clubs qui vont engager la formation et l'organisation à la participation au plus haut niveau territorial du sport. C'est-à-dire, il y a deux catégories, il y a ce que l'on appelle la régionale 2 qui permet simplement de jouer avec 8 postes, 8 femmes qui jouent, alors qu'au niveau national, c'est 11.

Donc, on se trouve en-dessous des capacités de comparaison en matière de compétition, et il y a la régionale 1, qui se joue à 11 et qui permet, en cas de confrontation en national, d'arriver au niveau de la ligue 2 professionnelle.

Donc on demanderait, nous, d'ajouter au contenu : subordonner toute aide à la formation, à l'organisation et à la participation au niveau territorial le plus élevé.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois qu'il y a Anne-Laure SANTUCCI qui a demandé la parole, vous l'avez.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

Deux ou trois petits mots.

Le premier pour féliciter la Conseillère exécutive, Lauda GUIDICELLI, pour son travail depuis qu'elle est aux responsabilités. « Féliciter » aussi le Président du Conseil exécutif pour avoir donné cette responsabilité à une Conseillère exécutive jeune, et ce choix n'est pas anodin et en politique, rien n'est anodin.

Simplement, ce rapport va infléchir nos politiques publiques, nous savons que nous vivons dans une société méditerranéenne, et nous connaissons la diversité, de par le monde, des sociétés humaines et de leur culture. Nous sommes dans une société méditerranéenne, une culture méditerranéenne construite sur le patriarcat et la notion patriarcale inscrit en elle-même, l'inégalité hommes/femmes.

Alors, ce que je voudrais dire en conclusion, c'est un mot que l'on aime bien nous : tamanta stradda, donc je crois que l'on est au début de cette tamanta stradda.

Les politiques publiques et les actions développées dans ce plan d'action, on va les mesurer non pas demain et après-demain, mais peut-être dans 20, 25, 50 ans.

Je fais confiance à la Conseillère exécutive pour ne rien lâcher et nous serons tous à ses côtés pour continuer à changer notre société patriarcale d'où sont issues tant d'inégalités.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, il n'y a plus d'orateurs inscrits.

Il est 13 heures, conformément à la proposition qui avait été faite par le Président du Conseil exécutif, nous allons suspendre de manière à permettre un rapprochement entre l'Exécutif et les porteurs d'amendements. Donc, mettez à profit la suspension de séance pour vous mettre d'accord avec l'Exécutif, je dis ça pour Pierre GHIONGUA et je dis ça également pour Fanfan BENEDETTI.

La séance est suspendue, elle reprendra à 14 h 30.

**La séance suspendue à 13 heures et reprise à 15 h 10.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise.

Nous avons un amendement au rapport. Je ne sais si vous avez progressé dans les discussions avec l'Exécutif sur cet amendement, c'est le docteur BENEDETTI qui en était apparemment porteur.

Amendement sur le football féminin.

**M. François BENEDETTI**

L'amendement : il faut remplacer le terme de « bonification » par « conditionnalisation » et ajouter dans le contenu « subordonner tout aide à la formation et à l'organisation, à la participation au niveau territorial le plus élevé ».

Voilà la proposition qui est faite.

C'est-à-dire qu'en fait, il faudrait demander aux clubs qui vont avoir cette aide, de la conditionner à l'engagement dans les catégories les plus hautes régionales, c'est-à-dire R1 (régional 1), qui permettra aux clubs d'avoir des équipes féminines susceptibles d'être ensuite concurrentielles avec les clubs de national, et faire éventuellement des barrages avec la ligue 2 pour accéder au professionnalisme.

**Le Président TALAMONI**

Nous n'avons pas repris la séance formellement, il y a encore des absents sur les bancs de Corsica Libera.

**M. François BENEDETTI**

Mme la Conseillère, j'ai l'impression que ça vous pose un problème.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Oui, ça me pose un problème, tout simplement parce que l'annexe que vous visez, la fiche action que vous visez, c'est la fiche bonification des subventions dans le sport, qui a été adoptée dans le cadre du règlement d'aides au sport en décembre dernier.

Donc, ça vient modifier un dispositif ayant été adopté par l'Assemblée à l'unanimité le 22 ou 23 décembre dernier.

**M. François BENEDETTI**

Ce n'est pas une modification, c'est pour rendre attractif la participation des femmes à ce sports, c'est-à-dire que si on va débloquent simplement sur des compétitions régionales, il y en a beaucoup qui ne vont plus y participer.

Alors, vous avez des clubs qui ont des équipes en régional 1, qui leur donne possibilité d'accès justement, éventuellement s'ils gagnent les barrages avec les ligues 2, d'accéder au professionnalisme, sans passer par les centres de formations continentaux. Ça c'est une chose.

La deuxième, c'est que c'est une facilité pour les clubs d'obtenir des aides financières et de rester en régional 2 avec un effectif de 8 joueuses seulement, qui ne sont plus adaptées aux compétitions nationales ni internationales puisque ce n'est pas le même sport premièrement, et en plus elles sont les effectifs, elles n'ont pas simplement 8 ou 9 joueuses, elles sont des fois une vingtaine ou une trentaine de joueuses dans le club. Donc, il y a largement de quoi faire.

C'est un problème vraiment d'égalité entre les hommes et les femmes, c'est un problème à ce niveau-là aussi, parce que dans ces clubs-là, qui sont des clubs mixtes, vous avez des équipes masculines qui jouent en national, des fois en national 2 ou en national 3, des fois qui ont accès à la ligue 2 et les femmes non. Alors, moi c'est le problème que je pose.

**Le Président TALAMONI**

Donc, la séance est reprise.

Sur cette question-là, il y a un amendement de « Corsica Libera », la Conseillère exécutive dit que ça remet en cause une disposition du règlement des aides. Cela dit, ce que l'Assemblée a voté, l'Assemblée peut le modifier, ça évidemment, ça ne pose pas de problème.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Président, ça je l'entends, sauf que...

**Le Président TALAMONI**

Après, on est d'accord ou on n'est pas d'accord.

Donc, il y a un amendement de « Corsica Libera », ceux qui veulent s'exprimer, s'expriment et puis ensuite, soit vous en discutez et vous trouvez un compromis rédactionnel, auquel cas on intégrera au rapport le fruit de ce compromis ou alors vous n'êtes absolument pas d'accord, et à ce moment-là, on fait voter l'amendement de « Corsica Libera ».

Sur le plan procédural, il n'y a pas d'autres manières de procéder.

**Le Président SIMEONI**

Président, je n'en n'ai pas parlé avec la Conseillère exécutive.

Mais à ce stade on peut peut-être acter, je dirai, une orientation de principe qui est d'essayer de décliner les orientations du rapport, le mieux possible dans le règlement des aides derrière, et puis on verra comment il faut modifier, si on doit modifier le règlement des aides, on aura une discussion globale.

Ce que ne veut pas la Conseillère, je ne connais pas le dossier et je vous prie de m'en excuser, mais si j'ai bien compris les quelques échanges qu'il vient d'y avoir, c'est qu'elle ne veut pas, en quelque sort, on détricote ou qu'on modifie le règlement des aides qui a été voté et qui a une cohérence d'ensemble, à travers un rapport qui aujourd'hui n'a pas cet objectif.

Est-ce que c'est bien cela, Mme la Conseillère ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

C'est ça, M. le Président. C'est que dans le rapport RDA sports voté en décembre, l'un des axes nouveaux, c'était de valoriser la pratique féminine et donc de pouvoir bonifier les clubs qui avaient des sections féminines.

Le but était de pouvoir faire en sorte que les filles puissent accéder à une pratique sportive et que, dès lors, il y avait une bonification, c'est écrit et d'ailleurs la fiche action que vous citez c'était de mettre « la bonification est la suivante », avec « une aide plafonnée à 20 000 € ».

Le but était vraiment de pouvoir faire que, les filles, dont on s'est rendu compte en plus qu'elles étaient de plus en plus éloignées de la pratique, puissent accéder et donc que les clubs, voulant promouvoir une activité sportive féminine, soient bonifiés.

Donc, si vous voulez je ne vois pas trop l'objectif de viser ça, parce que le but est que moi je ne vise pas forcément le plus haut niveau, je vise vraiment toutes les disciplines sportives quelles qu'elles soient et que la jeune fille voudrait pratiquer.

Donc de fait, honnêtement, je ne vois pas trop... Après, on pourra en reparler dans le cadre des « Scontri di u sport » qui vont se faire sur ce sujet particulier, mais là, en l'état, tout le monde doit pouvoir avoir sa chance de pratiquer.

### **M. François BENEDETTI**

C'est une incitation, ce n'est pas une modification de l'engagement qui a été pris. Un amendement, ça sert à cela, ça sert à apporter une petite modification dans le texte, permettre justement ces clubs-là à les inciter à viser plus haut et ne pas rester simplement... Ou alors on ne fait pas le même sport que les hommes dans ces clubs-là, les femmes ne font pas le même sport. Vous avez des femmes qui vont pouvoir jouer, au niveau des équipes françaises, en équipe de France ou en équipes nationales, et ici vous ne pourrez pas le faire.

De la même manière, elles n'auront pas accès à « Squadra Corsa », parce qu'elles n'auront pas le niveau suffisant de football compétitif. Elles vont jouer à 8, ce n'est pas le même sport.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Juste un mot.

Moi, sur le fond, l'amendement qui est porté par Fanfan BENEDETTI au titre du groupe me semble fondé. Il ne s'agirait pas maintenant que l'on rentre dans un débat de commission en séance publique, puisque l'on discute de niveau technique. Et il semble évident qu'il y a cette question du règlement des aides au sport qu'il faudra modifier de façon certaine pour prendre en compte l'amendement.

Moi, je crois que si l'on est d'accord, évidemment puisque c'est porté au titre du groupe, nous sommes d'accord sur le fond, si l'on est d'accord sur le principe, je pense qu'il faudrait acter une orientation à ce stade et que l'on puisse passer au vote sur ce rapport global, qui est un rapport qui a été salué unanimement par les Conseillers, tout en actant une orientation qui va nous renvoyer derrière vers le règlement des aides au sport. Parce que, si on rentre dans un débat technique en séance publique, je pense que l'on va perdre du temps, alors que ce n'est pas nécessairement le cadre et qu'on a un ordre du jour relativement chargé derrière.

**Le Président TALAMONI**

Donc concrètement, vous proposez de transformer cet amendement formellement de quelle manière ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je n'ai pas l'amendement sous les yeux, mais je pense que moyennant un travail rédactionnel de deux petites minutes, on arrivera à l'intégrer.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, donc la séance est suspendue deux minutes, de façon à ce que cette rédaction soit actée.

**La séance est suspendue à 15 h 25.**

**Le Président TALAMONI**

Mme la Conseillère exécutive, apparemment, vous avez trouvé un accord avec le groupe « Corsica libera ».

**Le Président SIMEONI**

Après concertation entre la conseillère exécutive, le président du groupe « Corsica libera » et le porteur de l'amendement, Fanfan BENEDETTI, on propose qu'un amendement de compromis soit trouvé pour renvoyer un travail technique derrière, un amendement qui pourrait être rédigé sous la forme suivante : « *souhaite qu'un travail commun soit mené, dans toutes les disciplines, avec les ligues et/ou comités pour encourager et soutenir la pratique sportive féminine de haut niveau* ». Comme ça, on aura une discussion technique sur la façon de faire évoluer, notamment le règlement des aides, si nécessaire.

**Le Président TALAMONI**

Le groupe confirme son accord.

Ensuite, il y avait un deuxième amendement qui était celui de Pierre GHIONGA. La position de l'exécutif ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Défavorable ! D'autant que moi, je souhaiterais qu'il y ait deux femmes à la présidence... Ce n'est pas le sujet, le Conseil exécutif et l'Assemblée sont deux institutions distinctes, donc ce n'est pas l'objet du rapport déjà et ça n'a pas de sens.

**Le Président TALAMONI**

Le Conseil exécutif donc n'est pas favorable à cet amendement.

Si j'ai bien compris, le premier est intégré au rapport de Lauda GUIDICELLI, rapport du Conseil exécutif ; le second, celui de Pierre GHIONGA ne bénéficie pas de l'approbation du Conseil exécutif, celui-ci faisant remarquer qu'il s'agit de 2 institutions différentes et pas d'un ticket comme cela se fait lorsqu'il y a deux postes pour la même institution.

Il nous faut passer deux fois au vote, si Pierre GHIONGA maintient son amendement.

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, vote, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien.

Nous allons mettre aux voix d'abord l'amendement de M. GHIONGA et ensuite le rapport intégrant l'amendement de Corsica libera, réécrit.

Je vais mettre aux voix **l'amendement de Pierre GHIONGA**. Nous allons voter par groupe et nous allons demander aux présidents de groupes de donner la position de leurs élus.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **CONTRE**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » et de ses élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **CONTRE** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Mattea CASALTA**

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI, Pierre POLI, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, Jean-François CASALTA, Julia TIBERI, François BERNARDI, Mattea CASALTA votons **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Stéphanie GRIMALDI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général me dit qu'ils sont en train d'examiner les pouvoirs réactualisés car cela pourrait se jouer à une voix.

Mattea CASALTA demande la rectification du vote, il y a eu une erreur. C'est bien cela ?

**Mme Mattea CASALTA**

Tout à fait, Président, avec toutes mes excuses. Dans l'euphorie avec juste l'idée d'avoir en mémoire tous les membres de mon groupe, je n'ai pas voté comme je devais le faire et je suis tout à fait en accord avec l'Exécutif.

Veillez m'en excuser tous.

**Le Président TALAMONI**

Je demande au secrétariat général de procéder au décompte en tenant compte des pouvoirs. On me fait observer que les pouvoirs changent en permanence.

**41 CONTRE (rectification du vote du groupe PNC qui vote CONTRE)**

**22 POUR.**

**L'amendement est rejeté.**

Maintenant, nous allons voter pour le rapport qui a été présenté...

Oui, vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Juste une précision, puisqu'on a suspendu, mais Anne TOMASI m'avait interpellée sur le lancement de l'Observatoire des violences faites aux femmes. On a une date, il sera lancé le 8 mars. C'était aussi dans les propos de Cathy COGNETTI-TURCHINI. Voilà, ça y es !

**Le Président TALAMONI**

Très bien.

Nous avons à voter à présent sur le rapport amendé par « Corsica libera » avec un sous-amendement... Enfin, bref, avec une discussion entre « Corsica libera » et l'Exécutif.

Donc, nous allons voter sur le rapport qui a été présenté par Lauda GUIDICELLI.

Je vais demander aux groupes, quel est le vote de leurs élus.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » et de ses élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Mattea CASALTA**

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés : Pierre POLI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Jeanne STROMBONI, Mattea CASALTA votent **POUR**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent »: Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR**.

### **Mme Catherine RIERA**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane »: Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Stéphanie GRIMALDI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, François-Xavier CECCOLI, Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

### **Le Président TALAMONI**

**Le rapport (N° 031) est ADOPTE à l'unanimité<sup>1</sup>.**

Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant, le rapport n° 20.

---

<sup>1</sup> Délibération n° 021 AC

La Conseillère exécutive en charge des transports a la parole pour présenter ce rapport.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

**\* Rapport n° 020 : Delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà i porti di Corsica è u portu di Marseglia pè u periudu da u 1<sup>mu</sup> di marzu di u 2021 à u 31 di dicembre di u 2022**

**\* Rapport n° 020 : Délégation du service public de transport relative à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2022**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

En ce qui concerne l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, je vous présente ces conventions et cette proposition de vote et ensuite, je vous propose d'échanger dans un second temps sur le rapport de la Haute Autorité. Comme l'appel d'offres de toute façon est lancé, il n'y aura pas d'incidences. Mais si vous en êtes d'accord, j'aimerais qu'on puisse vous présenter nos éléments de réponse, par rapport à ce qui a été fait, à la Haute Autorité. J'ai bien entendu ce matin les délais qui ont été très courts pour la réception de ces rapports d'information, mais je pense qu'il est important qu'on puisse en débattre dans un second temps, puisque l'avenir arrive très vite pour ce qui concerne les futures procédures. Je pense que ce débat aura toute sa place, en tout cas aujourd'hui, et puis on aura l'occasion d'en reparler autant que vous le souhaitez dans le cadre de délibérations comme l'a expliqué le Président tout à l'heure.

Pour ce rapport, les passations de concessions allouées pour une durée de 22 mois, je vous renvoie à la délibération que nous avons prise en fin d'année, ensemble, pour la desserte de nos 5 ports (Aiacciu, Bastia, Purtivechju, Pruprià, L'Isula) qui vont desservir dans le cadre du service public, le port de Marseille.

C'est une procédure ligne par ligne, je vous le rappelle.

Dans le cadre de la SEMOP, nous avons proposé un lot pour l'ensemble de la desserte qui avait initialement été validée par la Commission européenne et qui ensuite a

fait l'objet de nombreuses discussions. On nous a demandé, dans le cadre du respect de la concurrence, de revenir à du lot par lot, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, une fois de plus, dans le cadre des propositions que je vais vous faire.

L'objet de ces contrats : le délégataire réalise le service de transport public de marchandises et de passagers dans le cadre de la DSP, c'est important de le rappeler à ce stade. Nous respectons les horaires, les fréquences, les capacités qui sont demandées vers l'ensemble de ces 5 ports, en termes de fret, bien sûr et également en ce qui concerne le transport de passagers et de convoyeurs de manière plus ou moins importante selon l'évaluation du besoin de service public que nous avons mis en place.

Pour la valeur technique de l'offre sur ces différents lots, elle a été décomposée de la manière suivante : la qualité technique des navires, l'outil naval doit répondre aux besoins des usagers en termes de cabines, de fauteuils, de sécurité, les conditions de navigation, bien sûr, la qualité de service aux usagers, la capacité également à transporter le fret qui est l'objet principal de cette DSP.

Nous avons eu 4 candidatures qui ont été reçues. La première de la Corsica Linea, la deuxième, le groupement « Corsica Linea » et la « Méridionale », la troisième candidature de la « Corsica Ferries » et la quatrième candidature de la compagnie « Méridionale ».

L'ouverture des plis a eu lieu en décembre 2020. Nous nous faisons accompagner par un huissier de justice et la CDSP s'est réunie le vendredi 18 décembre 2020. La commission de délégation de service public a estimé que les 4 candidatures étaient recevables et ont dressé la liste qui vous est proposée pour présenter les offres, donc la compagnie Corsica Linea, sur le port de Bastia, de Porto-Vecchio, Propriano ; en groupé avec la Méridionale sur le port d'Ajaccio et la compagnie seule également, sur le port de l'Isula.

La compagnie « Corsica Ferries » a fait une offre sur les 5 ports et la compagnie Méridionale a candidaté seule également sur le port de Propriano.

Je vais essayer d'être assez synthétique pour qu'on puisse ensuite avoir une discussion et des échanges.

**Sur le lot n° 1, Marseille-Ajaccio :** 2 candidats ont déposé une offre, le groupement « Corsica Linea » qui est mandataire et qui assure le service actuellement, la « Méridionale » et la « Corsica Ferries ».

Pour le groupement « Corsica Linea » / la « Méridionale », l'offre est parfaitement conforme aux exigences demandées, tant en ce qui concerne la qualité technique des navires et la qualité de service aux usagers. Donc, le besoin de service public est entièrement satisfait pour l'exécution du service que nous demandons pour les

22 mois. Le montant de compensation financière proposé dans un premier temps dans l'offre initiale est à 51,9 M€. Le candidat a été admis à négocier sur ce lot.

En ce qui concerne le candidat « Corsica Ferries », les navires qui sont proposés ne répondent pas aux exigences de transport de passagers et de convoyeurs. Le candidat ne justifie pas pour les deux navires utilisés tout au long de l'exécution, puisqu'il peut y avoir des arrêts techniques et donc, des substitutions pendant certaines périodes, en tout cas pour les deux navires proposés pendant l'ensemble de l'exécution du service, le nombre de cabines disponibles n'est pas respecté et le candidat se contente de mentionner les capacités passagers/cabines sans être en mesure d'offrir le minimum de 13 installations couchées et de 9 cabines exigées. Il ne justifie pas non plus du nombre de fauteuils disponibles concernant le bateau Corsicargo 2. Enfin, les capacités proposées par le candidat concernant le transport de passagers et de convoyeurs ne sont pas satisfaites, du moins pendant le mois d'avril et le mois d'octobre 2021/2022, donc pendant une période de 4 mois sur les 22 mois d'exécution.

Au regard de ces irrégularités, la commission de délégation de service public a constaté la non-conformité de l'offre de la « Corsica Ferries », puisque les demandes en termes de besoin de service public passagers et convoyeurs ne sont pas assurés et donc, le candidat n'a pas été admis à la négociation. Son offre a été écartée.

Vous avez le rapport. Je commence à anticiper un petit peu les débats en ce qui concerne la « Corsica Ferries » pour vous dire qu'effectivement, le candidat propose ce que l'on appelle des « ro-ro » sur la majorité des lots. Le ro-ro ne peut accueillir qu'un minimum de passagers. En l'espèce, nous n'avons même pas le minimum que nous demandons sur notre cahier des charges. Donc, évidemment, je ne vais pas vous rappeler l'épisode des clés USB et tous les épisodes médiatiques dans lesquels on nous a expliqué qu'il y avait des clés USB, mais qu'on ne les avait pas trouvées, pour aujourd'hui, 2 ans après, venir nous expliquer qu'elle n'étaient effectivement pas là. Mais bon... Déjà, on le reconnaît, c'est un grand pas en avant. Le Conseil d'État avait déjà reconnu que nous avions fait ce qu'il fallait.

Aujourd'hui, on passe à une étape supérieure où on vient répondre à une offre avec une capacité théorique – théorique - qui pourrait répondre parfaitement à nos besoins, mais avec une proposition commerciale dans laquelle on ne prend pas en compte les besoins en termes de passagers, de convoyeurs ; passagers de manière résiduelle en termes de résidents, je vous le rappelle. Nous avons en inclus, de manière plus ou moins importante selon nos évaluation de besoins, notamment les résidents qui se déplacent pour des raisons médicales et qui ne peuvent pas prendre l'avion, et une partie résiduelle également pour nos étudiants qui ont l'obligation de se déplacer souvent par la voie maritime.

C'est assez surprenant. C'est à l'image, et je pense qu'on peut le dire puisqu'aujourd'hui, tout le monde connaît la position que défend la Corsica Ferries, c'est

une un service exclusivement dédiée au fret, ce qui ne correspond absolument pas, selon nous, aux réels besoins de notre service public. Tout simplement.

Donc, la commission de délégation de service public, au regard de cette non-conformité, a décidé sur l'ensemble des lots, mais on pourra y revenir, de ne pas retenir les offres de la Corsica Ferries, puisque le schéma se répète systématiquement sur l'ensemble des lots.

**En ce qui concerne le lot n° 2, Marseille/Bastia** : 2 candidats, « Corsica Linea » et « Corsica Ferries ».

Là aussi, en ce qui concerne l'offre de la « Corsica Ferries », 2 ro-ro, 2 bateaux qui sont quasiment exclusivement proposés dans le cadre commercial pour le fret et une proposition du candidat Corsica Linea qui présente une offre conforme à nos exigences concernant aussi bien la qualité technique des navires que la qualité de service aux usagers. Pour les 22 mois, la proposition qui est faite est de 45,935 M€ pour le candidat « Corsica Linea » qui a donc été admis à négocier sur ce lot, ce qui n'a donc pas été le cas pour le candidat « Corsica Ferries ».

**En ce qui concerne le lot n° 3, Marseille/Purtivechju** : 2 candidats, la « Corsica Linea » et la « Corsica Ferries ». Même schéma avec une proposition d'un ro-ro pour la « Corsica Ferries », sans mettre à disposition les cabines, ni les fauteuils en ce qui concerne les convoyeurs et les passagers résidents.

En ce qui concerne la « Corsica Linea », une offre qui était partiellement conforme aux exigences techniques concernant le transport de marchandises. En effet, pendant le mois de juillet 2021 et le mois de juillet 2022, sur une période de 8 jours sur les 22 mois, le navire était en capacité de proposer une prise en charge de 720 mètres linéaires de fret, alors que nous attendions 730 mètres linéaires de fret. Au regard de ce delta, qui est un delta que nous avons soulevé, 10 mètres linéaires pour 8 jours de traversée sur l'ensemble des 22 mois, la commission de délégation de service public a considéré qu'il n'y avait pas d'incohérence, que le besoin de service était en grande partie rempli sur l'ensemble de la période des 22 mois et a donc admis le candidat à la négociation.

**En ce qui concerne le lot n° 4, Marseille/Propriano** :

Le candidat Corsica Linea, qui se positionne avec une offre parfaitement conforme en termes de qualité navire, service aux usagers et service fret propose un montant de compensation à 38 M€.

Le candidat Méridionale, qui assure le service actuellement, propose une offre qui est parfaitement conforme aux exigences que nous demandons pour un montant de 26 M€.

Et le candidat Corsica Ferries présente un navire qui ne répond toujours pas aux exigences de transport de passagers et de convoyeurs, pas de fauteuils mis à disposition, alors qu'il était demandé de pouvoir transporter minimum 61 personnes par traversée. Donc, ce candidat n'est là non plus pas conforme à nos demandes et donc, pas admis à la négociation.

**En ce qui concerne le lot n° 5, Marseille/L'Isula :** 2 candidats, la compagnie « Corsica Linea » et la compagnie « Corsica Ferries ».

Le candidat « Corsica Linea » présente une offre qui est parfaitement conforme à nos exigences avec un montant de compensation financière pour les 22 mois qui s'élève à 24,524 M€ pour l'offre initiale. Pas d'incohérence, il est donc admis à la négociation sur ce lot.

Et malheureusement, le candidat « Corsica Ferries » ne répond toujours pas sur ce lot aux exigences telles que nous les avons mises en avant et demandées dans le cadre de notre cahier des charges.

Ça, c'était pour les offres initiales. LA CDSP s'est donc réunie. Une phase de négociation a eu lieu et les offres finales qui vous sont proposées, le choix qui a été retenu par la CDSP est le suivant :

En ce qui concerne le **lot n° 1, la desserte Marseille/Aiacciu**, l'offre finale propose une amélioration d'un petit moins de 2 M€, avec une offre finale pour le groupement « Corsica Linea/Méridionale » qui est proposée à 49,992 M€.

**Sur le lot n° 2**, la CDSP propose de retenir la candidature de la compagnie « Corsica Linea » pour la **desserte Marseille/Bastia**, avec une offre finale à 43,7 M€ et une amélioration de cette offre de près de 2,2 M€ par rapport à l'offre initiale.

En ce qui concerne le **lot n° 3, Marseille/Porto-Vecchio**, c'est le candidat « Corsica Linea » qui est retenu par la CDSP, avec une offre finale à 23,9 M€.

**Pour le lot n° 4**, nous vous proposons, comme la CDSP, de retenir le candidat « Méridionale » pour la **ligne Marseille/Propriano**, avec un montant de compensation en offre finale à 25,4 M€ et une amélioration par rapport à l'offre initiale d'un petit peu plus de 1 M€.

Enfin, **pour le lot n° 5, Marseille/L'Isula**, la CDSP et nous-mêmes proposons de retenir le candidat « Corsica Linea », avec une offre finale à 23,9 M€, soit une amélioration de 538 000 € par rapport à l'offre initiale.

Ce sont les propositions qui ont été faites à l'unanimité par la CDSP, ce sont des propositions que nous avons décidé de suivre avec le Président du Conseil exécutif. C'est un service, aujourd'hui, de qualité.

Je vous rappelle tous les efforts que nous avons faits en termes de desserte pendant la période COVID. Nous sommes toujours dans une période très compliquée. Les quelques semaines qui arrivent, en termes de fret bien sûr, nous l'assumerons et nous l'avons toujours assumé, nous avons les moyens de l'assumer, c'est une excellente chose.

Il y a un déficit en termes de réservations passagers, que ce soit dans le maritime et dans l'aérien, considérable puisque nous avançons et nous évoluons de manière positive beaucoup moins, selon les annonces gouvernementales et les pics de contamination, malheureusement.

Je vous dis ça parce que je crois qu'il faut vraiment saluer d'abord, et je me retourne vers eux, les services de l'office, les compagnies délégataires qui nous accompagnent actuellement et qui nous accompagneront demain, si vous en êtes d'accord, parce que nous avons des comités de suivi, je le dis souvent mais c'est important de le rappeler, qui nous permettent d'assurer ce service public dans des conditions extrêmement complexes.

Je salue Marie-Hélène CASANOVA, parce qu'elle participe avec moi à ces comités de suivi régulièrement dans l'aérien ; dans le maritime, c'est pareil. On est obligés aujourd'hui de nous adapter de manière quasi quotidienne à cette demande pour assurer ce service public et j'avoue que c'est un exercice extrêmement complexe.

Aujourd'hui, ça me permet une fois de plus, mais ensuite le rapport d'information sur la Haute Autorité me permettra de développer encore plus l'intérêt de ce service public et de ces délégations de service public, parce que je crois qu'aujourd'hui, il a vraiment, vraiment pris tout son sens dans le cadre de la crise COVID.

Je voulais saluer également, je le fais systématiquement mais c'est important, les membres de la CDSP qui font un travail considérable, aussi bien les services que tous les élus et les AMO qui nous suivent dans cette CDSP.

Vous dire également que le CESEC a émis un avis favorable sur ce rapport. La plupart du temps, le CESEC prend acte sur les rapports du maritime qui sont des rapports très complexes, avec des enjeux que nous connaissons tous. Aujourd'hui, nous avons eu un rapport favorable, je crois que c'est important de le souligner. Nous avons été très, très loin dans les échanges.

Ce rapport est pour nous quelque chose d'essentiel parce qu'il a mis en avant vraiment l'intérêt de ce service public, l'intérêt de ces délégations. Beaucoup de membres du CESEC espèrent plus, mais là je vous parlerai de projet politique, bien sûr ils espèrent pour beaucoup d'entre eux une compagnie maritime, une maîtrise publique. Vous le savez, mais là je bascule dans la discussion politique, nous le souhaitons également. Mais ils ont vraiment tenu à participer de manière très importante sur ce vote, parce que je crois que les propositions qui ont été faites par la « Corsica Ferries » les ont vraiment alertés.

On a eu un échange très important avec Laetitia CUCCHI, par exemple, pendant nos échanges avec le CESEC, il y avait Mme RIERA tout à l'heure, mais je pense qu'on aurait pu avoir le même type d'échange : comment peut-on aujourd'hui considérer qu'un usager qui se déplace pour des raisons médicales n'aurait pas sa place sur un bateau du service public ? Pour moi, c'est quelque chose d'absolument impensable, inaudible.

Je considère qu'aujourd'hui, on a vraiment un rôle à jouer, c'est très important. Ce service public, c'est une desserte quotidienne, 7 jours/7, c'est un service d'une qualité exceptionnelle, c'est reconnu, on n'est plus souvent très d'accord, mais en tout cas, c'est reconnu par la Commission européenne qui dit qu'on a une qualité de service public au niveau européen qui est la meilleure. Il faut s'en réjouir. C'est une chance. Mais je crois qu'il faut aussi le défendre, vous le savez, ça fera partie de la seconde partie du débat.

Je ne voudrais pas qu'on fasse un mélange des genres parce que là, cette DSP est déjà lancée, mais en tout cas, en ce qui concerne le rapport de la Haute Autorité qui vient sur ce terrain-là, l'OSP, la DSP, comment quantifier le passager, c'est un débat qu'il nous faut avoir et qu'on pourra avoir autant que vous le souhaitez.

Mais j'insiste bien et je remercie le CESEC pour la prise de conscience sur la défense de ce service public. Ils l'ont vraiment mis en avant, je les remercie, je crois qu'on y a passé beaucoup de temps. On a été très loin dans les échanges, mais c'était vraiment pour nous, un signal très important.

Vous rappeler également qu'en termes de contentieux, depuis le début de notre mandature, en 2016, sur les différents contentieux que nous avons systématiquement gagnés, il y a eu à peu près 600 000 € d'argent public qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Collectivité de Corse et de l'Office des transports pour des contentieux gagnés. C'est un chiffre qui est important à souligner en 5 ans.

J'en ai terminé pour cette proposition. On fait le débat et si vous voulez, on enchainera sur l'autre rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais demander l'avis de la commission du développement.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais demander l'avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons donner la parole à qui la demande.

M. VANNI, vous avez la parole .

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais être très bref puisque personne n'a demandé la parole. Juste encore une fois pour féliciter la conseillère exécutive qui a été mise à rude épreuve sur ces DSP de raccordement.

Aujourd'hui, on ne peut que se féliciter qu'un certain nombre d'opérateurs soient revenus à la raison et nous ne sommes pas dans les mêmes contraintes que la dernière fois. Rappelons-nous quand même que la dernière fois, il y avait des marins qui étaient devant les grilles. Aujourd'hui, on est quand même dans une situation apaisée. Je pense que c'est bien pour tout le monde, c'est bien pour la Corse, c'est bien pour les intérêts des Corses. C'est dans cet état d'esprit là qu'il faut avancer et c'est dans cet état d'esprit-là qu'on réussira.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez réussi sur ce dossier. Ce n'est pas fini puisque vous le savez très bien, l'objectif c'est cette fameuse compagnie régionale ou SEMOP, on n'est pas attachés aux mots, mais en tout cas, c'est notre objectif en tant que groupe Femu a Corsica. Je sais que vous et vos services y travaillez beaucoup. Déjà, d'avoir réalisé aujourd'hui, ces DSP successives avec le résultat qu'on connaît aujourd'hui où tout le monde s'accorde à dire que c'est un succès. En tout cas, moi je vous félicite ainsi que les services, qui travaillent quelquefois jour et nuit puisque ce n'est pas facile, c'est tout le temps dans l'urgence. Vous êtes au rendez-vous. Encore une fois, je vous félicite. È cusì sia !

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole. Vous l'avez.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

C'est très difficile de s'exprimer avec le masque, je vais essayer, mais si je n'arrive plus à reprendre mon souffle, je l'enlèverai, vous me pardonnerez.

Je ne vais pas être très long. Simplement dire qu'il faut en profiter parce que dans l'après-midi, je ne vais pas toujours avoir des mots élogieux à l'encontre de l'Exécutif de Corse. Il y a d'autres sujets qui seront abordés où j'aurai quelques critiques à émettre.

Sur celui-ci, bien au contraire, mais cohérent avec ce que nous faisons ici depuis 2017, en parlant de ce qui nous sépare, vous le savez, on a l'occasion de se le dire, d'assumer nos choix respectifs. Ce n'est pas l'objet du rapport et donc, il n'y a pas de raison que l'on ne soit pas favorable à ce document.

Nous sommes favorables, nous félicitons les services du travail accompli. Nous nous reconnaissons parfaitement dans ce qui a été fait. Nous vous l'avons dit. On ne peut pas me reprocher de double langage sur le sujet. Dans le domaine maritime, je le dis aussi parce que je le pense sincèrement, l'action des délégataires de service public contribue à cela, le changement de SNCM en « Corsica Linea » a permis d'avoir un outil plus performant, de meilleure qualité qui répond à nos attentes.

Mais on l'a évoqué au cours du CA de l'Office des transports il y a quelques jours, quand on voit aujourd'hui la diminution du prix du fret et vous nous avez proposé, Mme la Présidente, je vous en félicite, d'aller au bout de la recherche pour comprendre comment les prix de la grande distribution ne se retrouvent pas aujourd'hui bénéficiant d'une raréfaction, de par le coût du fret qui aujourd'hui est moindre grâce à l'action que vous avez menée. Donc, nous allons soutenir ce document.

On pense même, et vous le savez, dans notre groupe, que nous sommes attachés à la notion de service public. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte, mais comme c'est un élément fondateur et important, je répète, nous serons aux côtés de l'Exécutif, y compris s'il faut faire entendre notre voix au niveau de l'Union européenne en utilisant le droit, bien évidemment, mais nous serons là à défendre un service public si l'Europe se félicite de la qualité de notre service public ; j'ai envie de dire et pour cause, c'est sûr que par rapport à certains pays où ils n'ont rien, forcément nous sommes particulièrement performants.

Nous, lorsque nous avons réfléchi par rapport au vote, on voulait vous dire : allez encore plus loin, offrez encore davantage à ceux qui en ont besoin, ceux qui sont en attente d'un tarif qui soit le bon.

Notre avis sur le rapport qui nous est présenté, il est bon, il va dans le sens de ce que nous avons déjà voté dans cet hémicycle, il est dans la continuité. Nous serons à vos côtés pour le maintenir, voire le renforcer si nécessaire. C'est comme ça qu'on entrevoit la question des transports maritimes dans notre groupe. Et donc, je le répète, nous voterons.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

François ORLANDI, pour le même groupe.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

Bonjour à tous les collègues que je n'ai pas salués ce matin en visio.

Je voulais très brièvement rajouter un mot. Dire bien évidemment l'avis favorable que nous partageons de manière très large dans notre groupe sur ce rapport. En effet, il y a la possibilité d'aller plus loin pour renforcer cette notion de service public. Au-delà des usagers et d'utilisateurs qui pourraient être malades ou des étudiants, il y a tout simplement des professionnels qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur le continent et qui doivent être intégrés dans cette notion. Donc, il faut renforcer la notion de service public.

Le choix de Marseille aujourd'hui, d'autres opportunités parce que des armateurs ambitieux, clairvoyants et dynamiques ont développé d'autres lignes, s'explique aussi, il faut insister là-dessus, il y a toute une organisation du territoire qui a été faite, notamment par la DATAR, et qui s'inscrit sur des périodes longues qui font que naturellement, c'est le port qui sied le mieux à cette organisation du service public.

Dernier point, pour insister encore une fois sur l'utilité du service public, c'est la période de crise que nous venons de passer où les compagnies qui avaient en charge ce service ont assuré avec leurs marins, dans des conditions qui étaient parfois difficiles, mais en tout cas maintenues. La meilleure gestion est la meilleure efficacité du service public.

C'est avec tous ces avis et points positifs que nous accorderons notre soutien à votre rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

De façon assez brève, d'autant que je crois comprendre qu'il y a potentiellement un deuxième débat qui pourrait suivre sur une perspective un petit peu plus générale.

On est dans le cadre d'une attribution de délégation de service public, cela appelle quelques commentaires, mais on est aussi dans l'application d'un cahier des charges qui avait déjà été défini.

D'abord, un mot pour dire, Hyacinthe VANNI l'a un peu évoqué avant moi, qu'on est quand même dans une situation très différente par rapport à ce que l'on a pu connaître dans cet hémicycle, il y a seulement quelques mois, je n'oserai pas dire quelques années, moins de deux ans, avec une situation entre les différentes compagnies qui était extrêmement conflictuelle et qui faisait peser des menaces extrêmement lourdes, y compris sur les emplois des salariés des 2 compagnies délégataires qu'étaient la « Méridionale » et la « Corsica Linea ».

Et je crois qu'il faut quand même se réjouir aujourd'hui d'un retour à une forme de partenariat, même si c'est un partenariat qui est embryonnaire à ce stade, mais en tout cas, au retour à une situation stabilisée entre les compagnies, mais également, et c'est important de le faire remarquer, avec l'existence d'un fond syndical uni sur cette question des 2 compagnies, des différentes organisations syndicales, qui est ouverte au dialogue, y compris pour envisager le schéma pérenne de la desserte maritime de la Corse auquel nous sommes attachés.

Juste un mot également pour remarquer, c'est toujours utile de le souligner, que la phase de négociations a permis une certaine amélioration des offres. Je n'en dis pas plus, c'est porté au rapport, donc c'est un point positif.

Simplement, nous avons pris connaissance d'un amendement qui procède des possibles contentieux de l'une des compagnies, on n'a pas de difficultés sur le principe. Simplement pour dire qu'on peut se poser la question de savoir à quel point, pour certains opérateurs, la contestation de la délégation de service public n'est pas considérée comme étant plus rentable que l'attribution de la DSP elle-même. C'est assumé assez clairement que ceci prône un modèle de desserte qui est parfaitement contraire à celui que nous défendons, c'est-à-dire un modèle basé a minima sur une DSP décidée dans cette Assemblée, de façon, j'allais dire idéale, mais ce n'est pas simplement un idéal, c'est un processus qu'il faut qu'on construise dans les prochains mois au-delà même de l'attribution de cette DSP, la constitution d'une société maîtrisée par la puissance publique qui doit permettre que l'intérêt commun, l'intérêt public puisse s'affirmer de façon plus claire encore dans ce secteur qui est un secteur stratégique pour une île comme la Corse.

Je crois qu'aujourd'hui, une fois qu'on aura passé cette embuche, immédiatement, avec une prorogation de 2 mois, peu importe, je crois qu'il faut que nous revenions dans cet hémicycle pour débattre et acter ce que sera le schéma pérenne de la desserte de la Corse. C'est là où nous divergeons, y compris avec certains intervenants qui se sont exprimés avant nous, puisque nous vous disons, comme nous l'avions dit aux sessions de la fin d'année 2020 où nous avons y compris amendé le rapport en ce sens pour rappeler cette perspective, que nous sommes favorables à un dispositif sur lequel on

est prêt à discuter. On a voté la SEMOP sous une certaine forme, à 51/49, avec une maîtrise publique. Je vois que le CESEC évoque la piste de la SEM. En tout cas, nous souhaitons que ce débat revienne très rapidement dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse pour pouvoir passer l'étape suivante, laisser derrière nous ces DSP de raccordement et cheminer, naviguer allais-je dire, vers un schéma qui soit un schéma pérenne sur les 7 années à venir pour la desserte de la Corse parce que c'est l'engagement que nous avons pris en commun.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Je m'étais exprimé à propos des différents rapports qui concernent le maritime, sur le thème tout se tient et ce dossier est solidaire d'un cheminement, en tout cas d'un parcours que vous avez initié bout à bout, raccordement par raccordement.

Je voudrais rappeler ici à la fois ce qui peut nous rassembler et ce qui continuera à nous séparer.

Ces dossiers finalement, au cours de l'histoire politique de cette Assemblée, sont toujours observés depuis les mêmes prismes et depuis les mêmes principes.

Premier principe fondateur de toutes nos délibérations auxquels nous sommes nous aussi pas moins, pas plus, mais tout autant attachés, c'est le principe d'un service public. On ne pourra pas ne pas s'entendre sur ce sujet. Vous avez pris l'exemple des bateaux qui transportent les malades, je crois que c'est un exemple significative parce qu'il fait appel à une certaine sensibilité. Oui, il faut continuer à financer le transport d'hommes et de femmes, de patients qui ont besoin de rejoindre les côtes du continent pour se soigner. C'est une évidence. Ce n'est jamais inutile de le rappeler parce qu'on est là sur les fondamentaux de l'organisation du service public.

Donc, dans ce cadre, est-ce que vous avez bien effectué la mission qui vous est assignée d'organiser lot par lot cette desserte ? La réponse est oui, dans la mesure où vous avez essayé de sécuriser au maximum. Nous avons eu un échange en commission, du reste fort intéressant et fertile, qui montre que vous avez essayé de sécuriser au maximum.

Je pense que vous vous aventurez lorsque vous dites que la « Corsica Ferries » essaie de faire prévaloir depuis ses actions, une certaine idée de la desserte maritime ; moi, je n'avance rien et en tout cas, je m'interroge et je pense qu'on est tous fondés à

s'interroger sur l'attitude de « Corsica Ferries » qui répond en ne satisfaisant pas au cahier des charges. Donc, ça interroge. Ce qu'il y a derrière, je pense que nous en avons parlé en commission, quand on sait que ne peuvent introduire des recours que ceux qui ont été candidats, je pense que ça donne un certain nombre d'éléments de réponse.

Premier principe, l'attachement au service public.

Deuxième principe auquel personne, pas plus vous que nous, ne pouvons rester insensibles, c'est la dimension sociale. Oui, reconnaissons-le ensemble, vous avez apaisé socialement, via vos travaux, et le dossier en est l'aboutissement, aujourd'hui l'inquiétude, la préoccupation sociale. Ça reste un équilibre fragile et il s'agit pour nous de le saluer.

En revanche, on continue à avoir 2 sujets qui nous séparent. Je fais lien, comme ça, ça me permettra de ne pas intervenir, je n'ai pas bien compris si on va organiser un autre débat sur l'autorité de la concurrence, mais on donne une position complète sinon exhaustive, en tout cas panoramique sur le sujet en intégrant les propositions de l'autorité.

Pour ce qui concerne le coût d'abord. On est revenu à l'épure du début de la mandature. Si je divise par 22 et si je multiplie par 12, je fais une règle de 3, ça donne à peu près ce que ça nous coûte par an. On est un peu au-dessus de 90 M€, ça veut dire qu'on est revenu à l'épure du début de la mandature. On ne va pas tricher avec les chiffres. Bien sûr qu'il y a le coût COVID, chacun peut comprendre que dès lors qu'on est dans une situation où les compagnies délégataires n'encaissent pas de recettes par défaut de passagers, tout cela représente un surcoût.

Mais je crois qu'il ne faut pas rassurer excessivement l'opinion sur les efforts que vous avez faits en début de mandature en ce sens qu'ils pourraient être poursuivis, on va toucher, on en a convenu ensemble en commission des finances, désormais aux limites des fonds alloués au titre de la solidarité nationale pour le compte de la dotation de continuité territoriale lorsque nous aurons par symétrie à faire la somme de ce que représente la desserte maritime et aérienne.

Donc, cette trajectoire, elle n'est pas de nature à nous inquiéter, mais on est revenus, j'allais presque dire au point 0, on est revenus à flot, si je peux me permettre.

Pour le reste, il y a une interprétation du rapport de la Haute Autorité que vous faites qui ne nous agréé pas où on peut discorder, c'est lorsque la Haute Autorité préconise d'être sollicitée, lorsque l'on définit notre service public.

Pour notre compte, nous y voyons davantage une forme d'expertise qui peut venir alimenter la qualité de nos travaux et la qualité précisément, y compris la sécurisation juridique de ces sujets sensibles, plutôt qu'une forme de tutelle. Je crois qu'il y a une forme de paranoïa un peu institutionnelle et chaque fois qu'on a une autorité qui viendrait, non pas couvrir mais alimenter nos réflexions, une sorte de chape de plomb qui pèserait sur notre autonomie et notre capacité à s'émanciper de ce qui ne doit rester,

précisons-le, qu'un conseil. On a une force d'expertise qui nous est proposée, mettons-la à notre service.

Enfin, et vous le savez, je rebondis sur les propos de Petr'Antone, nous sommes, et la boucle sera bouclée, attachés à un service public. Nous ne pensons pas, pas définitivement parce que dans la vie, on peut toujours évoluer, jamais être définitifs en tout cas trop solennellement, nous ne pensons pas que ce service public doit s'adosser, doit s'opérer autour d'une compagnie publique.

Or, c'est en vertu de la continuité de penser qui vous honore, ce que les uns et les autres dans la majorité continuent à défendre, nous pensons que dans l'intérêt du contribuable, puisque le rapport de la Haute Autorité naît quand même de l'idée qu'il faut faire baisser les tarifs, nous pouvons organiser depuis cette Assemblée un service public de qualité intégrant y compris les sujets les plus sensibles, mais pas forcément déléguer ce service public à une compagnie qui serait financée par cette maison. C'est ce qui nous sépare pour l'heure et au moins jusqu'à la fin de la mandature.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il peut y avoir des évolutions après la mandature ? C'est intéressant quand même. Il faut être optimiste ! Il faut voir les choses de manière positive !

Mme BOZZI, vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Une petite observation pour vous dire que nous allons suivre votre rapport, tout simplement parce que nous sommes également attachés au service public. C'est dans cet esprit-là que nous vous suivrons.

Comme vous le savez, nous ne sommes pas favorables à une compagnie régionale. Vous avez lancé le débat politique, donc je tiens à le préciser. Mais sur le maintien du service public, nous serons à vos côtés.

Je n'ai pas suivi ou en tout cas, je n'ai pas entendu si vous comptiez suivre les préconisations de l'Autorité de la concurrence, donc ça sera précisé peut-être après.

En tout cas, je pense, comme vient de le rappeler Jean-Martin MONDOLONI, que c'est toujours important pour faire une bonne analyse du besoin de service public et pour avoir l'expertise de cette autorité qui pourra nous rendre un avis éclairé, que la CDC pourra suivre ou ne pas suivre, c'est important de préciser qu'il n'y a pas de tutelle sur cet

avis qui sera rendu, mais en tout cas, se priver de cette expertise serait à mon sens une erreur, puisqu'on sait que les recours peuvent être importants dans ce cadre-là.

Voilà pour mes observations. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole au Conseil exécutif pour réagir aux différentes interventions et ensuite, nous allons voter. Il y a un amendement aussi.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Oui, je vais parler de l'amendement, merci, M. le Président.

Je vous remercie tous pour vos différentes interventions.

Je suis heureuse qu'on se rejoigne sur ce point de l'attachement. Vous savez que j'y reviens régulièrement, mais cet attachement au service public parce que je considère qu'il est de plus en plus en danger, en tout cas dans ce cadre-là, dans le cadre ne serait-ce que d'une DSP.

François et Jean-Martin vous êtes revenus aussi dessus, sur « le passager ». J'insiste sur ce passager parce que c'est vraiment un des pans qui peut arriver et qui refait discussion régulièrement dans nos débats et surtout dans nos contentieux, c'est le passager qui pose véritablement problème.

Je note notre attachement et votre conscience de ce besoin, mais je regrette quand même avec vous qu'on soit encore obligés aujourd'hui de se demander si un passager qui a besoin de se déplacer par voie maritime pourra utiliser un bateau du service public. Je ne comprends pas qu'on ait encore ce type de débat aujourd'hui avec des instances telles que la Haute Autorité ou telles que la Commission européenne. Pour moi, c'est l'essence-même du service public, on ne peut pas, j'y reviendrai plus tard, mais comme on a mis en avant ce point-là, je ne comprends pas qu'on puisse encore aujourd'hui avoir ce type de débat.

Qu'on ait un débat politique sur la compagnie, bien sûr, c'est tout l'intérêt de nos débats, mais qu'on soit encore aujourd'hui obligés, au sein de cette Assemblée, de rappeler tous notre attachement au service public, je le souligne, mais en même temps, je suis obligée de le regretter. Je trouve ça vraiment dommage.

Sur l'ensemble des points, Jean-Martin, on discutait tout à l'heure des données chiffrées, je vais vous faire un point, j'ai préparé quelques slides pour le rapport suivant sur la Haute Autorité, très précis avec les montants de compensation sur ces dernières années pour que vous ayez vraiment le tableau le plus juste tels qu'ils ont été votés depuis le début, depuis 2007, au sein de cette Assemblée avec les différentes évolutions.

Je ne voudrais pas alourdir ce débat-là puisqu'on va enchaîner sur le rapport de la Haute Autorité qui reprend exactement les mêmes problématiques. Mais peut-être qu'on ira plus loin, en tout cas sur les recommandations, si vous en êtes d'accord.

L'amendement, c'est donc un amendement que je suis obligée de vous proposer par précaution, au cas où il y aurait un recours en référé de la part de la « Corsica Ferries » qui ne nous permettrait pas de débiter le service dans 2 jours. Donc, au cas où, c'est un amendement qui propose un avenant par lot pour vous proposer une prolongation de 2 mois, le temps que le référé puisse suivre son cours, s'il avait lieu. J'espère que nous n'en aurons pas besoin.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Oui ? Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Je souhaiterais, avec votre autorisation, prendre la parole en quelques mots en complément de ce qui a été exposé par la présidente de l'Office des transports, parce qu'il me semble que la matière est suffisamment importante et stratégique pour que nous puissions, si vous en êtes d'accord, acter les points de consensus qui viennent de se renouveler à l'occasion de ce débat.

Je dis que c'est important parce que nous sommes dans le cadre d'un bras de fer qui n'est pas seulement le bras de fer que nous impose la « Corsica Ferries » à travers d'une part, des guérillas juridiques à répétition et d'autre part, des déclarations polémiques dans les médias auxquelles nous avons choisi de ne pas répondre. Nous ne sommes pas seulement donc dans un bras de fer avec la compagnie, ça ne nous intéresse pas, mais nous sommes aussi et surtout dans un bras de fer avec l'Europe pour faire prendre en compte par l'Europe, par le droit et par son interprétation du droit, ce que nous considérons être des intérêts stratégiques essentiels de la Corse.

Je voudrais donc dire quelques mots là-dessus.

Avant, je me permettrai comme vous de féliciter Vanina BORROMEI, l'Office des transports, son directeur, l'ensemble des personnels, saluer l'avocat de l'Office des transports qui est présent, Pierre-Paul MUSCATELLI, et vous remercier pour votre engagement constant, pour la qualité du travail qui est mené et pour la constance de la vision qui est défendue.

Je disais qu'il est important d'acter ce que nous venons de dire ensemble parce que ça n'est peut-être pas suffisamment entendu et compris, parce que la matière est

technique, par les Corses et par l'ensemble des observateurs, y compris à Paris et à Bruxelles. C'est pour ça que je veux le dire très clairement.

Parmi le travail de reconfiguration du périmètre de service public que nous avons fait. Il y a eu un travail de réduction drastique du périmètre du service public pour le transport du passager, très important. Aujourd'hui, le service public que propose de prendre en compte la Collectivité de Corse, autorité régulatrice, c'est un service public pour l'essentiel sur le fret, et qui de façon complémentaire, chirurgicale, et je parle sous le contrôle de Vanina, corroboré par des expertises et analyses multiples, est un service public de passagers très réduit, environ 25 000 passagers sur les ports de Bastia, Aïacciu et l'Isula, 30 000 à Purtivechju et 30 000 à Prupia.

Et, ce besoin de service public en passagers, il est objectivé, mais nous, nous le savons de façon intuitive, mais il est objectivé par des études, ce sont les gens qui toute l'année, principalement, on l'a dit, des malades, leur famille, principalement des étudiants, ont besoin dans des conditions de régularité et de prix garantis, tarif résident, de pouvoir prendre le bateau. Et, nous voulons que ces garanties de service public, leurs soient offertes d'un bout de l'année à l'autre.

Si la commission de délégation de service public n'a pas retenu la Corsica Ferries, en tout cas entériné le choix de ne pas retenir la candidature de la Corsica Ferries, ce n'est pas parce que nous poursuivrions cette compagnie d'un esprit de vindicte ou d'une volonté de l'écarter, il faut le dire avec force. C'est parce que, et Jean-Martin me semble-t-il l'a suggéré, Corsica Ferries ne s'est pas positionnée cette fois-ci, comme d'ailleurs à de nombreuses reprises, pour remporter le marché, elle s'avait très bien, la Corsica ferries, qu'avec son offre elle ne pouvait pas être retenue. Corsica Ferries fait une offre à travers laquelle elle essaye d'imposer sa vision de ce que doit être le service public, c'est-à-dire qu'on est dans un cas qui est inouï, où c'est un opérateur privé, candidat à l'obtention d'un marché public, qui vient dire à l'autorité qui organise le marché public : « voilà, le besoin que vous devez vous donner les moyens de satisfaire, et c'est moi qui le décide, et ce besoin, il exclut les passagers ». Et c'est l'offre de « Corsica Ferries ».

Donc, comme l'a dit, je crois, Vanina BORROMEI dans ses explications en commission, nous nous disons : il y a besoin d'un bus pour faire du transport, un petit bus, un minibus de 20 passagers (c'est une image) et puis il y a quelqu'un qui arrive et qui dit : moi, j'ai un taxi avec 2 places et plutôt que le 40 € que coûte le minibus, vous me payez 10 € et puis je vais faire voyager 2 personnes. Mais vous, vous allez répondre ce que nous sommes obligés de répondre : mais nous, on ne demande pas un taxi pour 2 personnes ! On demande un minibus. Donc, on ne vous écarte pas parce que vous n'êtes pas sympathique, ça n'a rien à voir, on ne vous écarte pas parce que vous êtes jaune plutôt que bleu ou rouge, on vous écarte parce que vous ne répondez pas à ce qu'est notre cahier des charges et notre vision du service public.

La Corsica Ferries va plus loin, quelquefois elle ne propose que des ro-ro, c'est-à-dire simplement du transport inerte de fret. Dans une des offres, elles a un bateau à

disposition qui pourrait correspondre à ce que nous demandons, mais elle dit : ce bateau, je le mets, mais dans mon offre, je ferme les cabines et je ne veux pas qu'il y ait des gens qui voyagent, même pas des convoyeurs. C'est-à-dire qu'on ne parle même plus des gens malades, on ne parle même plus des étudiants, on dit : moi, je ne veux pas qu'il y ait des gens qui soient pris en charge, je veux que ça soit du fret inerte.

Donc, c'est quand même un problème fondamental, parce que si on va au bout de cette logique, on va peut-être faire - encore que... - une économie. Pas sûr du tout parce que je vous rappelle que ce qui nous a permis de négocier à la baisse le prix du fret, c'est qu'aujourd'hui le passager transporté n'est plus surcompensé. Nous avons réduit au maximum la part du passager dans le périmètre du service public. Nous assurons sur cette part, bien évidemment, un tarif qui est un tarif préférentiel, parce que c'est le service public, mais sur les autres passagers, que les compagnies délégataires transportent, nous avons mis en place une comptabilité qui permet de le dissocier clairement et, grâce à ces passagers, les compagnies font un chiffre d'affaires qui leur permet de diminuer l'offre qu'ils nous font.

Si nous acceptons demain d'aller dans le schéma qui est, non pas proposé, mais que la Corsica Ferries entend nous imposer, ça veut dire que nous serions sur du ro-ro, mais dans un secteur qui oligopolistique tel qu'il est aujourd'hui, vous n'auriez de façon certaine plus d'offre passagers de service public, c'est-à-dire que les gens dont nous savons qu'ils existent, nous tous et nous le disons, qui ont besoin, 30 000 sur les trois ports dont j'ai parlé, 30 000 à Propriano, 30 000 à Portivechju, qui ont besoin de prendre le bateau, ceux-là ils n'ont plus de garantie qu'il y aura un service public, ils n'ont plus de garantie d'avoir un bateau s'ils veulent partir avec leur voiture, ils n'ont plus la garantie de pouvoir partir avec leur voiture.

Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Est-ce que c'est ce que nous voulons nous faire imposer ? Et puis, lorsque l'on aura cette situation-là, quels seront les prix qui nous seront imposés ?

Moi, j'ai envie de regarder aujourd'hui, lorsque « Corsica Ferries » travaille et travaille bien avec la Corse et qu'elle est aujourd'hui dans une position grâce à l'évolution des choses et à la qualité de sa stratégie commerciale certainement, qu'elle est en situation d'hégémonie sur le marché des passagers transportés dans le cadre d'obligation de service public, mais pas d'une délégation de service public, quel est le coût pratiqué par la « Corsica Ferries » ? Rappelez-vous, lorsque vous nous avez saisis, l'opposition, en disant, Lionel n'est pas là, que gens de l'Ile-Rousse et de Balagne se plaignaient parce les bateaux de la « Corsica Ferries » n'arrivaient plus, parce que nous n'avions pas la possibilité d'obliger la « Corsica Ferries » à venir. L'obligation de service public, on doit la respecter si on navigue, mais si on ne navigue pas, eh bien, on peut s'en aller. La « Corsica Ferries » avait un choix d'aller ailleurs, sur un marché plus intéressant, il n'y avait plus de bateau qui arrivait à l'Ile-Rousse, et toute l'économie de l'Ile-Rousse et de la Balagne s'en est trouvée affectée.

Voilà où va nous conduire, où risque de nous conduire cette évolution si nous l'acceptons. Est-ce que c'est ce que nous voulons ?

Lorsque la « Corsica Ferries » est en situation de quasi hégémonie sur le transport de passagers, est-ce que les prix qu'elle pratique sont favorables à la Corse ? Amusons-nous à comparer ce que sont les prix entre la Corse, par exemple, et d'autres destinations que dessert la « Corsica Ferries », y compris plus lointaines, les Baléares ou la Sardaigne. Regardez les prix, comme je me suis amusé à la faire, vous verrez que la comparaison est loin d'être favorable à la Corse en matière de prix, tout simplement parce que « Corsica Ferries » est un opérateur privé et qu'il cherche en permanence à maximiser son profit.

Alors je termine la démonstration, vous nous avez dit : on est d'accord sur le service public. La notion de service public, ce n'est pas la notion de SEMOP aujourd'hui qui est en jeu dans la discussion avec l'État et dans la discussion avec Bruxelles, ce qui est en jeu à travers l'action de Corsica Ferries, relayée par un certain nombre de lobbies à Bruxelles, c'est la notion de service public. Et donc, comme vous l'avez dit, si nous sommes d'accord pour défendre cette notion, il faut l'acter ensemble et nous allons l'acter notamment par ce vote, et il faudra aller ensemble à Paris et à Bruxelles pour défendre cette vision du service public.

Je voudrais terminer en allant juste un peu plus loin, vous nous avez dit : nous, on est d'accord sur le service public... l'attachement, et je n'en doute pas. Vous nous avez dit : la paix sociale, oui, ce n'est pas que la paix social, on n'a pas acheté la paix sociale, c'est la vision du modèle économique et social que nous voulons. Est-ce que nous voulons nous donner les moyens que les compagnies qui desservent la Corse offrent à leurs salariés des conditions de rémunération et de travail qui soient des conditions que nous nous considérons dignes et acceptables ?

Même chose pour l'environnemental, est-ce que nous souhaitons nous mettre en situation, y compris dans un dialogue avec les opérateurs privés, que les bateaux respectent les exigences en matière environnementale. Ça, c'est un enjeu fondamental !

Mais, je termine, l'attachement au service public avec une nuance, vous nous avez dit : vous avez fait un bon travail, on a fait un travail de fermeté parce que nous sommes attachés au service public, mais nous ne sommes pas attachés au service public à n'importe quel prix. Et, quand vous avez rendu hommage à Vanina BORROMEI, à son travail et à la ligne, et Hyacinthe l'a fait, il faut remettre en perspective cette ligne aujourd'hui et les offres qui nous ont été faites, elles sont aussi la continuité de ce que nous avons vécu, y compris dans les épisodes précédents. Parce que, je vous le rappelle, nous sommes dans une situation oligopolistique, on a tourné dans tous les sens depuis des décennies, il y a trois compagnies qui se sont positionnées pour desservir la Corse.

Vous nous avez dit la dernière fois : vous n'êtes pas sérieux, vous devez attribuer, parce qu'il y a la pression sociale. Qu'est-ce que nous vous avons répondu ?

Nous connaissons la pression sociale, nous comprenons les risques pour l'emploi, mais nous ne pouvons pas attribuer des délégations de service public à des prix qui sont manifestement excessifs, et les compagnies qui soumissionnent doivent le comprendre.

Et, je termine et je me tourne vers l'opposition, pourquoi nous sommes pour une compagnie sous un modèle juridique qui peut être la SEMOP, qui peut être la SEM, où nous avons la maîtrise et sur une durée beaucoup plus longue ? C'est pour contourner cette situation d'oligopole qui nous place en difficulté. Parce que vous nous dites « moi, je suis d'accord pour la délégation de service public », mais que ça soit vous, que ça soit Jean-Charles ORSUCCI ou que ça soit nous à cette place, lorsqu'on lancera ou on lancerait une délégation de service public pour 5 ans, vous avez en face de vous trois partenaires potentiels, admettons que « Corsica Ferries » reste dans la position actuelle, vous aurez à l'écarter parce qu'elle ne répondra pas sur le service public.

Mais si vous avez en face de vous une « Corsica Linea » ou une « Méridionale » qui arrivent et qui font des offres qui sont totalement déraisonnables, par rapport à ce que vous vous estimez être la réalité du prix à payer pour le service public. Est-ce que vous allez l'attribuer ? Non, vous direz non, on ne peut pas payer, mais vous aurez les salariés devant et vous aurez peut-être une opposition qui vous dira que vous devez attribuer. Mais vous ne pourrez pas le faire et c'est pour cela que si vous retrouvez le fil rouge de tout ce que nous avons fait dans nos négociations, que ça soit pour le service public maritime ou que ça soit pour les eaux d'Orezza, c'est la même logique, la Corse ne peut pas surpayer des opérateurs privés lorsqu'il y a un service public d'un côté ou un contrat de l'autre. Nous devons payer le prix raisonnable.

Et, les opérateurs privés, quelle que soit la forme juridique selon laquelle ils interviennent, et a fortiori dans une délégation de service public, ils doivent comprendre que le seul bénéfice qu'ils peuvent escompter, c'est le bénéfice raisonnable, ils ne peuvent pas demander plus, ils ne peuvent pas avoir plus.

Et pourquoi nous sommes pour un partenariat dans une compagnie où nous aurions la maîtrise des choix stratégiques ? Et je termine. Parce que si nous nous projetons sur une durée de 8 ou 9 ans, comme nous avons prévue de le faire à travers la SEMOP, ou comme nous le ferons peut-être, nous avons la maîtrise des choix stratégiques. Il y a des opérateurs qui vont se positionner et ils vont accepter le pacte d'actionnaires que nous allons leur proposer, y compris sur la longue durée, le bénéfice raisonnable que nous devons exiger, et nous ne serons plus soumis aux aléas d'une délégation de service public et d'une attribution qui souvent nous place en situation de faiblesse si nous avons en face de nous des partenaires privés qui ne jouent pas le jeu.

Donc, voilà la cohérence d'ensemble de notre démarche. Aujourd'hui, elle se termine ou elle va se terminer, je l'espère, par un vote unanime qui montre que le travail a été fait, mais c'est un épisode.

Ce qui compte maintenant, c'est le combat que nous devons mener ensemble quoi qu'il arrive, et les échéances électorales n'ont rien à voir là-dedans, pour sanctuariser la notion de service public dans le domaine maritime et dans le domaine aérien, et ça, ça passe par Paris et par Bruxelles.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, ça va être un peu fastidieux, mais il va falloir procéder à deux votes nominaux, avec appel nominal, nous sommes dans une matière délicate, il y a des dizaines d'avocats qui regardent la télévision en ce moment...

Donc, nous allons procéder à l'appel nominal, alors est-ce que c'est toujours Anne TOMASI qui s'en occupe ?

**Mme Anne TOMASI**

Il me semble, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour voter... M. MONDOLONI, vous vouliez intervenir ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement une explication de vote, peut-être, très rapide.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais je pense que tous les groupes se sont exprimés, tous y compris le vôtre.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, mais moi, je n'ai pas donné d'explication de vote et le Président nous invite... Vous connaissez l'objet de notre vote ?

**Le Président TALAMONI**

Alors, en 2 minutes mais pas plus, parce que sinon on repart pour un tour, mais ça n'est pas la procédure habituelle. Donc, vous avez la parole pour exprimer brièvement votre vote.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, d'autant que le Président nous invite presque à un référendum sur le principe du service public. Ce n'est pas l'objet de ce vote !

Nous réitérons notre attachement à un service public et nous réitérons, comme nous l'avons fait la dernière fois, le souhait de vous accompagner, y compris pour négocier jusqu'à Bruxelles cet attachement.

Pour autant, ce n'est pas l'objet aujourd'hui.

Nous, nous manifestons indépendamment, sinon des louanges, en tout cas des bénéfiques que l'on reconnaît volontiers aux travaux de la majorité, une inquiétude sur la trajectoire financière. Quand vous dites que vous avez fait un bon travail au niveau de la compensation, on pense que l'on pouvait aller plus loin.

Donc, prenez notre non-participation, puisque c'est l'objet de mon propos, à la fois comme un encouragement, eu égard à la qualité de certains travaux, et quand même une source d'inquiétude. Et comme l'histoire se répète, je rappelle qu'en 2007, ce n'était pas hier et vous n'étiez pas majoritaires, vous aviez manifesté les mêmes inquiétudes, les mêmes préoccupations, du reste l'histoire vous a donné un peu raison, et vous n'aviez pas participé au vote.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il faudrait respecter un petit peu les procédures.

L'Exécutif s'est exprimé, appel nominal pour le vote sur l'amendement de l'Exécutif à son propre rapport. Anne TOMASI a la parole.

**Mme Anne TOMASI** procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

**Ont voté POUR (51) :** Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre

POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas pris part au vote (11) : Mmes et MM.**

François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**Absent (1) : Mme Vannina ANGELINI-BURESI.**

**L'amendement est adopté.**

Je mets à présent aux voix, le rapport ainsi amendé et je demande à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal.

**Mme Anne TOMASI** procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

**Ont voté POUR (51) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas pris part au vote (11) : Mmes et MM.**

François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI,

Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**Absent (1) :** Mme Vannina ANGELINI-BURESI.

**Le rapport (N° 020) est ADOPTE.<sup>2</sup>**

**M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.**

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut passer, si vous le voulez bien, au rapport suivant :

**\* Rapport n° 048: Raportu d'infurmazione relativu à l'avisu di l'Autorità di a Cuncurrenza in u settore di i trasporti marittimi.**

**Rapport n° 048**: Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des transports maritimes.

Mme la Président, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Président et merci pour le vote qui vient d'avoir lieu.

Une grande partie des éléments de débat ont déjà eu lieu, mais je voulais quand même revenir sur quelques éléments qui interrogent, et je pense que c'était aujourd'hui le moment opportun.

Je disais tout à l'heure qu'effectivement le délai pour vous est peut-être un peu court, en tout cas pour les réponses que nous y apportons. Et donc, je reste bien sûr à votre disposition, aussi bien lors des prochaines séances de l'Assemblée ou lors du conseil d'administration, pour pouvoir échanger dessus autant que vous le souhaitez.

Concernant ce rapport, les services techniques nous ont déjà mis quelques éléments que je vous détaillerai un petit peu plus tard.

Je voulais déjà replacer ce rapport dans le contexte. Le contexte de l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur du transport maritime vient dans un contexte bien plus général, vous le savez : la crise des gilets jaunes, la Collectivité de Corse qui organise à Bastia la conférence sociale et qui demande, bien sûr, à la base cet avis sur des

---

<sup>2</sup> Délibération n° 022 AC

thèmes tels que la vie chère, la crise des gilets jaunes, la grande distribution, la distribution de carburant sur notre île. Et, dans cet avis, quelques pages sur les transports.

Alors, je souhaitais en fait le dissocier du débat plus général, parce que je pense qu'il y a des éléments déjà sur lesquels nous avons répondu. Et puis, il y a aussi des éléments qui, à mon sens, sont véritablement erronés et une vision de la Haute Autorité de la concurrence qui n'est plus du tout adaptée à la réalité de notre desserte.

Sachez également que la Haute Autorité m'a auditionnée uniquement quelques jours avant la remise de ce rapport définitif, donc il y avait déjà eu un premier rapport, des remarques qui avaient été faites et j'ai été auditionnée, le jour où il y avait les trois compagnies également qui étaient auditionnées, le Président du Conseil exécutif, nous avons été auditionnés seuls. Mais je regrette qu'il n'y ait pas eu ces auditions peut-être un petit peu plus tôt dans leur réflexion puisque le rapport transitoire, je dirai, le rapport définitif, n'ont absolument pas intégré ni nos remarques, ni les éléments, en ce qui me concerne en tout cas, de l'audition que j'avais faite.

Pourquoi cet avis m'interpelle ? Je vais vous dire, tout simplement parce que déjà d'entrée les premières questions qui m'ont été posées, une m'a profondément marquée : on m'a demandé le montant de l'aide sociale aux passagers que nous avons réglé lors des dernières DSP. Donc, il y a eu quand même un petit moment de flottement lorsque je leur ai expliqué que l'aide sociale n'était plus versée aux passagers pour aucune compagnie depuis des années. Et donc, le débat d'entrée a été un peu faussé.

Donc, j'ai enchaîné sur les DPS, sur le fait qu'il n'y avait quasiment plus de passagers compensés, parce qu'il y avait eu des contentieux très lourds et que nous, nous travaillons dans nos études de besoins justement pour intégrer au moins de manière résiduelle ces passagers, et François ORLANDI en parlait tout à l'heure, c'est vrai que je parle très souvent des étudiants et des usagers qui se déplacent pour raisons médicales, mais il y a aussi toutes ces personnes qui se déplacent pour raisons professionnelles et qui n'ont pas la capacité de prendre l'avion dans le cadre de leurs déplacements, tout simplement parce qu'ils se déplacent avec leur véhicule.

Donc, il y a eu d'emblée, je pense, un débat et ils sont arrivés pour poser des questions avec, en tout cas c'est la sensation que j'ai eue, une méconnaissance vraiment que j'ai regrettée sur le dossier. Il y a eu un quart d'heure d'audition, pendant un quart d'heure on m'a demandé quel est l'intérêt du service public ; on le sait, on a eu le débat tous ensemble, je ne vais pas rappeler tous les éléments que vous connaissez tous et que je rabâche, et je radote un petit peu, mais c'est volontaire, sur l'intérêt de ce service public.

Et, ils m'ont expliqué, ils m'ont demandé pourquoi pas d'OSP, ils considéraient visiblement que ces OSP étaient vraiment le meilleur schéma qui pouvait correspondre, en tout cas aux besoins que nous avons en termes d'organisation du service public.

Donc, je vais vous redire évidemment la réponse, que j'imagine vous connaissez tous, en ce qui concerne les OSP, ma réponse a été très rapide : je leur ai expliqué que nous, nous souhaitons qu'une personne, qui a besoin de se déplacer sur le service public par bateau, ait la possibilité de le faire sur une rotation précise, 7 jours/7, au moins sur un des deux ports principaux, à une heure précise et que, dans le cadre des OSP, c'est un système déclaratif, vous le savez aussi. C'est un système qui aujourd'hui fonctionne.

Il y avait deux compagnies qui trafiquaient sous OSP : la « Moby » qui a stoppé et la « Corsica Ferries ».

Vous connaissez le système, la « Corsica Ferries », quand les bateaux sont vides, le bateau ne part pas, vous recevez un SMS, il y a des appels tous les jours, il y a des retours tous les jours, tout le monde connaît le système. C'est un système, moi, qui ne me pose pas de problème, je considère que tout le monde a sa place sur le marché du transport maritime, mais pour moi, c'est un système qui n'est pas compatible avec nos besoins de service public.

Clairement, je l'ai dit, je le défendrai à chaque fois que je le pourrais, aujourd'hui c'est pareil pour l'aérien, s'il y a 2 passagers sur vol, un mercredi matin pour aller vers Paris, l'avion partira quoi qu'il arrive et il reviendra pour ramener ces passagers. Voilà, c'est l'essence même du service public.

Donc déjà d'entrée, si vous voulez, j'ai senti que le débat, à mon sens, était un peu faussé parce qu'il n'y avait pas du tout de méconnaissance et il y avait beaucoup, beaucoup d'interrogations : sur une île, pourquoi avez-vous besoin d'un service public ? Donc, déjà je sentais que l'on parlait de très loin et en un quart d'heure j'ai bien compris que ça serait difficile à défendre. Mais je le regrette parce que, d'après moi, il y avait vraiment un travail considérable à faire.

Et, j'ai entendu le soir même la Présidente de séance qui expliquait dans les médias qu'il fallait travailler absolument, et là je pense que ça a fini de « tuer » tous mes espoirs, elle a dit dans les médias que les transports impactaient de manière beaucoup trop importante le panier de la ménagère.

Donc là évidemment, pour moi, c'était quelque chose d'insupportable, on en revient à notre discussion Jean-Charles ORSUCCI, qu'on a eue, y compris au conseil d'administration. Nous savons tous, je vous l'ai suffisamment expliqué, je l'ai défendu et je crois que là on a eu vraiment tous un retour unanime, ce 35 € le mètre linéaire sur le fret, c'est une baisse considérable. Aujourd'hui, le mètre linéaire en termes de fret est calqué sur le mètre linéaire routier et ferroviaire continental, on ne peut plus aujourd'hui venir nous dire que les transports ont un impact sur le panier de la ménagère parce que c'est faux. C'est faux !

Donc, c'est un pas considérable que nous avons fait tous ensemble dans le domaine du transport. Aujourd'hui, il faut que ça soit entendu. Et donc là, visiblement, il n'y avait pas d'écho, et je le regrette parce que sur un rapport, alors pas sur les quelques pages qu'il y a sur le transport, mais de manière générale, sur ce rapport-là, je crois vraiment qu'il était important de le rappeler et j'aurais vraiment souhaité que l'on aille plus loin dans cette réflexion, personne ne l'a fait, donc on a décidé la semaine dernière à l'Office des transports, de prendre une AMO pour mener cette étude sur la cherté de la vie et l'impact du fret et de ces 35 € sur le panier de la ménagère.

Alors, je le regrette parce que forcément, c'est l'Office des transports qui a demandé cette étude et c'est nous qui finançons ce tarif fret, donc c'est un peu dommage. Mais je ne doute pas des capacités de l'AMO qui a été désigné dans le cadre de l'appel d'offres et je suis certaine, et je partagerai avec vous ces éléments parce que je crois que plus globalement, dans le cadre de l'avis sur cette Haute Autorité, il est vraiment nécessaire de rappeler qu'aujourd'hui le transport ne peut plus impacter, ou en tout n'est plus censé impacter le « consommateur final » dans la grande distribution et dans la distribution, et donc le panier de la ménagère.

Donc, un rapport qui nous demande et qui a pas mal d'observations qui avaient déjà été prises en compte dans la DSP qui était en cours, et il n'y a pas eu de modifications, notamment sur notre méthode d'évaluation du besoin de service public, sur les différentes séquences que l'on pouvait mettre en avant. Alors, après on peut séquencer autant que possible : est-ce que vous transportez des étudiants ? De quel âge ? Quelle université ? On peut le décliner autant que l'on souhaite.

Nous on considère que l'on a fait un travail considérable, en tout cas dans ce domaine-là, cela n'a pas été intégré, alors que la DPS qui était en cours prenait en compte la plupart des recommandations qui ont été faites par la Haute Autorité.

Il y avait un point important, vous l'avez soulevé Jean-Martin MONDOLONI et vous l'avez soulevé Valérie BOZZI, c'est du coup la proposition qui est faite par la Haute Autorité, de donner son avis en amont. C'est vrai que ça nous a profondément surpris, parce qu'un avis en amont sur les procédures que l'on mène, je considère, pour ma part, que c'est un véritable retour en arrière, parce que depuis 91, l'Office des transports et la Collectivité de Corse ont cette compétence dans le cadre de la définition de l'intérêt général et du besoin de service public, avec la Commission européenne.

Donc, j'ai quand même la sensation qu'il y avait reculé dans cette demande. Et, je vous dis très honnêtement, ce qui m'a inquiété c'est surtout le début de la discussion que j'avais eu avec eux, les échanges que j'avais eus avec eux, quand ils ont écrit qu'ils pourraient nous accompagner dans notre réflexion mais qu'ils pensaient que l'aide sociale était toujours d'actualité et qu'ils ne comprenaient pas l'intérêt du service public, que les OSP suffiraient, je vous avoue, mais je peux comprendre parce que l'autorité de la concurrence ne travaille pas exclusivement sur ce domaine-là et je dois dire que cela ne

relève pas de leurs compétences. Et, lors de l'entretien que j'ai eu, je l'ai constaté, je n'ai été la seule à le constater dans les auditions qui ont suivies.

Je le regrette parce qu'effectivement moi, je suis assez d'accord, on s'entoure très régulièrement dans nos études de besoins, on va chercher l'avis d'autant d'associations, de juristes, d'économistes, on croise un maximum d'études pour essayer d'être au plus juste, pour trouver le juste périmètre de service public et aussi pour les contentieux, pour s'assurer qu'on a fait toutes les études possibles.

Donc moi les avis, je vous le dis très tranquillement, ça me va très bien et toutes les personnes qui peuvent nous accompagner dans notre réflexion ça ne me dérange pas. Par contre, l'avis a priori me posait un problème, mais une fois qu'on a fait notre étude, ils peuvent aussi, on le leur a dit, participer à l'étude de besoins et venir nous donner leurs éléments. Ça c'est quelque chose de positif, on n'est pas du tout fermé, mais a priori j'ai trouvé que ça venait quand même porter atteinte à nos compétences, y compris celles de la Commission européenne parce qu'aujourd'hui, vous l'avez compris, on est dans un bras de fer, très clairement, avec la Commission sur ces contentieux.

Je vais, en même temps qu'on avance sur ce sujet... Il n'y en a pas beaucoup, je vous rassure, il y a très peu de slides, mais je pense que c'est important à ce stade-là que vous ayez quelques chiffres.

Alors sur la numéro 2, s'il vous plaît, le montant de compensation versé au titre du service public, vous allez voir, ce sont des tableaux, c'est très rapide, donc : de 2007 à 2020, les constitutions des reliquats de dotation de continuité entre 2015 et 2020 et les procédures de récupération des aides d'État illégales, on va y revenir puisqu'il y a eu un contentieux qui a découlé sur une condamnation de la Collectivité de Corse, pour le moment en appel, à 86 M€.

Donc, on nous a dit qu'effectivement on pouvait récupérer l'argent, donc je vais vous dire, où en est cette procédure également et je crois que ça pourra rassurer Jean-Martin MONDOLONI sur les inquiétudes qu'il avait, notamment sur notre trajectoire, je parle pour l'Office des transports, puisqu'en ce qui concerne le contentieux de 86 M€, malheureusement, ça va venir impacter le budget de la Collectivité de Corse. Et donc là, ça sera un débat qui reviendra malheureusement très rapidement.

Donc, on peut passer directement à la diapo n° 4 si vous voulez.

Donc les montants de compensations versés au titre du service public de 2007 à 2020, je vous laisse découvrir ces chiffres. On part en 2007, avec une moyenne à 107 M€, on monte à 122 en 2008, à 131 en 2009. À partir de 2016, je vous précise également qu'on est sur des montants de compensations maximum, c'est-à-dire aux risques et périls de délégataire, donc sauf cas de force majeure comme c'est le cas en ce moment en période Covid, en tout cas sur l'année 2020, puisque la théorie de l'imprévision ne s'appliquera plus selon nos différentes expertises à partir de 2021.

Je vous le rappelle, vous voyez ces baisses significatives, n'oublions pas, mes chers collègues, que ces baisses très, très importantes s'accompagnent de baisses de tarifs et on pourrait constater une inversion des chiffres puisque nous avons baissé considérablement le prix du tarif fret, mais il y a eu aussi, le Président le rappelait, la baisse de compensation sur le passager qui a eu forcément un impact significatif.

Voilà, je crois que ce tableau est très intéressant et surtout très parlant.

Je vous propose de passer à la diapo suivante : la segmentation du service public de 2007 à 2013.

Alors, je voulais vous la mettre en avant par rapport au contentieux des 86 M€, parce que c'est un contentieux déjà qui viendra impacter, à mon avis, même après le Conseil d'État, très lourdement les finances de la Collectivité de Corse, et donc vous rappelez, peut-être certains l'ignorent le processus de l'aide sociale.

Donc, on va partir du début du tableau, la première colonne, si vous le voulez pour avoir une explication : 2007, les compensations financières pour la SNCM : 70 M€, la Méridionale : 26 M€ ; le total DSP, après audit pour ces compagnies, on est à 96 M€ et donc l'aide sociale représente une aide de 10 800 000 €. Donc, au total avec l'aide sociale, une compensation par année, c'est la dernière case que vous avez.

Un petit mot sur cette aide sociale : l'aide sociale, je vous le rappelle, c'était un système déclaratif des compagnies, donc pas de contrôle, d'aide aux passagers transportés et en compensation, les passagers transportés pouvaient bénéficier de tarifs préférentiels, par exemple les seniors, les étudiants etc. 90 % de cette aide sociale étaient versés à la Corsica Ferries, notamment pour la desserte des ports de Toulon et de Nice.

Donc, le contentieux des 86 M€ pour lequel sommes condamnés devant la Cour d'appel de Marseille, vient en complément de ces aides que la compagnie Corsica Ferries a touchées, ces aides sociales, pendant plusieurs années lorsqu'elle bénéficiait de l'aide sociale aux passagers. Donc, il y a eu parallèlement un contentieux vers les compagnies délégataires qui ont conduit à cette condamnation pour un service complémentaire que les compagnies délégataires de service public auraient réalisé parce qu'elles auraient transporté plus de passagers que prévus dans le cadre de la délégation.

Mais je crois qu'il est important de rappeler que la compagnie « Corsica Ferries » a bénéficié pendant cette période de ce que l'on appelle, l'aide sociale et d'une aide au passager transporté. Ces chiffres sont quand même intéressants.

Donc, sur le total : 102 M€ de 2007 à 2013. Voilà pour ce tableau.

Sur la diapo n° 6, on avait fait un petit rappel de ce qu'était la dotation de continuité. Donc, je voulais vous rappeler qu'en fin d'exercice budgétaire, c'était aussi par rapport aux remarques de Jean-Martin sur l'évolution et sur les trajectoires que nous

nous étions fixées, vous savez qu'en fin d'exercice il y a un reliquat qui peut être restitué à la Collectivité de Corse une fois que les comptes sont arrêtés.

Donc, sur la diapo n° 7, vous voyez en fait le fonds de roulement et le reliquat qui a été reversé à la Collectivité de Corse.

Alors, le reliquat, on va le voir mieux sur la slide suivante. C'est le montant des reliquats. Il n'y a pas les chiffres de l'année 2020 puisque le compte administratif n'est pas voté, donc ça n'est pas sur le slide, mais je suis en tout cas en mesure de vous dire aujourd'hui, compte tenu du calendrier, qu'il y aura encore une amélioration du fonds de roulement et un excédent qui sera, bien évidemment, reversé malgré la crise Covid et malgré les avenants très lourds que nous avons votés financièrement sur 2020, il y aura, bien sûr, un excédent considérable qui remontera auprès de la Collectivité de Corse.

Donc, slide suivante : quelques lignes pour vous rappeler que depuis 2014, 99 M€ de reliquat ont été reversés à la Collectivité de Corse malgré toutes les économies que nous avons faites, la crise Covid et la baisse significative aussi, parce que dans ce reliquat bien sûr, on parle du maritime, mais je vous rappelle qu'il y a la baisse significative sur l'aérien également, et ça nous a quand même permis de faire remonter près de 100 M€ à la Collectivité de Corse.

Donc sur la slide suivante, vous avez le tableau récapitulatif de tous les reversements d'excédents à la Collectivité de Corse, on nous les demande régulièrement dans le cadre des budgets. Donc là, ils sont synthétisés depuis 2014. Je crois que c'est considérable, en vertu de tous les efforts que nous avons faits, c'est quand même vraiment important de le noter, avec un fonds de roulement qui reste toujours tout à fait stable.

Alors diapo suivante et on est au bout, on peut passer à la 12 directement, c'est la récupération des aides sur les contentieux qui ont été initiés par la Corsica Ferries. Il y a une décision de l'Union européenne de 2013 qui est confirmée en 2017, vous le voyez, sur l'obligation de récupération des compensations qui sont liées à l'exécution du service complémentaire. Donc, c'est le contentieux dit des 86 M€.

Donc l'OTC en 2014 et en 2015 a fait remonter 167 M€ et 30 M€ d'intérêt ; en 2015 70 réactualisés et 85 en intérêt. Il y a recours en annulation qui a été formulé par la SNCM pour qu'on ne récupère pas, puis par le liquidateur et en janvier 2015, le payeur de Corse a déclaré, pour le compte de l'OTC : 351 900 000 € qui englobent les différents titres évoqués, les différents intérêts que nous pourrions et que nous sommes censés récupérer auprès du liquidateur. Autant vous dire que nous attendons, nous espérons, en tout cas nous avons fait toutes des démarches.

Voilà, nous avons une correspondance de l'Union européenne en 2017 qui nous interroge pour connaître l'état de ces recouvrements qui n'ont jamais eu lieu et en 2018, nous avons eu encore un courrier de l'Union européenne qui nous a dit qu'elle prenait acte de nos différentes demandes. Mais à ce jour, malheureusement, nous n'avons toujours

aucun retour et je pense, malheureusement, vu l'état de la compagnie SNCM et de la liquidation, que nous n'aurons jamais aucun retour.

Je vous précise, c'est un point important, que ces dettes sont restées à la charge du liquidateur, c'est important de le préciser.

Je pense que le résumé est assez clair.

Je pense que vous avez tous compris la position que nous défendons et notre avis.

Sur la Haute Autorité, il y a eu quelques lignes importantes : le débat DSP, OSP, la défense du service public, je pense que tout le monde l'a compris.

Je voudrais quand même revenir, si vous me permettez, à la suite de ces chiffres et à la suite des inquiétudes sur la trajectoire financière de l'Office des transports, me tourner vers Jean-Martin MONDOLONI.

Cher Jean-Martin, vous avez déclaré dans la presse que « la gestion du dossier maritime - je vous cite - par l'Exécutif faisait preuve de désinvolture, sans compter que les montants des compensations sollicitées par les compagnies délégataires augmentent, là où l'Exécutif nous promettait des économies substantielles. Encore des effets d'annonce et le triomphe du symbole au détriment d'une gestion pragmatique des affaires de la Corse ».

Pardonnez-moi, mais je suis vraiment obligée de vous citer. Tout à l'heure, vous avez salué le travail accompli, et je m'en réjouis, mais je pense que dans le cadre de cette discussion, ça mérite quand même quelques explications. Vous avez eu aujourd'hui la démonstration, au-delà de notre travail, vraiment chiffrée, parce que c'est vrai que souvent on vous bombarde tous de chiffres et c'est très compliqué, il y a un mécanisme très clair qui est mis en place, les chiffres aujourd'hui sont parlants.

Voilà, en tout cas j'espère que j'ai levé toutes vos interrogations et toutes vos inquiétudes. Lorsque vous parlez de désinvolture, moi j'aime à parler de travail, j'aime à féliciter tous ceux qui m'accompagnent dans le cadre des travaux de l'Office des transports, et je parle de la majorité bien sûr, mais je parle aussi et surtout des membres de l'opposition parce que ce travail ensemble, il est très important parce que c'est un sujet extrêmement sensible. On le voit, on va payer aujourd'hui les conséquences d'un contentieux qui date de 2007 à 2013.

Donc, les décisions que l'on prend aujourd'hui, elles sont vraiment essentielles et c'est pour cela que j'insiste pour que tout le monde puisse participer à ces CDSP, pour que tout le monde vienne participer au conseil d'administration de l'Office des transports, parce que les décisions sur le quotidien aujourd'hui, dans le cadre du service public, mais

les décisions de demain aussi seront peut-être impactées par nos décisions. Donc, c'est important que l'on soit tous présents.

Lorsque vous parlez de désinvolture, moi j'aime à saluer le travail de Christelle COMBETTE qui nous accompagne très régulièrement dans l'ensemble de nos CDSP, c'est un travail très compliqué. Ce matin Mme PIERI était avec nous. J'en profite aussi pour saluer Jean-Louis DELPOUX qui nous accompagne aussi dans toutes les CAO au sein du conseil d'administration de l'Office des transports, et vous tous, Jean-Charles, vous tous qui nous accompagnez dans ces décisions, les services également, CDSP, CESEC, la commande publique, l'Office des transports, bien sûr. Voilà, ne négligeons pas les décisions que nous prenons.

Je ne sais pas, Cher Jean-Martin, si quand je vous parle, je vous parle en tant que militante ou je vous parle en tant que gestionnaire, puisque les deux ne seraient pas compatibles. Je ne sais pas laquelle des deux vous parle aujourd'hui, mais je pense et j'espère que je vous ai éclairé. Vous étiez, je le rappelle, Président de la commission des finances de 2007 à 2013, vous connaissez la difficulté de l'exercice, et je crois qu'il était vraiment important aujourd'hui qu'on puisse, vu le contexte tendu, je ne parle pas du contexte politique, vu le contexte très tendu qu'on a avec la Commission européenne, ne prenons pas à la légère certains débats, ne politisons pas systématiquement lorsque cela n'est pas nécessaire. Aujourd'hui, il y a des décisions, je ne vous dis pas que les autres dossiers ne sont pas importants, mais il y a quand même des décisions aujourd'hui qui peuvent peser lourd demain et c'était vraiment ce que je voulais vous démontrer aujourd'hui.

Voilà, je pense qu'on peut peut-être ouvrir le débat, s'il y a des discussions, M. le Président. Merci.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Présidente, merci pour ces éclairages très précis.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? M. MONDOLONI et Jean-Charles ORSUCCI après.

Vous avez la parole, Jean-Martin.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je ne devais pas ré-intervenir, je ne résiste pas au plaisir de répondre à Vanina, en disant que je ne sais pas si c'est la gestionnaire militante, en tout cas ces propos ne peuvent pas ne pas nous toucher.

On ne va pas se lancer dans une bataille sémantique sur le terme de désinvolture et sur le registre militant dans lequel avec, et je le salue encore, continuité vous insistez

sur certains aspects de ce dossier, pas forcément celui-ci. Revenons-en, et ce n'était pas prévu d'ailleurs puisque je pensais qu'on allait discuter sinon des propositions, en tout cas des suggestions de l'autorité de la concurrence.

Je réagi à chaud au gré du diaporama tel que vous l'avez fait défiler.

L'aide sociale, c'est du passé, mais il faut savoir éclairer le passé de sa part d'ombre mais aussi de lumière, et vous l'avez indiqué vous-même. L'aide sociale portait en son germe sa propre perversion, c'était du déclaratif. Et de quoi souffrait l'aide sociale en réalité ? Ce n'est pas d'être déclarée, c'est de ne pas être suffisamment contrôlée et l'époque que vous évoquez, nous nous y sommes heurtés. Premier point.

Deuxièmement, vous rappelez l'époque où je présidais la commission des finances et où nous nous heurtions, je pense et je vous interroge là-dessus, c'est plus du reste une question de commission, en réaction, qu'on parle de sommes très importantes qui participent de la gestion de trésorerie de la Collectivité où, à l'époque, et je vous interroge : est-ce que c'est toujours le cas, c'est versé par douzième ? Si tel est le cas, est-ce que vous, en termes de compensation, vous avez les mêmes réflexes, les mêmes rythmes de compensations, est-ce que vous compensez par douzième, ou est-ce qu'à la fin on tire le Z, on évalue la compensation et puis on solde. Deuxièmement.

Troisième question : vous êtes revenue sur la décision de la Cour administrative d'appel, j'ai rappelé tout à l'heure et je le réitère, qu'à l'époque vous aviez, par votre non-participation, acté le fait qu'il s'agissait de sauver les meubles d'une certaine façon. N'y revenons pas.

Il y a une chose qui m'intéresse, c'est la gestion de cet encours. Le Président de l'Exécutif, en commission des finances, avait indiqué une piste politique qui fait sens, sur le thème. Ok, la Collectivité est responsable. Vous avez employé, toujours peut-être dans l'excès de verbe, la question de l'errement. En tout cas, il y a les responsabilités collectives, qui sont, j'indique vos propos de mémoire, certes de la Collectivité donneuse d'ordre, mais aussi de l'Etat. Donc, est-ce que cette piste politique a prospéré en dépit du contexte relationnel que vous avez évoqué et sur lequel on ne va pas revenir, est-ce que de votre point de vue vos conseils sont aujourd'hui confiants quant à l'exploitation de cette piste qui, à tout le moins, serait intéressante pour les finances de notre Collectivité ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La parole est à M. ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Ce sera l'occasion de rebondir un peu sur ce que j'ai entendu, notamment de la part du Président de l'exécutif et par les uns et les autres.

Si on revient au rapport de la Haute Autorité, on nous exhorte à nous rapprocher de l'autorité de régulation des transports et je vais lier avec un point qu'a justement relevé le Président de l'exécutif. Ce n'est pas dans un esprit ni franchouillard, ni de coloniser que je répète, mais je vais le dire parce qu'en réalité, dans son discours, le Président SIMEONI a mis en avant un argument qui a fait tilt chez moi : c'est celui de la comparaison, et il a raison de le faire, avec les autres îles et les prix pratiqués, notamment par une compagnie qui exerce en Corse.

Je veux simplement dire que je me suis rendu à quelques reprises en Sardaigne et évidemment, la remarque nous a été faite, et évidemment, il faut qu'on se le dise, et j'aime bien le dire et vous savez que c'est ce que je vais faire avec délectation, c'est que ces 180 M€ de continuité territoriale, les Sardes, ils en rêveraient.

De mémoire, je crois qu'ils sont 1,5 million d'habitants et ils doivent toucher 2 ou 3 M€ en la matière, c'est-à-dire rien ! C'est parce que nous bénéficions de cette enveloppe, et d'ailleurs je m'amusais à remarquer que mon ami François ORLANDI, je l'interrogeais sur la date, il pensait que ça datait de François MITTERRAND et je lui ai dit « non, je crois que c'est Valérie GISCARD D'ESTAING (d'ailleurs il me l'a confirmé) qui en 1976 nous a octroyé ». D'ailleurs, cela me permet de rendre hommage au camp libéral pour montrer que sur le sujet, il peut y avoir une revendication légitime insulaire, ô combien capitale ! On le voit bien encore au moment où nous parlons, ô combien capitale dans la constitution de ces prix, de cette Haute Autorité.

Ce que je veux dire par là, c'est que premièrement, il faut le remarquer, la solidarité nationale nous permet justement aujourd'hui d'être dans cette situation. A nous d'optimiser quand même à la fois cette utilisation.

Sur le contentieux 2007/2013, je ne vais pas m'exprimer maintenant, je voudrais faire une petite remarque un peu plus tard dans l'après-midi sur un autre rapport. Mais cette continuité territoriale, il est fondamentale pour nous aujourd'hui de la maîtriser et de répondre, comme vous l'avez fait, mais je crois en partenariat, et c'est là où insiste un peu le rapport, avec l'État parce qu'il ne faut pas se voiler la face, pas non plus parce que j'ai envie de passer par Paris. C'est que, pour une fois, on va se dire, nous qui sommes tous ici, je l'entends dire, des Européens convaincus, eh bien c'est avec l'Europe qu'on a un problème. C'est quand même mieux d'aller face à l'Union européenne en ayant un seul discours porté par une seule entité, et il faut d'abord convaincre Paris qu'on a raison parce qu'aujourd'hui, quand je lis ce rapport, sur cette partie-là, je suis plutôt d'accord avec votre analyse. Je pense que des obligations de service public ne seraient pas suffisantes, qu'elles ne répondent pas à nos exigences de service public, qu'il faut qu'elles existent parce qu'ailleurs, on est dans des prix qui sont prohibitifs, dans d'autres îles, on le voit bien. Je pense qu'on a raison et qu'il faut convaincre l'État d'être à nos côtés pour obtenir

satisfaction vis-à-vis de l'Europe. C'est ce que je pense sur cette partie du rapport de la Haute Autorité. Je voudrais donc qu'on s'inscrive dans cette démarche.

J'y reviens, tout à l'heure je ne l'ai pas évoqué parce que je voulais qu'on reste sur ce consensus et je voulais que ce soit sur le fameux rapport où nous étions entièrement d'accord, et nous l'avons été, nous avons soutenu votre rapport.

Nous le disons aussi très clairement, je ne crois pas que vous retrouverez dans la presse ou quelque part l'expression de critiques sur ce sujet précis.

La critique de notre groupe, vous la connaissez : nous sommes contre, aujourd'hui, la SEMOP. Je le précise aussi, parce que je vois bien que tout le monde s'est exprimé, et comme c'est important et j'y reviendrai dans l'après-midi, tout ce que nous disons, tout ce qui est écrit et retranscrit, notamment pour l'avenir, je dis que les hommes de gauche qui sont dans notre groupe, mais j'ai envie de dire même les gens qui s'inscrivent dans le camp progressiste et qui se revendiquent plus libéraux, sont d'accord avec ça dans notre groupe. Nous pensons que ce service public est fondamental. Nous pensons aussi que si demain, il y a défaillance, telle que l'a décrite le Président de l'exécutif, c'est là où on a peut-être juste dans la temporalité une différence entre Gilles SIMEONI et notre groupe. Je pourrais reprendre mot pour mot ce que dit Gilles SIMEONI, si demain face à nous, les acteurs privés veulent manger sur la bête de façon disproportionnée, peut-être se posera la question de la création d'une SEMOP.

Nous disons tout simplement qu'aujourd'hui, tel que vous l'avez organisé, tel que nous obtenons des résultats entre et ces entreprises privées et la puissance publique qui fixe les règles du jeu, qui décide ce qui doit être l'intérêt supérieur de la Corse, et vous l'avez défendu puisque nous avons voté ce rapport, eh bien tant que cet équilibre-là est maintenu, je ne vois pas, je persiste et je signe, pourquoi nous partirions dans une aventure qu'on ne connaît pas, qu'on ne maîtrise pas.

Peut-être qu'on dit la même chose, peut-être qu'il faudra l'envisager, mais je le répète, on n'est pas par principe, si demain les DSP ne suffisent plus et qu'il faut envisager que la puissance publique soit dans l'obligation de créer une structure spécifique sur le sujet, s'il n'y a pas le choix, eh bien on ira, même si je vous invite à chaque fois à me donner d'autres îles, d'autres endroits où cela se pratique, où cela existe. On m'a toujours dit que dans le secteur maritime, contrairement à l'aérien, ça n'existe pas.

Aujourd'hui, cette compagnie régionale maritime, ça n'existe pas. On peut être peut-être précurseurs, on peut être avant-gardistes, mais en attendant, aujourd'hui, je considère quand je regarde vos chiffres, qu'on a atteint quelque chose d'acceptable. Je regrette comme vous, et je le redis encore parce que c'est important, que l'on ne retrouve pas dans le panier de la ménagère les efforts que nous avons faits. Mais, à mon avis, il faut aller chercher ailleurs la réponse à cela.

Voilà l'état d'esprit qui est le nôtre. Je pense que le rapport dit « rapprochez-vous l'ART », je crois qu'il faut le faire, je crois qu'il faut le faire pas seulement parce que c'est un avis qui compte, d'ailleurs elle précise à chaque fois qu'on ne sera pas tenu par cet avis, mais j'ai envie de vous dire que pour se faire entendre de Bruxelles, je continue à penser que d'être aujourd'hui adossé à la puissance étatique pour convaincre, c'est quand même plus fort que nous irons nous faire entendre.

Là encore, le dialogue avec Paris pour faire entendre raison à Bruxelles, il est nécessaire non pas par dogme, mais par pragmatisme. Et c'est ce que je crois qu'il fallait dire maintenant au moment où nous débattons de ce sujet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, je voudrais juste corriger et ça n'a presque rien à voir, mais j'ai commis une erreur. Je pense que vous allez me pardonner de l'avoir commise et de la rectifier maintenant : je voudrais que nous ayons une pensée pour notre ami et collègue Tony POLI qui ne siège pas aujourd'hui et qui a eu le malheur de perdre son papa. Je crois que tous ensemble, on peut avoir une pensée pour lui. Je sais que vous ne m'en voudrez pas de vous avoir interrompu, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pas du tout. Nous avons une pensée pour lui bien entendu.

**Mme Catherine RIERA**

Je voudrais intervenir dans la lignée de ce que vient de faire Jean-Charles.

D'abord, remercier la présidente de l'Office des transports pour la qualité de sa synthèse sur ce rapport de la Haute Autorité, sur ce volet transports bien évidemment et faire un focus sur la notion évoquée de DSP par rapport au système d'OSP et donc, d'aide sociale au passager transporté qui semble être préconisé par cette Haute Autorité et vous invitez, en tout cas pour les plus anciens, à faire un petit focus sur le passé de manière à pouvoir en tirer les leçons et les conséquences. Je crois qu'il faut savoir apprendre des expériences passées.

Je voudrais simplement vous livrer les souvenirs que j'ai des années à « Air Corsica », la « CCM » à l'époque, où effectivement en 1997, ce système d'aide sociale au passager transporté a été celui retenu par l'Assemblée de Corse. Ces années-là, nous avons eu malheureusement l'expérience assez terrible sous prétexte d'ouvrir le marché à la concurrence et de sélectionner et voir arriver d'autres compagnies aériennes qui auraient

pu améliorer la desserte de la Corse, nous avons vu arriver des compagnies, telles que « Air littoral » et « Air liberté » à l'époque, notamment sur Calvi et Figari, mais aussi sur Ajaccio et Bastia.

A l'époque, la CCM ne croyant pas à ce régime, s'est retirée de ces aéroports de Calvi et Figari et les 2 compagnies aériennes qui étaient venues, après s'être livré à une bataille du ciel pendant quelques semaines ou quelques mois en fonction des 2 aéroports, ont fini par disparaître, d'abord, l'une, puis l'autre et ces deux aéroports se sont retrouvés sans transport aérien pendant plusieurs mois. Vous vous en souvenez certainement, mais ça avait été effectivement une crise du transport aérien que nous avons payé très cher, en tout cas pour les résidents de ces deux micros-régions.

La raison a été évoquée par Vanina BORROMEI, effectivement parce que les spécificités de la Corse, notamment sa saisonnalité et la présence des 4 aéroports font que lorsque dans ce système-là, le nombre de passagers n'est pas suffisant, ou bien l'avion ne part pas, ou bien il part avec quelques passagers. L'hiver, le nombre de passagers qui se présentaient à Calvi ou à Figari pour partir sur Marseille, Paris, ou Nice, était tellement insuffisant que même avec les 3, 4 ou 5 subventions qui étaient touchées pour les quelques résidents qui partaient, bien évidemment les lignes étaient déficitaires.

Ce déficit a provoqué l'interruption du trafic pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Je pense que les coupures de presse qu'on pourra retrouver, pourraient être de nature à démontrer à la Haute Autorité que ce régime qui semble être privilégié d'après ce que la présidente nous a dit, pourrait être la démonstration très tangible que ce régime-là n'est absolument pas adapté à la Corse en matière d'aérien. Et je pense que c'est la même chose en matière de maritime.

C'était juste une petite expérience que nous avons tous connue qui mérite d'être gardée à l'esprit pour d'éventuelles démonstrations au niveau de la Haute Autorité, si d'aventure ce sujet devait refaire surface et peut-être engager des décisions qui pourraient nous être préjudiciables.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Rosa PROSPERI.

**Mme Rosa PROSPERI**

Quelques observations, M. le Président, Chers collègues, sur ce rapport.

Je crois que s'il fallait un exemple de rapport, d'avis ou d'examen, d'analyse d'une autorité d'une commission technocratique qui vient auditer une situation sans la

connaître et sans pouvoir l'apprécier, eh bien ce rapport pourrait nous donner la possibilité d'illustrer la situation.

C'est en effet, en parfaite méconnaissance de la situation des transports en Corse et des contraintes du transport en Corse, Vanina BORROMEI a donné quelques exemples assez édifiants sur la méconnaissance de l'histoire l'aide sociale au passager notamment, que l'Autorité de la concurrence s'est présentée. Méconnaissance d'un côté, partialité de l'autre, on décrit théoriquement une situation, on ne recherche pas les contraintes, peut-être tout simplement parce qu'on ne les connaît pas, on ne pose pas de diagnostic et on évoque de façon théorique des questions qui ne peuvent être que théoriques. Pêle-mêle, la question des OSP sur laquelle je ne m'étendrai pas parce que beaucoup d'intervenants l'ont évoquée, la question de la substitualité du maritime avec l'aérien, la question de substitualité des ports qui font l'objet d'une présentation théorique et que les faits démentent de façon évidente.

En réalité, l'Autorité de la concurrence n'a pas compris que la DSP est la seule garantie pour qu'un opérateur au moins desserve les 5 ports de Corse toute l'année aux horaires et aux fréquences qui répondent à la demande. Je ne m'étendrai pas là-dessus puisque beaucoup d'observateurs et d'orateurs l'ont rappelé. On sait tous que les opérateurs ne sont pas prêts à assurer la desserte sans compensation financière. Cette position est même reconnue par l'Union européenne qui pourtant, sous le contrôle de Mme BORROMEI, n'a pas tendance à nous faire beaucoup de cadeaux.

Donc, méconnaissance de la situation, examen théorique et propositions plus que théoriques sur des sujets d'une importance capitale. La Haute Autorité a également fait preuve de partialité en méconnaissant de façon complète les travaux de l'Office des transports qui pourtant répondent à une grande partie de ces observations ; travaux de l'Office des transports qui pourtant avaient été publiés avant même qu'elle rende son avis.

Voilà quelles sont les conditions, de mon point de vue, dans lesquelles l'Autorité de la concurrence a auditionné les acteurs et pris sa décision.

Deux mots sur les préconisations. La proposition est faite au législateur de confier deux nouvelles missions à l'autorité de régulation des transports : missions qui porteraient sur l'évaluation du besoin de service public et sur l'organisation de la desserte.

J'ai fait observer au passage que l'autorité de régulation des transports, qui n'a pas de compétences dans le secteur maritime et qui n'a pas de compétences pour un secteur géographique déterminé, pourrait se voir confier cette mission si une évolution législative intervenait.

Je note en guise de clin d'œil un petit peu que lorsque l'on veut procéder à des évolutions législatives, on le peut, ce n'est pas manifestement pas le cas des demandes formulées par la Collectivité de Corse.

Cet avis que l'on demanderait à l'autorité de régulation des transports, certes ne lierait pas la Collectivité, mais constituerait des avis de cadrage qui pourraient être utilisés dans les négociations, notamment avec l'Union européenne. Lorsque l'on sait quelle est la difficulté des négociations avec l'Union européenne, je pose la question de savoir si les uns et les autres souhaitent qu'un organisme supplémentaire intervienne dans le processus ; organisme dont je pense avoir fait la démonstration, qu'il n'a pas une connaissance parfaite, c'est le moins qu'on puisse dire, de la situation des transports en Corse.

Et puis, l'intervention d'un organisme supplémentaire, et je rejoins en ce sens la position qui est formulée dans le rapport du Président du Conseil exécutif, nous fait courir le risque d'une rigidité supplémentaire d'un accroissement des délais, dans un processus hyper compliqué qui lie à la fois les exigences de la commande publique et celle de la réglementation européenne.

Tout cela me fait dire qu'il faut former une certaine opposition à cet avis de l'Autorité de la concurrence. Il ne s'agit pas, comme je l'ai entendu dans la bouche, me semble-t-il, de Jean-Martin MONDOLONI de faire preuve de paranoïa institutionnelle, mais tout simplement de tout faire pour sauvegarder les compétences qui nous ont été reconnues, il y a fort longtemps maintenant puisque c'est le statut de 1991 qui l'a fait.

La Collectivité de Corse, jadis la Collectivité territoriale, a la pleine compétence en matière d'organisation des services publics des transports. Et moi, je considère qu'il n'est pas de bonne politique, indépendamment de toute paranoïa, qu'elle soit institutionnelle ou autre, de se départir de ces compétences puisque nous avons fait la démonstration de la justification de nos analyses dans ce domaine, je pense qu'il n'est pas de bonne politique de se départir de certaines de nos compétences au profit d'organismes qui n'ont pas a priori une connaissance totale de la situation qui nous occupe.

C'est effectivement qu'une régression qui n'est pas acceptable sur le plan des compétences dévolues à la Collectivité de Corse et sur le plan de la notion de service public telle que l'autorité de la compétence semble la dévoiler.

Je rappelle et on a fait tout à l'heure allusion à cette étude que l'Office des transports vient de diligenter sur l'incidence ou la non-incidence des prix du fret sur le panier de la ménagère, c'est important. Le service public, c'est cela aussi, diminuer les tarifs et faire en sorte que le consommateur bénéficie de cette diminution en tant qu'utilisateur et en tant que consommateur notamment de denrées alimentaires.

Le service public a fait la démonstration de sa pertinence, notamment dans la situation du COVID puisqu'il est avéré par tous, y compris par les autorités nationales françaises, et c'est l'aveu que faisait le représentant de l'Etat lors d'un dernier conseil d'administration de l'Office des transports. La démonstration est faite que le service public a été indispensable, fondamental pour nous permettre de gérer et de sortir de la crise du

COVID sans être impactés financièrement, comme nous aurions pu l'être si notre service public n'avait pas été aussi pertinent et aussi judicieusement élaboré.

Tout cela pour dire que finalement, et je reviens un petit peu au débat de ce matin et à la question posée par Romain COLONNA sur la décentralisation, tout cela pour dire que systématiquement, sans faire de paranoïa institutionnelle, il nous faut lutter pour faire en sorte que nos compétences ne soient pas rognées par les décisions prises à Paris. Vous savez que systématiquement sur les avis de décrets qui nous sont soumis, nous constatons que nos compétences sont réduites à celles des régions de droit commun, voire inférieures à celles des régions de droit commun.

Aujourd'hui, sur ce dossier précisément, il faut s'attacher à sauvegarder nos compétences de façon totale. C'est la Collectivité de Corse qui a la compétence de l'organisation du service public des transports. Il faudra que ce soit le cas pour l'avenir, notamment dans le cadre de la mise en place d'un modèle pérenne et stabilisé que nous appelons de nos vœux au moyen de l'installation d'une compagnie régionale des transports.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Je vais dire juste deux mots, Mme la Présidente, au nom de mon groupe.

Juste pour vous remercier, encore une fois, de la qualité des documents que vous avez projetés et en retenir 1 ou 2, en tout cas, on a pu visionner un tableau qui résume sans esprit polémique un certain nombre de choses. Je pense que c'était très parlant.

Je ne vais pas rappeler ici l'état de l'Office des transports lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, le travail engagé par Jean-Félix ACQUAVIVA à l'époque, et bien entendu le travail que vous avez fait jusqu'à ce jour qui est plus que remarquable, on a pu le constater à l'écran. Encore un chiffre qui parle, plus de 90 M€ aujourd'hui qui ont pu remonter jusqu'à la Collectivité de Corse. Je pense que ce n'est pas rien et il faut le dire et le réaffirmer. Faire aujourd'hui remonter plus de 90 M€ de l'Office des transports à la Collectivité de Corse, Mme la Présidente, c'est quand même quelque chose de fondamental, de très important pour les routes, pour les ports, pour les aéroports et les ferroviaires.

Voilà ce que je voulais en deux mots. Et vous dire aussi que vous êtes une militante qui gère et savez gérer.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président, merci Cher Hyacinthe, Cher ami.

Effectivement, on a passé des moments un peu compliqués. Je me tourne vers le Président et précisément vers Hyacinthe, on a eu des épisodes compliqués et douloureux, on a tendance à l'oublier parce qu'aujourd'hui, ça va bien. Mais Cher Jean-Martin, vous avez compris que certains propos m'ont touchée parce que c'est vrai que je considère que le travail a été très important, mais il a été aussi très dur. Nous le savons, peut-être plus que d'autres.

Je remercie Rosa PROSPERI pour ses propos parce qu'elle nous accompagne énormément dans notre réflexion.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qu'il faut retenir, c'est qu'un pas important est fait, tout le monde est très sensible et a été sensibilisé et a manifesté son intérêt pour le service public. C'était vraiment très important. Le débat politique sur l'avenir d'une compagnie maritime ou pas reviendra très rapidement, vous l'avez compris, à partir de 2023.

Deux ou trois mots sur les des différentes interventions et sur les questions posées. M. MONDOLONI, nous continuons à payer mensuellement à hauteur de 95 %, nous arrêtons les comptes en fin d'année, mais en tout cas, à hauteur de 95 % et le solde se fait ensuite à l'arrêt des comptes.

Pour l'aide sociale, c'était important de montrer la perversité du système, mais c'est vrai qu'on se retrouve aujourd'hui dans des situations qui vont être dramatiques financièrement, et avec des systèmes qu'on nous a proposés. Je reviens sur l'intervention de Catherine RIERA parce qu'on parle du maritime, j'espère qu'on n'aura jamais à soulever ce débat sur l'aérien. Mais finalement, il a déjà eu lieu. Espérons que ça ne se reproduise pas.

On se retrouve, vous avez compris l'objet de ma démarche, dans un domaine extrêmement compliqué, complexe. On essaye de faire au mieux. Le travail a été considérable.

Aujourd'hui, on a quasiment 2 ans de transition pour réfléchir au modèle que nous souhaitons politiquement. J'ai envie de saluer aujourd'hui cette stabilité et j'ai envie de dire aussi, pour vous rassurer sur vos échanges et vos inquiétudes par rapport à ce rapport de l'autorité, en ce qui concerne nos relations avec l'Etat, en tout cas pour l'Office des transport, nous travaillons directement avec le SGAC ici et le SGAE (secrétariat général aux affaires européennes) qui « plaide » pour nous auprès de la Commission lorsque nous avons des échanges informels, mais les procédures sont défendues directement par le SGAE.

Je voudrais saluer aujourd'hui, je ne le fais peut-être pas suffisamment, le soutien, qui a été même rendu public lors de l'avant dernier conseil d'administration de l'Office des transports, du SGAC qui est très important dans cette démarche et le soutien du SGAE qui défend pour le coup de manière très importante ce service public et notre position auprès de la Commission européenne, parce qu'ils considèrent que la Commission européenne outrepassent ses compétences puisque ce sont les compétences de l'Office et de la Collectivité de Corse, et qu'ils considèrent surtout que le travail a été bien fait. Et ils nous soutiennent.

C'est important de le rappeler aussi et de rester sur ces notes positives. On a d'excellentes relations avec les services de l'Etat sur la défense de ce dossier auprès de l'Union européenne. C'est important de le rappeler.

Je vous remercie encore tous. Ce débat a été certes un peu long, mais il était vraiment important et que la communication de certains éléments aussi devait être rappelée.

Merci à tous.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Présidente. Je pense que le Président de l'Exécutif veut dire un mot.

**Le Président SIMEONI**

Oui, merci.

D'abord, je voudrais au nom du Conseil exécutif de Corse assurer Tony POLI et sa famille de nos plus sincères condoléances puisque nous venons d'apprendre le deuil familial qui le touche et qui les touche.

Ensuite, puisque nous sommes dans le cœur de dossiers essentiels pour la Corse, reprendre une nouvelle fois, comme je l'ai fait tout à l'heure, la parole, non pas que la présidente n'ait pas été complète, elle a été tout à fait exhaustive, claire et précise dans ces explications, mais peut-être donner quelques éléments complémentaires, notamment sur l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Première remarque, vous dire que, nous avons discuté en mettant en perspective le vote de la DSP, mais ce que je vous propose que nous fassions, c'est qu'une fois que nous aurons discuté sur chacune des parties, nous pourrions réinscrire ce dossier et éventuellement, avoir un vote et une délibération sur les suites à donner aux recommandations dans les 4 parties. Donc le débat, y compris concernant les transports maritimes, n'est pas clos, il n'est pas porté à son terme, aux termes de nos échanges d'aujourd'hui.

Deuxième remarque, toujours sur l'avis de l'Autorité de la concurrence et cela rejoint ce que j'aurais à dire sur l'avis de la Chambre régionale des comptes sur l'exercice par la Collectivité de Corse de sa compétence ferroviaire, je voudrais dire d'abord que ces deux institutions sont des institutions importantes. La Chambre régionale des comptes, j'y reviendrai, c'est une institution non seulement importante, mais je crois précieuse pour toutes les collectivités, y compris en Corse. L'Autorité de la concurrence, c'est un organisme qui a une compétence technique évidente et incontestable.

Le reproche de fond que je voudrais faire et qu'il est possible de faire à cet avis, c'est que c'est une approche totalement technique, restrictive qui ne place jamais le lecteur en position d'avoir une perspective historique sur l'histoire des transports maritimes. On ne peut pas réfléchir aux solutions à apporter au plan juridique, budgétaire, social, environnemental, à la desserte maritime d'une île, si on n'aborde pas même à minima, rapidement, l'antériorité et l'histoire qui a construit le système que les uns et les autres au cours des mandatures successives, nous avons eu à gérer, à administrer et à essayer de faire évoluer.

On ne peut pas avoir un rapport qui mette en perspective la question des transports maritimes, sans parler du monopole de la SNCM pendant un demi-siècle, de ce qui s'est passé, des grèves à répétition, de l'impact sur l'économie corse, etc. Nous, nous le savons, ça a été le quotidien des Corses pendant des années, pendant des décennies. On ne peut pas avoir un rapport qui prétend apporter des réponses à des problèmes extrêmement complexes, on ne peut pas aborder un rapport comme celui-là sans parler de ce qui s'est passé lors des 20 ou 25 dernières années. C'est pourtant ce que fait l'avis de l'Autorité de la concurrence et ce faisant, à mon avis, il se prive d'une dimension qui est essentielle, y compris à l'efficacité des propositions qui sont faites. Ça, c'était le point méthodologique.

Ensuite, très rapidement, je voudrais faire trois catégories de remarques.

La première, ça a été dit, mais je voudrais y revenir parce que notre collègue et amie, Vanina BORROMEI, l'a dit, elle a été sans doute plus que la moyenne, ça aurait été François SARGENTINI, il aurait été moins blessé, il a le cuir plus dur. C'est vrai, ça fait partie de la critique saine en démocratie, mais s'entendre dire que, finalement, nous sommes des militants excessifs, on peut le comprendre, mais que nous sommes de mauvais gestionnaires, c'est difficile à entendre notamment dans ce dossier.

Je veux répondre en ma qualité de Président du Conseil exécutif parce que je crois qu'il faut que... Pas vous Jean-Martin, parce que les chiffres, vous les connaissez, le débat politique a aussi sa part de subjectivité, quelquefois sans doute aussi de mauvaise foi, c'est la règle de l'exercice. Mais il faut que les Corses entendent une fois encore, on ne peut pas venir passer sous silence, et cet avis n'avait pas le droit de le faire non plus, ce que nous avons fait.

On peut tourner les choses comme on veut, la moyenne entre 2007 et 2013, et je vais le redire fortement et clairement, la moyenne de ce qui a été versé par la Collectivité de Corse entre 2007 et 2013, ça a été 100 M€ pour la DSP et ça a été 15 M€ pour l'aide sociale. Tous les ans, la Collectivité de Corse entre 2007 et 2013 a payé 115 M€ en moyenne, avec un pic à 131 M€ en 2009. Il faut que les Corses l'entendent !

De la même façon, en 2014 et 2015, la moyenne a été de 102,5 M€. Donc, 115 M€ lorsque c'était la mandature d'Ange SANTINI, 103 M€ lorsque c'était la mandature de Paul GIACOBBI et depuis que nous sommes arrivés, en 2016, nous avons payé en moyenne 84 M€. Ça, il faut l'entendre et le répéter et il faut que vous aussi, vous le reconnaissiez clairement. 16 et 15, ça fait 31 M€ d'économie par rapport à la période où vous étiez en responsabilité et ça fait 20 M€ d'économie par rapport à la période où la mandature dont se revendique notre collègue et ami Jean-Charles ORSUCCI était en situation de responsabilité.

Non seulement, nous avons fait économiser entre 20 et 30 M€ par an, mais nous avons élargi le périmètre du service public et nous avons également diminué également le prix !

Je ne comprends pas que l'Autorité de la concurrence ne le dise pas. On ne peut pas quand même venir se préoccuper, y compris de l'aspect technique en disant « mais que paient les Corses et à quoi sert l'action publique » en passant sous silence que nous avons fait économiser 30 M€ par an. En plus, là où pendant les années antérieures à notre arrivée aux responsabilités, le prix du fret était en moyenne de 48 € le mètre linéaire, mais avec la possibilité régulièrement réalisée d'aller plus haut en fonction du prix du carburant, 50, 60, 70 €. Ça, c'était avant. Et quand nous, nous sommes arrivés, nous avons stabilisé le prix du fret à la somme de 35 €, y compris en introduisant une garantie carburant qui fait que s'il y a un impact carburant qui serait venu à l'époque majorer le prix, aujourd'hui c'est aux risques et périls des compagnies. Donc, nous avons diminué la compensation, renforcé le service et diminué le prix du fret au bénéfice des Corses. Que cela soit dit et entendu par toutes et par tous.

Deuxièmement, la question du principe de l'aide sociale évoquée et rappelée par Jean-Martin MONDOLONI qui était l'époque en situation de responsabilités, rappelée par notre collègue et amie Catherine RIERA dans le domaine aérien, on ne peut pas évacuer d'un revers de manche, notamment à l'aune de ce qui s'est passé à la cour administrative d'appel de Marseille la semaine dernière et dont je vais dire deux mots avec votre autorisation, Mme la Présidente... On ne peut pas évacuer d'un revers de manche en disant que c'était du déclaratif, surtout lorsqu'on voit, et j'y reviendrai, ça sera la troisième partie, ce qu'on nous demande et ce que nous avons fait.

C'était quoi l'aide sociale dont a bénéficié, je le rappelle, à 90 ou 95 % « Corsica Ferries » ? C'était en principe une aide au passager d'environ 15 € sous ces conditions sociales (personnes âgées, étudiants, etc.), sauf et vous l'avez dit Jean-Martin, et c'est vrai, c'était du déclaratif, mais c'était du double déclaratif, c'est-à-dire que c'était la

Corsica ferries, la compagnie bénéficiaire qui disait « j'ai fait voyager tant de personnes qui ont vocation à bénéficier sans qu'on contrôle », premièrement, et deuxièmement, on ne contrôlait pas non plus le prix qui était émis. Donc, on était dans une double déficience.

Ce que moi, aujourd'hui, en tant que Président du Conseil exécutif, je dis, c'est qu'il y a eu un pacte qui était à l'époque un pacte politique entre la Collectivité de Corse, les compagnies, avec l'accord de l'État dont je rappelle qu'il n'a jamais notifié à Bruxelles les différentes conventions de délégation de service public alors qu'il en avait l'obligation, il y a eu un pacte politique et ce pacte politique, c'était de dire : nous mettons en place au bénéfice de la « SNCM » et de la « Méridionale » un système qui est très certainement, et d'ailleurs la cour administrative d'appel en a jugé ainsi, un système illégal qui était le système du service complémentaire, c'est-à-dire qu'on venait payer une nouvelle compensation l'été pour des passagers qui n'étaient à l'évidence pas des résidents. Eh bien on payait environ 20 M€ et la contrepartie pour que Corsica ferries accepte cet état, c'était de verser une aide sociale qui était tout aussi illégale et infondée que le service complémentaire. Voilà le pacte faustien qui a été passé à l'époque.

La plus belle preuve en est qu'on institue ensemble le service complémentaire et l'aide sociale, lorsqu'on modifie le service complémentaire, on modifie aussi l'aide sociale, et lorsqu'on supprime le service complémentaire, on supprime l'aide sociale.

Pour moi et pour tous ceux qui connaissent le dossier, la démonstration est imparable.

Qu'a fait la « Corsica Ferries »? Le jeu ne demande que faute. « Corsica Ferries » entre 2007 et 2013 a bénéficié de ces 105 M€ en quasi-totalité, elle s'est renforcée financièrement, elle n'a sans doute pas répercuté, mais elle n'en avait pas l'obligation, l'argent qu'elle percevait de la Collectivité sur les tarifs. Elle n'en a certainement pas fait profiter selon des critères sociaux, mais elle n'en avait pas l'obligation puisque c'était « déclaratif ». Elle a pris les 105 M€ et ensuite, après les avoir pris, elle a engagé une action pour dénoncer l'illégalité du service complémentaire. Ça, c'était entre 2007 et 2013. Elle a fait son action, nous n'étions pas là.

Elle a eu gain de cause en première instance. Cette instance n'a été que très imparfaitement défendue avant que nous n'arrivions, je n'en dirai pas plus. Aucun argument en défense, etc. Nous avons été condamnés, nous sommes arrivés et nous avons repris le dossier.

Je ne vais pas commenter une décision de justice, elle est intervenue, elle nous a condamnés, elle a condamné la Collectivité de Corse à 86 M€ plus les intérêts, près de 100 M€ qui pèsent sur la Corse d'aujourd'hui et de demain pour des erreurs, des fautes partagées qui ont été commises entre 2007 et 2013, avec l'aval et l'assentiment de l'État, avec l'adhésion de celui qui est aujourd'hui notre contradicteur en justice, puisqu'il était autour de la table lorsque la décision a eu lieu, et dans des proportions que je continue de

considérer totalement disproportionnées. Mais il y a une décision de justice, je la respecte, je ne la commente pas. J'attendais d'être devant votre Assemblée.

Cette décision de justice, elle n'est pas définitive. Elle est frappée de pourvoi.

Mais je vais quand même vous dire, indépendamment de ce que je viens de dire, que je n'accepterai pas, jusqu'à avoir épuisé les voies de droit, que l'on vienne aujourd'hui rechercher la Collectivité de Corse et les contribuables corses, les Corses d'aujourd'hui et de demain pour payer cette somme-là, ni sur le principe, parce que je considère qu'il y a une responsabilité politique qui est aussi celle de l'État à l'époque, qui a un problème moral, même si la juridiction a écarté la connexité entre l'aide sociale et le service complémentaire.

Et puis, il y a aussi un vrai problème de quantum. J'ai lu et relu l'arrêt, je ne comprends pas comment une société, la « Corsica Ferries », qui entre 2007 et 2013 a déclaré pour l'essentiel de son activité de l'époque, un résultat net cumulé de 12,4 M€ sur les 6 ans, c'est-à-dire une marge de 0,97 % qui est la marge normale pour un opérateur naval, je ne comprends pas comment elle peut venir soutenir que le fait de ne pas avoir bénéficié du service complémentaire l'aurait privé de 86 M€ de bénéfice.

Ce que dit l'arrêt de la cour, c'est ça. L'arrêt de la cour dit que si la « Corsica Ferries » avait bénéficié du service complémentaire, elle aurait gagné 86 M€. Donc, moi, qu'on m'explique comment, en ayant travaillé, elle a gagné 12 M€ sur l'activité principale et comment elle en aurait gagné 86 si elle avait fait l'activité complémentaire ? Ça ne résiste pas à l'examen, mais les juges sont saisis et ils auront à trancher.

Troisième et dernier point pour terminer. Vanina BORROMEI a expliqué comment nous essayons de travailler de façon constante, notamment avec le SGAE et avec les services en charge de cette question. Nous continuerons à travailler dans cet état d'esprit, y compris avec la Commission européenne pour faire valoir les intérêts de la Corse.

Par contre, sur le reliquat, dont je rappelle que c'est un reliquat d'environ 20 M€ par an grâce à nos économies, je vous ai dit souvent et je le redis, que nous avons eu un accord politique avec Manuel VALLS qui était ici, Premier Ministre, qui avait dit « si vous faites des économies, je sanctuarise l'enveloppe de continuité territoriale et vous pourrez la déspecialiser en partie ». La déspecialisation, vous l'avez rappelé, c'est le texte de loi 4425-26, qui a été voté à l'époque à l'initiative du ministre BAYLET, qui prévoit que les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés au transport et à l'accueil des voyageurs, puis à la rénovation, à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires, enfin à des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne. Donc, il y a une priorité, mais il n'y a pas une répartition.

Nous, ce que nous faisons en gros sur les 20 M€, nous consacrons environ 7 à 8 M€, vous le savez, pour les infrastructures et politiques de l'intérieur et de montagne. On considère qu'on en met 12 sur les infrastructures ports et aéroports et à côté de ça, on a des opérations cofinancées (le PEI et autres), et ce reliquat, on l'utilise comme je viens de le dire.

Il y a eu 2 catégories de remarques de la part du représentant de l'État. D'abord, Mme CHEVALIER, à l'époque, m'avait dit « vos documents budgétaires ne précisent pas assez la traçabilité de l'emploi de ces fonds ». Elle avait le droit de le dire et nous nous sommes attelés avec le DGS à l'époque, la DGS actuelle, Mme GELABERT, avec l'Office des transports et avec la DGA en charges des finances à avoir une traçabilité plus assurée, plus claire, que dans nos documents budgétaires on voit comment nous avons utilisé notre reliquat et comment il a été affecté en conformité avec le texte qui nous donne la latitude de le faire. C'est l'exercice de notre compétence. Ça, je peux le comprendre.

Par contre, ce que je ne peux pas comprendre, ni accepter, c'est le courrier du Préfet de Corse en date du 7 décembre 2020, alors même que la Chambre régionale des comptes est en train de faire des investigations à la demande de la Préfète de Corse pour savoir comment nous avons utilisé cette enveloppe. Je vous le dis très tranquillement, nous n'avons aucune inquiétude parce que nous l'avons utilisée conformément à la loi.

La Chambre régionale des comptes est en train de faire des investigations. Alors même qu'elle n'a pas rendu son travail, le Préfet de Corse m'écrit et me dit la chose suivante, il rappelle le texte et nous dit « vous n'avez pas fourni d'éléments suffisants. Dans ces conditions et à partir d'aujourd'hui, en 2021, le versement intégral de la dotation de continuité territoriale sera conditionné à la transmission des pièces permettant de s'assurer de manière probante du respect des dispositions arrêtées par le législateur, avec une liste précise de projets d'investissement que vous comptez formaliser et à défaut de transmission ex ante de cette liste, je ne débloquent pas la dotation de continuité territoriale. Ceci est la condition d'un versement complet de la DCT au printemps prochain. À défaut, il y aura un versement en 2 tranches ou un non-versement de la dotation de continuité territoriale ».

Autrement dit, on passe d'une situation où la Collectivité de Corse a une obligation a posteriori normale de justifier de l'utilisation, on passe à un contrôle ex ante en amont, non seulement de notre projet, mais même de l'opportunité des projets et on double cette prétention à nous contrôler en amont, d'un exercice de rétention de la somme qui nous est due.

Est-ce que vous ne trouvez pas que nous sommes exactement, et ce matin il y avait une question de Romain COLONNA, sur la loi 4D ? Mais là, on n'est pas à D, ni à E, ni à F, on est à Z ! Zéro, rien du tout.

On va continuer à respecter la loi et on fera, comme la loi nous permet de le faire, ce qu'on veut, dans le respect de la loi. On rendra des comptes après, mais le Préfet

ne va pas venir avant ce qu'on doit faire et se permettre de suspendre le versement de la dotation de continuité territoriale, alors qu'aucun texte ne l'y autorise.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

Normalement, on ne parle pas après l'Exécutif, mais juste une explication de vote puisqu'on ne va prendre qu'acte de ce rapport.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je pense que ce que vient de nous révéler le Président est suffisamment important, non pas pour déroger au règlement, mais pour qu'on puisse s'exprimer sur un sujet qui est d'importance.

Ce n'est pas seulement un recul institutionnel, on n'est pas à ce niveau-là. Il y a 2 choses. Je pense que ça témoigne d'une méconnaissance, de la part du Préfet, à la fois de la lettre et de l'esprit du législateur et des compétences que le législateur a transférées, mais surtout, et c'est pour ça que je suggérais cette question, ça va poser des problèmes de trésorerie à la Collectivité de Corse. Comme disait Dominique BUCCHINI, « ùn sò micca buchjule ! ». On parle de 180 M€ par an !

Si les versements sont différés, sont retardés au motif que désormais le préfet entend apprécier, en opportunité, l'usage, et je le dis d'autant plus, que vous le savez bien, pour notre compte, nous avons fixé des limites de la déspecialisation. Autant nous sommes d'accord sur le fait que ça doit être fléché en direction des ports, des aéroports et du ferroviaire, autant on est moins d'accord sur le comité de massif, ou en tout cas sur ce que vous faites en direction du rural, non pas ce que vous faites mais le fait d'utiliser cette enveloppe, soyons très précis. Autant, nous ne pouvons pas être d'accord à l'idée que le Préfet s'autorise à intervenir indirectement sur la trésorerie de la Collectivité, parce que la trésorerie de la Collectivité, pardon, ce n'est pas seulement les ports, les aéroports et le rural, c'est l'ensemble de nos politiques qui sont impactées par 180 M€ et l'usage que vous en faites au 12<sup>ème</sup>.

C'est une difficulté qui est dynamique et pas statique.

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous voyez qu'on peut être d'accord, M. MONDOLONI ! Au pire, nous rendrons une petite visite ensemble au Préfet pour lui dire de rester dans ses prérogatives...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

On discutera des voies et moyens, si on peut s'entendre ou pas...

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous irons ensemble et bien entendu, nous sommes très pacifiques, la violence ne fait pas partie de nos fondamentaux, au moins des vôtres !

On prend acte par groupe.

« Femu a Corsica » : pour

« Corsica Libera » : pour

« Per l'Avvene » : pour

« Andà per Dumane » ?

**M. François ORLANDI**

Nous prenons acte, ni pour, ni contre. Prendre acte c'est tout simplement prendre acte.

**M. Hyacinthe VANNI**

« PNC » : pour

« A Corsica ind'è a Republica » : pour

**L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport.<sup>3</sup>**

Nous avons pris acte de ce rapport très intéressant. Je remercie le Président et la Conseillère exécutive.

Nous allons passer au rapport suivant.

**Le Président SIMEONI**

On peut faire une suspension ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien sûr, M. le Président. Suspension de 5 minutes.

***La séance est suspendue à 18 h 20. Elle reprend à 18 h 53.***

---

<sup>3</sup> Délibération N°21/023 AC

*Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la réunion.*

**Mme Mattea CASALTA**

Si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons reprendre notre travail.

Juste une information pour ce qui concerne le vote du **rapport n° 20, la DSP**, le pouvoir de vote d'un conseiller n'a pas été utilisé, n'a pas été mentionné par la personne qui avait son pouvoir. Donc, il convient de rectifier le vote comme suit :

**51 pour**

**11 non-participations**

**1 absent.**

Nous allons passer au rapport n° 46. M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

\* **Raportu n° 046** : Raportu d'osservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione da a Cullettività di Corsica di a cumpetenzza trasporti ferruviarii (Esercizii 2010 e seguenti)

\* **Rapport n° 046** : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la compétence Transports ferroviaires par la Collectivité de Corse (Exercice 2010 et suivants)

**Le Président SIMEONI**

Je vais être bref, j'ai eu l'occasion de parler ce matin de ma volonté que ce rapport soit inscrit.

Avant de venir sur le fond, je vais être très clair, puisque ça a été évoqué par les conseillers de l'opposition : je n'ai jamais pensé et encore moins dit par définition que vous aviez pu communiquer ce rapport. Je le redis une fois encore, les journalistes peuvent bénéficier de fuites, ça arrive, c'est leur métier de les traiter et c'est la liberté de la presse que de la traiter cette fuite, lorsqu'elle intervient, comme la presse pense devoir la traiter.

Je veux simplement dire très tranquillement que ce que j'ai lu hier m'a donné quand même des indications sur l'origine de cette fuite et je vais en faire partager l'Assemblée de Corse dans le souci de transparence qui est le mien.

Hier, j'ai vu qu'on me prêtait des commentaires dans la presse qu'en fait je n'avais pas tenus, ou plus exactement que j'avais tenus dans un premier temps, parce qu'il faut que vous sachiez que lorsque j'ai fait ma lettre d'observations, ma lettre en réponse au rapport de la Chambre régionale des comptes, j'ai fait une première lettre qui n'avait pas plu, et je peux le comprendre, au président de la Chambre régionale des comptes.

Donc, ma lettre était en date du 3 février, cette première lettre, et le président de la Chambre régionale des comptes m'a écrit le 9 février en me demandant de citer un passage de ma lettre en considérant qu'il était diffamatoire pour la rédactrice. Je ne citerai pas ce passage. Je dirai simplement que j'ai répondu le 14 février au président de la Chambre régionale des comptes, après l'avoir remercié de son courrier : « concernant la phrase extraite de mon courrier en date du 3 février 2021 dont vous considérez qu'elle pourrait être considérée comme diffamatoire et faire encourir une sanction prononcée par le juge judiciaire contre l'auteur de ces propos et ceux qui le diffuseraient », ça c'est la phrase du président, « je vous indique ne pas partager votre analyse juridique et je considère que mes écrits n'ont pas dépassé les limites de la critique admissible ». Je maintiens les propos que je lui avais écrits. Je ne les formulerai pas ici, ils ont été dans la presse hier, mais je ne les formulerai pas. Je considère qu'ils ne sont en aucun cas diffamatoires.

Toujours est-il, je poursuivais dans mon courrier au président : « néanmoins, désireux d'éviter toute polémique inutile et puisque vous m'indiquez qu'en cas de non-modification avant le 14 février 2021, mon courrier ne sera pas joint au rapport, j'ai modifié la phrase litigieuse dans le courrier destiné à être joint au rapport définitif de la Chambre régionale de comptes ».

Donc, concomitamment à ce courrier du 14 février que j'ai fait tenir au président de la Chambre régionale des comptes pour lui expliquer les raisons de mon choix et pour répondre à sa lettre, j'ai fait un nouveau courrier du 14 février où j'ai supprimé la mention litigieuse. Ce courrier a été envoyé à la Chambre régionale des comptes et c'est celui qui est joint au rapport.

Mais dans la presse d'hier, j'ai vu que l'on mentionnait les extraits de ma lettre du 3 février. Donc, j'ai été étonné et j'ai récupéré ce courrier. Ce courrier qui a été communiqué à la presse porte le tampon du greffe de la Chambre régionale des comptes et du secrétariat. Donc, ce courrier, les seules personnes qui l'ont, ce n'est pas le Conseil exécutif de Corse, ce n'est pas l'opposition, ce n'est pas l'Assemblée. C'est à la Chambre régionale des comptes, ou après, ou peut-être des gens sont rentrés dans les locaux, je n'en sais rien, peut-être, ça arrive, vous le savez, Jean-Martin...

Je n'irai pas plus loin. Dont acte. Je pense que la concomitance de cette fuite et un certain nombre de commentaires qu'il y avait eus en amont du rapport, chacun fera son opinion de cet élément que je tenais à porter à votre connaissance.

Je referme la parenthèse.

Je vais être bref et je vais laisser la parole au débat.

Je considère que ce rapport n'est pas accablant pour le Conseil exécutif de Corse que j'ai l'honneur de présider. Je m'en suis expliqué hier, je vais le redire devant votre Assemblée, mais très brièvement.

Je vais prendre simplement 2 ou 3 points. Sur la première recommandation, on a dit, il a été écrit dans le rapport que la Collectivité de Corse et le Conseil exécutif avaient perdu 23 M€ de financement sur les infrastructures ferroviaires.

Le problème, c'est que l'auditrice s'est arrêtée au début de 2020 et que la programmation du PEI qui finance les infrastructures ferroviaires, vous le savez, allait jusqu'au 31 décembre 2020.

Je vous confirme ce que j'avais dit à l'auditrice, avec laquelle je me suis longuement entretenu mais elle n'en a pas tenu compte, je lui avais dit « on va programmer et on va tout consommer avant la fin de la programmation ».

Je vous confirme qu'en ce qui concerne le PPI, c'est la première recommandation : mettre en place un pilotage efficace du PPI. Elle nous a dit : « oui, mais vous n'êtes pas efficaces parce que vous n'avez pas tout consommé ». Je lui avais dit « on n'a pas pu consommer en totalité, y compris parce qu'il a fallu faire face à des retards, mais on aura consommé au 31 décembre 2020 ». Vous le savez, ça a été le fameux COREPA de décembre 2020, la ligne ferroviaire, comme toutes les autres lignes, a été intégralement consommée.

Donc, le Conseil exécutif de Corse que je préside n'a perdu depuis 2015 aucune subvention, aucun cofinancement.

On nous a dit qu'il y avait eu des dérapages budgétaires, je vais y revenir un instant pour être clair.

Lorsqu'on a fait notre PPI, on a dit à l'époque « il y a 97 M€ qui sont au PEI, on va les consommer » et on les a consommés. Il nous manque 160 M€ qu'il faut aller chercher, notamment dans le CPER ou dans d'autres contractualisations ; et c'est le travail qu'on est en train de faire.

Par contre, il y a eu des dérapages, c'est vrai, en début de programme.

Je rappelle, une fois encore, il faut retourner en arrière, 2002, lorsqu'on programme des travaux au titre du PEI, il y a 2 catégories de travaux : le renouvellement des voies et ballasts et l'acquisition des AMG. On programme 89 M€ de travaux. A la signature des marchés, en 2003, ces 89 M€ sont devenus 167 et le montant final constaté en 2010 qui a été payé est de 196 M€. Donc, on était partis à 89 M€, on a fini à 196 M€,

107 M€ de dépassement. Mais ça s'est passé entre 2002 et 2010. Nous n'en sommes en aucun cas responsables.

Deuxième point, qui m'a particulièrement touché, je me tourne vers Vanina BORROMEI : hier, dans la presse, qui là encore est totalement libre, lorsqu'elle dit « le Président du Conseil exécutif de Corse et le Conseil exécutif de Corse nationalistes auront à s'expliquer parce qu'ils ont été dans une gestion clientéliste avec un arrière-plan de favoritisme sur les parcelles appartenant au domaine public ferroviaire ». Je vous dis, comme je l'ai dit à l'auditrice, mais elle n'en a pas tenu compte, mais vous le savez, que depuis que je suis président du Conseil exécutif, j'ai fait le choix, en accord avec mon conseil exécutif et ma majorité, de ne céder aucune parcelle du domaine public, ni de la Collectivité de Corse, ni du domaine privé de la Collectivité de Corse, ni du domaine des Chemins de fer de la Corse. Il n'y a eu aucune cession et il n'y a eu aucune AOT concédée.

Il y en a eu en amont, c'était un choix qui avait été fait. Contrairement à ce que dit le rapport, ce n'est pas un choix illégal. Il y a eu une délibération de l'Assemblée de Corse. L'Assemblée de Corse, à l'époque, la majorité de l'époque avait voté pour ; nous, nous étions dans l'opposition, nous avons voté contre. Ces cessions sont intervenues.

Toujours est-il que moi, j'ai fait le choix de ne rien céder. Après il y a une difficulté sur des AOT qui ont été concédées à l'époque en amont et qui n'est pas encore régularisée. Par contre, il n'y a eu aucune gestion clientéliste et aucun appauvrissement, ni à travers des sessions, ni à travers des concessions d'AOT. Je tenais à le dire de façon très claire.

Troisième et dernier point, là aussi il faut être très clair, on a dit hier à travers la presse, qu'il y a avait eu des recrutements qui étaient des recrutements qui ne respectaient pas les règles de la Fonction publique ; je m'inscris en faux de façon ferme, claire et solennelle contre cette assertion qui est contenue dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il y a eu deux recrutements qui sont visés dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, ces recrutements sont intervenus conformément à la procédure applicable, et notamment après des appels à candidatures en interne et en externe. Et, je précise enfin, que les deux personnes qui ont été recrutées sont surdiplômées et qu'elles sont venues, et je m'en réjouis, renforcer le service de l'action ferroviaire, et notamment donner un dynamisme nouveau à nos orientations stratégiques.

Quatrième point essentiel : dans ce rapport on fait là encore comme s'il n'y avait pas une histoire. On a fait un choix entre 2002 et 2015 qui existait, avec des investissements extrêmement lourds, nous on a fait le choix de dire que nous voulons un service public ferroviaire en Corse. Comparer la rentabilité des TER avec la rentabilité d'un chemin de fer dans une île où il y a 40 sommets qui dépassent les 2 000 mètres, avec la topographie qui est la nôtre, ce sont des comparaisons qui n'ont aucun sens et vous le savez et nous le savons tous. Dire que la compensation versée par la Collectivité de Corse a augmenté, c'est faux, totalement faux, elle était à 19,3 M€, elle est restée à 19,3 M€. Par contre, les recettes ont augmenté de façon très significative, ça avait commencé à

augmenter avant 2015 et depuis 2016, ça a augmenté encore plus jusqu'à une augmentation de 30 à 40 %, mais je laisserai le Président des chemins de fer intervenir, s'il veut le dire.

Après effectivement, nous avons fait des choix politiques. Il y avait un choix politique qui avait été fait, c'est celui de la gratuité du transport pour les étudiants, c'est une perte de recettes, ça a été fait. Nous, nous avons élargi cette gratuité, notamment pour les scolaires parce que nous considérons qu'il faut encourager l'inter et la multimodalité. Et nous avons perdu une recette, mais nous l'assumons, c'est-à-dire que ce que faisons, nous, c'est par exemple ce que font les candidats à des élections régionales ou municipales dans l'Ile-de-France en annonçant la gratuité pour certaines catégories, pour les jeunes, etc., y compris en période de Covid. Eh bien nous, on le fait depuis des années, c'est le choix qu'on a fait et on est fier de l'avoir fait. Donc là, les choses sont claires.

Dernier point, ne pas voir qu'aujourd'hui, bien sûr il y a des contraintes, caractères métriques de la voie, etc., aujourd'hui on a la chance d'avoir un chemin de fer qui dessert l'intérieur, on a la chance d'avoir un chemin de fer qui est un outil majeur pour la multimodalité, notamment sur la grande région bastiaise et la grande région ajaccienne, on a un chemin de fer qui dessert la Balagne, on a un chemin de fer qui a vocation à aller vers la plaine orientale.. Oui alors, Hyacinthe VANNI avait dit : on fera en 2021, il a été trop ambitieux et trop optimiste, dont acte. On a eu un certain nombre de contraintes, on n'a pas encore l'argent pour financer, c'est vrai. Entre temps, il y a eu un certain nombre d'oppositions.

Mais dites-moi, la moyenne pour rouvrir une ligne sur le continent, en milieu urbain, entre le moment où on prend la décision et le moment où elle intervient, la moyenne c'est 12 ou 14 ans, voilà. Nous, on a un certain nombre de contraintes.

Qui a fait le choix de démanteler le chemin de fer, il y a quelques décennies ? Est-ce que c'est la majorité SANTINI ? Est-ce que c'est la majorité GIACOBBI ? Est-ce que c'est la majorité nationaliste ? Il y avait le chemin de fer qui allait jusqu'à Porto-Vecchio, il y a eu un choix de le démanteler, ça a été le choix de l'État. Qui a nous a laissé une situation ingérable aux plans technique et juridique sur la cession du foncier avec une multiplication d'opérations et un foisonnement juridique indéchiffrable ? C'est l'État ! Pourquoi personne ne parle dans ce rapport de ces choses-là ?

Un dernier mot et je termine, et je vous laisserai la parole.

Lorsque je vois, et c'est pour ça que je m'interroge sur la bonne foi, moi je n'ai aucun problème avec la Chambre régionale des comptes et aucun problème avec les magistrats, auditrices ou présidents, et je ne veux pas en avoir. Je considère, et je vais le dire publiquement, que la Chambre régionale des comptes est une institution, et je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, dont les collectivités ont besoin et dont la Corse a besoin aussi. Et, nous aurons vocations, y compris si nous allons vers une autonomie de plein droit et de plein exercice, à avoir une institution qui jouera sans doute le rôle que joue

aujourd'hui la Chambre régionale des comptes, nous en avons besoin et plus que jamais. Mais ce rapport, et dans sa forme et dans le fond, et jusque dans les conditions dont il s'est échappé du greffe de la Chambre régionale de comptes, me laisse un gout saumâtre.

Et, je termine sur un exemple caricatural parce que les gens, et je comprends les lecteurs, y compris dans mes cercles familiaux et amicaux, quand ils voient cela : « *mais comment, il y a une femme qui est payée - je la salue - et elle a trois lettres par jour à faire, et en plus elle le fait mal !* ». Les gens, quand ils voient ça, ils se disent, mais c'est sûr que c'est n'importe quoi. Sauf que je ne comprends pas comment les rédacteurs du rapport ont pu arriver à cette conclusion. J'ai demandé, et je me tourne vers la DGS et le DGA, j'ai demandé ce qu'elle faisait réellement cette dame, parce que s'il y a quelqu'un chez nous qui a trois lettres à traiter par jour et qui en plus le fait mal, ça me pose un problème.

Donc, j'ai demandé la fiche de poste que j'ai ici, cette dame elle est à mi-temps et elle est secrétaire, mais elle n'est pas seulement secrétaire du ferroviaire, elle est secrétaire des trois services, elle est secrétaire adjointe pour le ferroviaire parce qu'il y a une secrétaire principale, mais elle est secrétaire à titre principal du service des ports et aéroports et du service des transports scolaires. Et quand vous voyez sa fiche de poste qui a été éditée deux ans avant le rapport de la CRC, fiche de poste que j'ai ici, que je vais retrouver, je vous la montrerai, je l'ai montrée d'ailleurs à mes interlocuteurs, quand vous voyez la densité de la fiche de poste, quand vous voyez les actes qu'elle a à faire, qu'on puisse venir dire que cette dame traite trois courriers par jour ! Alors, je ne sais même pas comment l'auditrice est arrivée à cela, peut-être que le jour elle est allée dans le bureau, elle a dit : « qu'est-ce que vous avez fait aujourd'hui sur les chemins de fer ? » Et peut-être que la dame lui a dit : « aujourd'hui j'ai traité trois lettres, parce que ce jour-là il y avait 3 lettres sur les chemins de fer ». Mais à côté des trois lettres, il y en avait peut-être douze sur les transports scolaires, quinze sur les ports et aéroports, un compte rendu de réunion, un PV de synthèse, etc. Mais ça, on ne le dit pas.

Est-ce que c'est conforme à la façon dont travaille habituellement la Chambre régionale des comptes ?

Et, dernier exemple, lorsque j'ai lu dans le rapport, « *ils sont 8 et il y a 4 niveaux de direction* », c'est vrai que j'ai été horrifié moi aussi, on a eu des problèmes pour faire l'organigramme, on a dû faire la fusion, etc. Mais, 8 personnes, 4 niveaux de direction, vous comprenez comme moi en lisant le rapport, qu'en fait ils sont 8, et que dans les 8, il y a quatre niveaux. Donc, en fait, toutes les deux personnes, il y a un niveau de direction. C'est ça que dit le rapport.

Sauf, que ce n'est pas ça du tout, parce qu'il faut défiler la pelote.

Le premier niveau dont parle la rédactrice, c'est la DGS, donc 5 000 personnes sous ses ordres, premier niveau (la DGS ou ceux qui l'ont précédée).

Le deuxième niveau, c'est le DGA, M. LABORDE, qui s'occupe de toutes les infrastructures, il est là, routières, aéroportuaires, portuaires, etc., 820 ou 830 personnes.

Le troisième niveau c'est M. MONTINI, le directeur des transports. M. MONTINI, il a 3 services, il a le service des ports et aéroports (7 ports, 4 aéroports), il a le service ferroviaire et de la mobilité et il a le service des transports scolaires, qu'on a intégré le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à la fusion avec les conseils départementaux. Donc, on a 3 services, et voilà les quatre niveaux qui font bondir et jaser l'auditrice en disant : c'est l'armée de Bourbaki, chaque fois qu'il y a un fonctionnaire, il y a un directeur.

On n'a pas le droit de présenter les choses comme ça, ce n'est pas sérieux de présenter les choses comme ça, et c'est dommageable, et c'est regrettable, et moi je tenais, à travers cette brève intervention, à rétablir un certain nombre de vérités.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande.

Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Après ces véritables réquisitoires contre la Chambre régionale des comptes, je vais donc enchaîner pour dire que le travail de la Chambre, sur le timing, on s'est déjà exprimé ce matin, je ne vais pas y revenir, je crois que tout a été dit, j'ai entendu la réponse du Président, je me félicite aussi que le Président ait été clair vis-à-vis des fuites qui ont eu lieu.

Au regard de la présentation qui est la sienne, j'ai envie de dire qu'il serait peut-être dans son bon droit de porter plainte face à de tels agissements, parce que c'est grave, ces accusations sont graves.

Lui dire qu'il n'a pas chance le Président de l'Exécutif parce que, si je comprends bien, lorsque la Chambre régionale des comptes a émis des rapports vis-à-vis de ses adversaires politiques, je n'ai jamais entendu dire que les auditeurs étaient incompétents, malveillants. Là, j'ai presque entendu la théorie du complot judéo-maçonnique qui se mettait en œuvre, où les forces occultes de la Nation qui, face au péril corse, s'étaient tous entendus, presse nationale, presse locale... Parce que je viens sur un mot « cataclysmique » a écrit aujourd'hui le journal local concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Moi je dis simplement que j'ai eu à subir, ce n'est jamais facile, ce n'est jamais aisé, le travail de la Chambre régionale des comptes. Alors, c'est vrai, j'ai peut-être eu de

la chance et j'espère que l'avenir m'en réserve encore un petit peu, il était plutôt élogieux concernant mon premier mandat de maire. Mais j'observe, je regarde l'Exécutif de Corse, j'ai regardé un jour un rapport concernant l'ADEC, il y avait des choses à redire, d'ailleurs comme sur la mairie de Bonifacio, vraisemblablement on a des points communs, on a la même chance avec le Président de l'ADEC, c'est que le rapport il n'était pas cinglant comme celui que nous observons aujourd'hui, il demandait des rectifications.

Donc, je crois que ça, ça nous interpelle. Je dis, pas de chance pour une fois le Président SIMEONI, il n'a pas de chance.

D'ailleurs, moi, je me félicite plutôt de ce que j'avais pu lire du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant les CFC entre 2010 et 2015, rapport plutôt... On était là aussi dans des légers problèmes concernant la gestion.

Je l'ai dit d'ailleurs que je serais moins indulgent que sur le rapport des transports, je suis sur celui-ci, bien sûr, beaucoup plus critique, parce que les choses sont dites, je ne vais pas toutes les reprendre une à une, elles sont dites, elles sont pointées par une institution qui fait son travail, dont la Corse a besoin, elle est fondamentale, nous le savons, pour pleins de sujets parce qu'il y a des tas de sujets que nous abordons dans cet hémicycle et qui concernent les collectivités locales sur lesquels nous avons besoin d'avoir un juge, d'avoir des gens dont on connaît la neutralité, qui puissent faire leur travail.

Alors j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'interview de notre collègue Hyacinthe VANNI. Alors, je vais en profiter, j'avais dit que je le ferai dans l'après-midi, je vais en profiter pour le faire maintenant.

Premièrement, je dis à Hyacinthe que je considère que ce qu'il a dit dans le journal n'était ni insultant, ça fait partie des règles du jeu politique et je dois assumer ces petites pointes que nous avons les uns envers les autres, et vous savez que j'ai pour bon nombre d'entre vous plus que la sympathie, de l'amitié, y compris et énormément dans les rangs de la majorité. Mais la majorité insiste souvent, je le remarque, sur mon parcours politique.

Alors je vais encore une fois l'assumer, ça été dit ce matin dans le journal : « Jean-Charles ORSUCCI, au nom de la mandature de Paul GIACOBBI, il doit répondre d'un certain nombre de choses ». Ça a été dit encore tout à l'heure par le Président de l'Exécutif : « Jean-Charles ORSUCCI, membre de la majorité de Paul GIACOBBI, doit assumer ».

Alors, je vous ai dit tout à l'heure, je ferai la petite digression.

Je reviens sur les 87 M€ que devons payer les uns et les autres pour vous simplement qu'en 2007, j'étais conseiller municipal d'opposition à Bonifacio. Alors, on peut imaginer par un truchement que j'ai pu intervenir au sein de cet hémicycle pour

influencer untel ou untel. La réalité, c'est que sur ces 87 M€ je n'ai aucune responsabilité, par exemple. Par contre, il y a des gens, et je ne parle pas, Jean-Martin, de l'opposition parce qu'à la rigueur, je parle de ce dont a parlé Jean-Martin, tout à l'heure, j'ai été recherché cette fameuse délibération. Moi ce que j'observe, à moins qu'il y ait beaucoup d'homonymes aujourd'hui dans les rangs de la majorité, mais je crois plutôt que c'était les mêmes qui siégeaient en 2007, il y en a peu, pour ne pas dire aucun, qui s'est opposé à cette délibération, il y a plutôt eu de la bienveillance vis-à-vis de cette délibération puisqu'il y a eu abstention.

Je crois donc qu'il faut plutôt, en tout cas sur ce point-là, chercher les responsabilités dans la majorité territoriale plutôt que dans le groupe « Andà per Dumane ». Ça, c'est le premier point. Parce que c'est vrai, je peux être comptable de tout, de Léon BLUM, de Prosper ALFONSI, là j'attendais avec délectation si dans le cadre du démantèlement du réseau ferroviaire, je n'avais pas aussi une responsabilité quelconque et que je devais assumer.

La réalité, Hyacinthe, c'est que quand je regarde encore la majorité territoriale, et que l'on veut à chaque fois refaire le match, mais qu'il faut le faire véritablement, en 2015, j'ai eu le courage politique, ai-je eu tort d'ailleurs, comme je suis beaucoup depuis vendredi au conseil municipal où au conseil communautaire avec Jean-Christophe ANGELINI, je suis beaucoup dans le mea culpa, on a pu faire des erreurs, j'ai peut-être eu tort d'ailleurs de ne pas soutenir Paul GIACOBBI en 2015, peut-être, mais je ne crois pas, je crois encore aujourd'hui que les raisons de mon départ elles étaient valables et que j'ai bien fait de gagner ma liberté que j'ai toujours et que j'aurai toujours, je l'ai eue hier, je l'ai aujourd'hui et je l'aurai demain, parce que je ne suis jamais dans un rapport de vassalité.

En revanche, je le dis quand même, allez plutôt chercher du côté d'Emmanuelle de GENTILI, de Maria GUIDICELLI, et de toutes celles et ceux qui aujourd'hui nombreux, soutenant Paul GIACOBBI à l'époque, vous soutiennent aujourd'hui. Je sais lire une élection sénatoriale, je sais la lire, même si je ne suis pas un grand spécialiste de la politique. Aujourd'hui, dans mon groupe, François ORLANDI, qui aurait pu être candidat à la sénatoriale, il ne l'a pas été. Je ne crois pas, allez, je le dis comme ça, mon cher François, je ne crois pas qu'on ait eu à être soutenus fortement par toutes celles et tous ceux qui, à une époque, étaient dans la même majorité que la nôtre. Je l'ai dit, mais je préfère le répéter, je pense que je le referai encore parce que certains ont la mémoire courte et moi je préfère, là-dessus, être très clair.

Et, j'ai du respect pour tous les autres et pour le camp qui est le vôtre, mais je vous le rappelle, parce que je veux bien être l'alpha et l'oméga de tout ce qu'était Paul GIACOBBI en étant simple Président de groupe, je le répète, sans aucune délégation, dans aucun domaine que ce soit. Je veux bien que l'on considère Mattea aujourd'hui comme étant la patronne de la majorité territoriale, malgré tout le respect que je lui dois, et toute l'estime que je lui porte, je pense aujourd'hui que ni Petr'Antò TOMASI, ni

Mattea, ni Pierre POLI, ni Hyacinthe VANNI n'ont pas à y être, je dirai, les fers-de-lance de ce qu'est l'Exécutif territorial.

Donc, je voulais que les choses soient dites et entendues.

Sur le rapport, je le répète, les mots, les analyses faites par les uns et les autres, sont claires. Président, je ne peux pas penser un seul instant, qu'une auditrice de la Chambre régionale des comptes n'ait pas été capable de faire la différence entre ce qui relève de votre gestion et de ce qui relevait de la gestion de Paul GIACOBBI, appelons un chat, un chat. Honnêtement, j'ai eu à pratiquer, c'est vrai que quand on vous écoute, et vous êtes, et on n'a pas attendu aujourd'hui savoir que vous étiez un excellent avocat, mais c'est vrai que j'ai l'impression, moi j'ai eu à subir cela, il y a de la mauvaise foi mais caricaturale, face à vous. Pourquoi ? Comment ? Je ne le crois pas, moi je crois tout simplement qu'aujourd'hui, il y a des dysfonctionnements qui ont été marqués, qu'il faut les corriger, peut-être que vous avez déjà commencé à nous donner un certain nombre d'explications, dont acte, on suivra ça de près.

Mais factuellement, aujourd'hui ce rapport, il ne parle pas de toutes la gestion de la Collectivité de Corse, j'ai fait exprès et j'insiste sur le précédent rapport que j'ai voté et que j'ai salué, parce que je serai dur quand je crois qu'il faut être dur et je le serai sûrement encore demain, et vous l'imaginez sans surprise, mais lorsque ça va dans le bon sens, et j'ai eu maintes fois à le faire dans cet hémicycle, à saluer votre travail, à dire que les choses vont dans le mauvais sens. Mais quand aujourd'hui une institution comme la Chambre régionale des comptes, vient à pointer avec une dureté aussi forte le travail qui est le vôtre, eh bien, vous devez, je dirai, au moins avoir un début, parce que je n'ai pas entendu un seul début d'autocritique. À un moment donné, vous auriez pu dire : sur ce point-là, c'est vrai que nous aurions pu faire autrement... Peut-être que sur ce point-là, nous n'avons pas été assez vigilants, ce qui peut être vrai. Là-dessus je n'ai pas entendu un début d'autocritique.

J'ai eu, parfois vous savez je vous reproche, ce que l'on ressent systématiquement, c'est : c'est la faute, notamment de l'État, là j'ai presque entendu un complot. Ce n'est pas aujourd'hui recevable.

Aujourd'hui, on a un rapport sur un certain nombre de points qui ont été dénoncés et qui doivent vous amener, M. le Président, à corriger le tir puisque, grosso modo, nous le savons, c'est un avis qui doit être soumis à l'autorité compétente et ensuite à l'Assemblée délibérante, nous sommes là aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais dire face au rapport qui nous a été communiqué et je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, Jean-Charles a bien exprimé ce que je vais exprimer peut-être moins bien.

Donc, je ne parlerai pas du fait que le rapport de la CRC n'a été mis à notre disposition qu'hier, certains disent que vous l'aviez depuis le mois de décembre, vous vous dites que non, je vous crois. Mais peu importe, la lecture d'une nuit m'a permis de me forger une conviction.

Mais d'abord, je vais évoquer le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2018, concernant la mise en place de la société d'économie mixte et sa gestion de 2011 à 2015 par la majorité à laquelle j'appartenais, et Michel STEFANI, je crois, je vais lui rendre hommage, a fait un travail extraordinaire.

Je pense que ce rapport n'a pas été présenté devant cette Assemblée, je peux me tromper, mais je ne m'en souvenais plus, alors je me le suis procuré et je l'ai lu. Et qu'est-ce qu'il dit ce rapport ? Que la santé financière de la société d'économie mixte était bonne et il y avait des préconisations pour la rendre plus efficiente.

Le rapport dont j'ai été destinataire hier, analyse à la fois l'état de cette société d'économie mixte et de la direction ferroviaire de CTC et de la CdC depuis 2002. Il y a deux problématiques différentes.

Ce que j'en ai retiré au sujet de la société d'économie mixte, c'est que votre gestion n'a pas été meilleure que la nôtre, à mon avis, malgré toutes les annonces qui avaient été faites.

La conclusion que j'en tire, il faut avoir beaucoup d'humilité en matière d'argent public, parce qu'on annonce souvent beaucoup de choses et la réalisation elle est souvent plus modeste.

En ce qui concerne la direction ferroviaire, moi j'évoquerai un point c'est la cession des parcelles du domaine ferroviaire. Moi, je l'assume, en tant qu'Exécutif pourquoi ? Parce que ces parcelles n'avaient plus de destination. Je prends Corte, elles n'avaient plus de destination pour le chemin de fer.

Et, M. le Président, je ne suis pas d'accord avec vous, le 27 juillet 2012, vous avez eu l'abstention bienveillante, vous n'avez pas voté contre, j'ai la délibération.

Et un point, vous avez quand même vendu une parcelle sur la gare de Venaco, il y a une vente de parcelle sous cette mandature, ou alors je perds la mémoire.

En conclusion, je dirai que les chiffres ne peuvent pas être faux pour vous et vrais quand il s'agit de notre gestion.

Voilà, ce que j'avais à dire, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme BOZZI, vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Pour compléter les propos de Pierre GHIONGA.

Le rapport est suffisant accablant, je ne vais pas en rajouter, en tout cas ça me gêne même d'enfoncer le clou. Tout est dit dans ce rapport, tout ce qu'il ne faut pas faire : clientélisme, perte de financement, mauvaise gestion. Donc voilà, les Corses se feront leur propre appréciation, vous vous êtes expliqués.

Mais moi je vais rappeler un épisode et quand j'ai lu le rapport, je pense que l'auditrice qui a fait ce rapport n'est pas de si mauvaise volonté que ça parce qu'elle a même oublié des choses qui ont été dénoncées par l'opinion public à un certain moment et qui ne sont pas dans ce rapport-là.

Moi, je me suis rappelée d'un épisode qui avait fait un article de l'Ouest France, le 1<sup>er</sup> février 2018, le titre était : « des billets de train à moins 50 % le jour d'une manifestation nationaliste ». M. le Président, vous vous en souvenez sûrement, c'était trois jours avant la venue du Président MACRON. Effectivement, il y avait eu cette polémique parce qu'il y avait eu cette ristourne de moins 50 % pour pouvoir se rendre à une manifestation nationaliste organisée à Ajaccio. Donc, ça avait fait polémique.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes n'en parle pas, parce que c'est évidemment une goutte d'eau dans l'immensité de la mauvaise gestion que rapporte ce rapport-là.

Et, je crois qu'aujourd'hui, on aurait pu entendre des erreurs, on aurait pu entendre qu'effectivement vous avez hérité de certaines choses et qu'il fallait les rectifier, et ça on peut vous en donner acte. Mais, on ne peut pas entendre que cet auditrice est de parfaite mauvaise foi et qu'elle a voulu faire un rapport totalement à charge.

J'ai, comme Jean-Charles, eu à subir un contrôle de la Chambre régionale des comptes, il y a toujours des observations, des recommandations qui sont faites, mais en l'occurrence la mauvaise foi pure et simple et injustifiée d'une auditrice, ça ne me semble pas juste dans ce cadre-là.

Et puis, le rapport est quand même circonstancié et il y a des exemples bien précis.

Donc, je crois que cet argument-là, ne peut être entendu. On espère en tout cas que la trajectoire sera corrigée pour la fin de la mandature.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Vous avez la parole, mon Cher collègue.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci. Il m'est difficile d'ajouter quelque chose à ce qui a déjà été dit, donc, je vais éviter les redites. Il est rare, pour ne pas dire impossible, de lire un rapport soit de la cour des comptes qui analyse l'action de l'État, soit de la Chambre régionale des comptes en direction des collectivités notamment, qui n'ait pas une phraséologie à charge, ça n'existe pas ou alors ce n'est pas un rapport de chambre ou de cour des comptes. Premièrement.

Ceci étant dit, il y a des degrés. On ne peut pas nier, et un lecteur qui ne serait ni en campagne électorale, ni impliqué chez les uns ou chez les autres, ne peut pas, à la lecture de ce document, ne pas se demander s'il y a un problème.

Alors, on ne va pas verser ici dans l'exploitation politicienne de ce sujet, mais je rejoins Jean-Charles sur l'idée qu'on ne peut pas, au gré du temps, lire un document de même facture, de même nature, avec la même phraséologie, comme un document à charge il y a 5 ans et puis lire la même phraséologie, la même nature et les mêmes contenus ou presque et puis dire « c'est la faute du rédacteur ».

Je crois qu'il faut commencer par apprécier l'idée qu'aussi bien la Haute autorité que la Chambre régionale des comptes, particulièrement les chambres régionales des comptes, sont composées de magistrats professionnels qui, sinon font autorité, en tout cas et termes de neutralité et en termes d'expertise, garantissent une observation neutre et impartiale. Et, il faut évacuer tout de suite le procès de partialité et d'intérêt de nuire de la part des rédacteurs, sans quoi on ne peut pas lire ce document avec le bénéfice qu'on doit tirer de ce document.

J'ai eu la chance et le privilège de connaître Philippe SEGUIN qui était premier Président de la Cour des comptes et qui avait compris le virage que devait prendre cette institution, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et déconcentré. L'idée c'était de passer d'une fonction d'inquisition telle qu'elle est perçue par les destinataires, à une fonction de conseil.

Mais pour lire un tel document à travers une fonction conseil, il faut s'extraire du caractère prétendument partial, voire complotiste avec lequel vous décrivez à charge,

sans énumérer un certain nombre de points dont vous pouvez considérer qu'ils ont été excessivement critiqués, mais qui méritent qu'on s'y penche quand même. Citons-les par grandes catégories.

Et donc, ce que l'on attend de vous, ou ce que l'on aurait pu attendre de vous, à travers un débat organisé de façon plus dépassionnée, parce que manifestement vous n'avez pas encaissé, digéré suffisamment la charge, à la fois de la presse et d'un certain nombre de relais, qui n'est pas dirigée contre vous, qui se fait le relais du ton rare dans sa propension à distiller un certain nombre de problèmes que le rapport présente.

I. les investissements : ce qu'on attend de vous, c'est dire si oui ou non, vous avez été à la hauteur des investissements que l'on attend d'un tel dossier.

Un peu d'histoire quand même, avant qu'on entende le sempiternelle refrain sur le train qui ne passait pas dans tunnel, ohimè, ohimè, ciò ch'emu intensu, on n'est pas dans la théorie du complot, on est dans des situations rocambolesques et fantaisistes.

Accords de Matignon début des années 2000, il n'y en a pas un dans cet hémicycle, je vous renvoie à l'histoire, qui se soit opposé dans le pack complet de PEI, à l'idée (suggérée à l'époque par le groupe communiste) de dire on relance le train. C'est à peu près comme ça, je parle à ceux qui étaient là, je n'étais qu'un modeste et jeune observateur de ces travaux, et assidu ceci dit, pour rappeler ce fait historique. Le groupe communiste dit : « Dans le PEI, on veut du train ! », très bien, tout le monde est d'accord ? Tope là ! Le PEI intègre l'idée de relancer le chemin de fer.

S'en suivent un certain nombre de crédits afférents, des COREPA qui suivent. Et, il est vrai que la mandature SANTINI a été actrice, en termes de PEI, et impulsive dans le lancement, dans l'amorçage de ce gros chantier. Et que la facture allant croissant au gré du temps, la question s'est posée : qu'est-ce qu'on fait : on arrête tout ou on continue ? Il y a eu des arbitrages, il y a eu des parfois des dilemmes, il y a eu des questionnements, il y a eu des interrogations, des préoccupations, des inquiétudes et c'est vrai qu'on a continué.

Ca fait que sur la mandature SANTINI, ce sont près de 250 M€ qui ont été investis. Alors, on ne va pas vous faire procès d'avoir investi moins, simplement vous ne pourriez pas investir maintenant si l'amorçage, les gares, les trains, les chemins de fer, avec toutes les réserves que vous ne manquerez pas de porter, y compris, je le dis parfois, de façon un peu poussive et caricaturale, mais là on pourrait rentrer dans une expertise plus poussée.

Cher Hyacinthe, ce que vous dites dans l'enthousiasme qui peut parfois vous caractériser, est un marqueur de ce que j'appelle la dimension militante ; ça ne fait pas de vous de mauvais gestionnaires, je précise mon propos. Ca fait de vous des gens qui parfois vous exprimez avec une fibre militante moins qu'avec une fibre gestionnaire. Quand en

début de mandature, non pas vous promettez, mais en pleine page, on lit ce qui relève de l'imprudence, par charité chrétienne et je n'emploierai pas d'autres termes, mais c'est de l'imprudence que de dire, voire un peu d'amateurisme, que de dire : dans deux ans ou dans trois ans, en gros 5 M€ le kilomètre, on va arriver à Folelli. Même si on ne connaît pas les finances de cette institution, c'est de l'ordre de l'imprudence et de la caricature. Mais ça, c'est rien, puisque ça ce n'est pas soulevé dans le rapport.

II. Après les investissements, on attend que vous répondiez sur la charge que vous considérez comme portée sur votre gestion : la stratégie patrimoniale. Elle existe ? Elle n'existe pas ? Elle est fixée ? De quel ordre ?

Le schéma régional d'intermodalité : il est figé ? Il est formalisé ? Où en est-on ? Il y a peut-être des choses qui existent que nous ne connaissons pas, peut-être sommes-nous mal informés ou peut-être nous sommes nous mal informés nous-mêmes, mais dites-le.

III. Les coûts d'exploitation. Évidemment, je vous rejoins au moins sur ce point, on ne peut pas comparer les chemins de fer de la Corse avec un TER. Pour autant, est-ce que ça justifie les coûts d'exploitation actuels ? Vous ne pouvez pas vous sortir en disant : les Chemins de fer de la Corse, il y a 40 sommets à plus de 2 000, on traverse un relief tourmenté et donc on ne peut pas les comparer aux TER. Là, on est d'accord, mais est-ce que pour autant, les coûts d'exploitation sont justifiés ?

Ensuite, on revient sur ce dont on parlait tout à l'heure au sujet de l'Office des transports, sur sa mission de contrôle. Il est pointé sur le rapport la faiblesse du contrôle de l'opérateur par l'autorité concédante. Ça ne veut pas dire que le Président de l'Exécutif doit aller vérifier les comptes des Chemins de fer tous les matins, mais est-ce qu'il existe une fonction contrôle institutionnalisée, formalisée ?

Ressources humaines : masses salariales en hausse, vous avez sûrement des choses à nous dire, mais dites-les, mettez-les sur la table. On ne peut pas en rester sur des questions ouvertes dès lors que vous considérez qu'il s'agit d'une charge. Il y a peut-être des explications sur le coût de la vie... On observe d'ailleurs que vous avez répondu qu'il n'y avait pas plus de salariés qu'il y en avait en début de mandature, je ne dis pas que c'est bien ou c'est mal, peut-être qu'il en faut plus, mais il n'y en a pas, ou alors ils sont mieux payés, on ne sait pas. Mais on attend des explications.

Et enfin, pour finir sur la fonction militante, je reprends l'illustration profondément militante de la gestion de cet outil : lorsque vous organisez ou lorsque vous êtes tentés d'organiser, après un dérapage contrôlé, vous vous êtes rattrapés dans la matinée, mais enfin bref, sur des sites, comment vous avez pu imaginer que vous pouviez transporter des militants de Bastia à Ajaccio en offrant un tarif gratuit ou à demi-tarif ? Mais comment après voulez-vous que l'on vous regarde autrement que comme des dirigeants militants qui se servent d'un outil institutionnel financé par la puissance publique à des fins militantes ? Oui, vous allez me dire que c'était une manifestation sur

la démocratie... Femum à l'accorta... Il n'y avait pas trop, comment dirais-je, de militants de la République en Marche dans ce train ce jour-là, ou assez peu. Donc, une fonction militante.

Donc, en synthèse et pour conclure, ce que l'on attend de vous ce soir, c'est de sortir par le haut de ce que vous considérez, au travers de la fuite, et là on ne peut que vous donner raison, je suis content d'ailleurs et satisfait que la suggestion un peu à charge qui a été distillée hier en commission permanente soit levée, l'opposition évidemment n'a ni intérêt, ni le souhait et le désir d'organiser quelques fuites que ce soit, elle se contente pour l'heure à la fois de lire la presse et de commenter le document.

Donc, de grâce, répondez aux questions qui vous paraissent lourdes sur ce sujet afin d'en revenir à ce qu'avait souhaité Philippe SEGUIN, de regarder cette institution, comme une fonction qui doit conseiller les collectivités et les satellites qui s'y rattachent, et dites-nous ce que vous pensez des cinq recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je dois vous dire que depuis tout à l'heure je crois rêver. À l'écoute de ce que je viens d'entendre sur les travées de l'opposition, qui reprend effectivement les mots très durs employés et repris dans la presse, mais qui n'argumente pas un seul instant sur ce que constituerait les manquements graves imputables à la majorité nationaliste.

Alors, moi j'ai lu le rapport. Je vous avoue que lorsque j'ai lu l'article du Monde hier ou avant-hier, j'ai été saisi par le doute quant à ce que notre majorité aurait pu faire. Et puis, j'ai lu le rapport et je me suis replongé aussi dans le rapport précédent, celui dont parlait Pierre GHIONGA précédemment et qui a été publié en 2018.

Alors, je vais y venir. Quelques mots d'abord peut-être un peu plus techniques et puis ensuite une approche plus politique. Il y a dans ce rapport des erreurs grossières, mais ce n'est pas de l'invention de notre part, et je vous invite simplement à comparer ce rapport avec le précédent, avec les comptes des Chemins de fer et avec d'autres rapports de la chambre ou de la cour des comptes.

Le rapport dit « *une contribution financière non soutenable de la part de la Collectivité* ». Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, mais la contribution financière, elle a plutôt tendance à baisser en valeur absolue et le rapport de 2018 le signalait, il nous disait qu'après une hausse en 2013, 2014, ce n'était pas nous en 2013,

2014, on a une stagnation en 2015 et on est au-dessus de 20 M€. Et aujourd'hui, on est à 19,3 M€, alors même qu'on compense la gratuité, notamment pour les étudiants.

Et, il y a un intéressement qui fait que chaque année ou presque, il y a un intéressement pour la Collectivité qui récupère de l'argent ou en tout cas qui en verse moins, eu égard au dynamisme des recettes et de la gestion des Chemins de fer. Je ferme la parenthèse.

Sur les TER, je laisserai peut-être le Président des Chemins de fer intervenir, c'est plus technique, mais il y a une erreur manifeste sur le coût, y compris sur le coût par kilomètre. Ce que dit aujourd'hui la Chambre régionale des comptes est tout à fait opposé à ce que la Cour des comptes écrivait sur les TER dans un ordre de grandeur de 1 à 3. On nous dit qu'aujourd'hui ça coûte 0,22 € le kilomètre pour les TER, 0,66 € de mémoire pour les Chemins de fer ; dans le rapport de la Cour des comptes, et non pas de la Chambre, c'est 0,61 € les TER et pas 0,22 €. Il y a là des erreurs qui sont manifestes.

Pareil sur les rotations, je laisserai le Président s'exprimer.

Un point avant d'être sur une dimension peut-être plus politique. Il y a aussi quelque chose qui, de notre point de vue, est extrêmement gênant, dans l'approche de la Chambre régionale des comptes, c'est cette charge contre le statut des cheminots, que nous avons tous salué il y a quelques mois de ça, nous étions tous présents, majorité et opposition, dans la salon vert, parce que nous pensions qu'il s'agissait d'une évolution sociale importante en conformité avec le code du travail et avec des impératifs de justice sociales, et y compris la Chambre ne note pas une explosion des dépenses de personnels. Il y a le GVT, il y a l'indexation sur le SMIC. Mais aujourd'hui dire que ce statut est une dérive, en tout cas c'est quelque chose que l'on ne peut pas accepter, je crois, collectivement parce que nous l'avons tous soutenu.

Alors oui, « cataclysme », « gestion catastrophique », mais de quoi parle-t-on ? Oui, Jean-Martin, on va reparler des trains qui ne passaient pas dans les tunnels, et pas que ! Et pas que ! Quand on prend ce rapport, ce rapport de la Chambre, il nous rappelle tout simplement, ce n'est pas du militantisme que de le dire, ce n'est pas de l'instrumentalisation politicienne, que la gestion du dossier des trains, notamment par les mandatures BAGGIONI au départ, SANTINI-ROCCA SERRA ensuite, c'est le plus grand fiasco politique et industriel de ces dernières décennies ! Le plus grand fiasco politique et industriel, la plus grande gabegie de ces dernières décennies !

Les AMG, il faut lire quand même les bonnes feuilles de ce rapport. La presse a publié un certain nombre d'extraits, mais je vous invite à nous replonger dedans. Les AMG d'abord : 10 ans pour acquérir 12 autorails avec un coût final majoré de 23 %. Dans cet hémicycle, je crois que c'était lors d'un débat d'orientations budgétaires, je revois Jean-Martin MONDOLONI je crois, brandir une page du journal Corse-Matin, où notre collègue Hyacinthe VANNI avait peut-être péché par enthousiasme et Jean-Martin MONDOLONI le rappelait il y a encore quelques minutes.

Alors, par charité chrétienne, je ne montrai pas les images des articles de journaux que j'ai compulsés ces dernières heures, mais j'ai un souvenir très précis, même si j'étais plus jeune encore que vous-même au moment de ce dossier, j'ai un souvenir très précis des responsables politiques qui siégeaient à l'époque ici et là-bas qui sont dans l'absolue plutôt proches de ces bancs-là à l'heure où nous parlons, j'ai un souvenir très précis d'une inauguration en grande pompe de ces AMG à la fin des années 2000.

Or, ces AMG, ce n'est pas simplement qu'ils avaient des problèmes de freins ou qu'ils ne passaient pas sous les tunnels, c'est qu'on a complètement été obligés de les mettre au rencart, ces AMG ! On a été obligé de les mettre au rencart ! Et on les a payés bien plus cher que ce qu'ils nous coûtaient. Ce que l'on remet en cause, et on peut rendre grâce au groupe communiste, ce n'est pas qu'au moment du débat sur le PEI on ait inscrit le train, c'est très bien d'inscrire le train, ce qu'on reproche c'est ce que reprochaient déjà les syndicalistes des Chemins de fer il y a 10 ans de ça, c'est qu'on ait utilisé 48 M€ des 300 M€ de l'enveloppe du PEI pour le ferroviaire pour acheter des trains qui ne roulaient pas. Et, qu'on a été obligé de dépenser plus d'un demi-million d'euros vers une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous faire acheter des trains qui ne correspondaient pas du tout à la Corse. Cela a été dit et c'est dit y compris dans le rapport. Il précise que sur les 10 défauts constatés, une seule était liée à un défaut de conception.

Donc, il s'agit bien d'une erreur fondamentale dans le choix politique que l'on paye encore aujourd'hui, parce qu'au-delà même du coût de l'investissement, on le paye aujourd'hui sur le coût de la maintenance de ces engins.

Alors, ce sont les AMG et la presse, notamment il y a 10 ans de ça, s'en faisait l'écho. Alors, comme on en aime bien exhumer les articles de journaux, Corse-Matin, février 2010, je cite les syndicalistes du STC, qui à l'époque étaient mobilisés : « *Dès la mise en service de ce nouveau matériel en juin 2009, nous avons dénoncé publiquement des points de non-conformité au cahier des charges* ». Aucune réaction.

Corse-Matin, 15 mai 2010, le titre : « *Autorails AMG 800 : un dossier mal aiguillé qui risque de faire dérailler le PEI* ».

Corse-Matin, 13 octobre 2010 : « *les 7 défauts capitaux de l'AMG 800* ».

Ça, c'est l'aspect le plus connu par le grand public de ce dossier.

Moi, j'avoue que lorsque je suis arrivé au conseil d'administration des Chemins de fer de la Corse en 2016, je n'avais pas en mémoire, je ne connaissais pas ou peut-être étais-je frappé d'une amnésie tout à fait à propos sur ce dossier, je n'avais plus en tête l'histoire des locotracteurs et je l'ai apprise en conseil d'administration des Chemins de fer, je vous avoue que je riais jaune. Alors, c'est un peu moins connu parce que les Corses ne prennent pas le locotracteur tous les matins, c'est un équipement qui est plutôt technique, dédié au remorquage, au fret, etc., peu importe.

Là je crois que pour des gens qui nous font le reproche de ne pas être de bons gestionnaires, Jean-Martin, des militants, pas des gestionnaires, sincèrement l'affaire des locotracteurs devrait amener à un peu plus de retenu. De quoi s'agit-il ? Je ne vais pas rentrer dans les détails, reportez-vous au rapport. Ces locotracteurs dataient de 1977 lorsqu'ils ont été achetés, dui rochji ! Dui rochji achetés sans mise en concurrence préalable ! Ce qui est possible au titre de la loi, mais on nous dit : « *il est possible d'acquérir en profitant d'une occasion particulièrement avantageuse qui se présente* », pensate puru quessa l'occasione... « *Une occasion particulièrement avantageuse qui se présente et qui permet de payer un prix considérablement plus bas que le prix normalement pratiqué par le marché* ».

Quelque temps plus tard, alors que les 2 locotracteurs sont payés à hauteur de 75 et 80 %, l'un est immobilisé, il est en panne, et l'autre il n'est toujours pas livré et il traîne en Belgique où les équipes des chemins de fer sont allés le chercher à mesu à qualchì lamaghjone à capu di quasi 10 anni, pour à l'arrivée – véridique ! - un surcoût qui est supérieur encore à celui des AMG, puisque par rapport au coût initial, on est à plus 75 % de ce que l'on devait payer à la base, mais on est jusqu'à près de 15 fois le prix du marché !!!

C'est là que vous vous rappelez qu'on l'a acheté sans concurrence préalable parce qu'on pensait faire une affaire. Parce qu'on pensait faire une affaire, d'accord ?

Alors écoutez, moi effectivement je trouve que ce rapport il est accablant, accablant, mais personnellement si j'étais à votre place, je pense que j'aurais été un peu plus prudent. Un peu plus prudent.

Alors, il y en a aussi pour la mandature suivante, un peu moins, mais c'est vrai que sur les entrepôts de Casamozza, il y aurait de quoi dire... Il y aurait de quoi dire sur les entrepôts de Casamozza sur la mandature 2010-2015, mais pour être tout fait juste, et nous l'avons été, je crois, les uns et les autres, lorsque le rapport de 2018 a été présenté au conseil d'administration des CFC, effectivement, je crois qu'on peut donner quitus à notre ancien collègue Michel STEFANI pour la gestion qui a été la sienne à ce moment-là du dossier du train.

Donc, voilà un nombre d'éléments qui doivent être portés à la connaissance des Corses sur ce qu'est la réalité de ce rapport et chacun se fera une idée.

J'en terminerai en disant que, si je donne quitus à Michel STEFANI, je le donne également à Hyacinthe VANNI pour la gestion actuelle et je le laisse, je pense, s'expliquer et dire quelques mots sur ce dossier qui lui tient à cœur.

Président, si je peux me permettre, je trouve l'idée très intéressante de Jean-Martin MONDOLONI d'expertiser cette question des trains au fond, vous l'avez formulée, je crois que de revenir sur l'historique de ce dossier et d'aller au fond, je pense que c'est peut-être une préconisation intéressante.

**Le Président TALAMONI**

Ce serait intéressant !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je confirme et on en profitera pour expertiser les recommandations qui portent depuis 2015, ce serait intéressant aussi.

**Le Président TALAMONI**

Je pense que Jean-Martin MONDOLONI a quand même un souvenir de cette question, parce qu'il a fait état prudemment de son jeune âge à l'époque, mais enfin il était quand même Président du groupe majoritaire.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Mais avant de l'être, j'étais encore plus jeune et j'observais de l'extérieur.

**Le Président TALAMONI**

La parole est au Président des Chemins de fer.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président, pour une fois que je peux m'exprimer dans cette Assemblée en ce qui concerne les Chemins de fer de la Corse, je vais rester très serein et poser une question : est-ce que vous pensez, mon Cher Pierre, mon Cher Jean-Martin, mon Cher Jean-Charles, est-ce que vous pensez que la Chambre régionale des comptes n'aurait pas dû entendre le Président des Chemins de fer de la Corse ?

Est-ce que vous pensez que c'est normal, et je demande aussi aux administrateurs des Chemins de fer de la Corse de se prononcer, est-ce que c'est normal aujourd'hui, dans un rapport à charge, que je n'ai pas eu la parole pour m'exprimer, pour apporter la contradiction ? Moi, je ne dis pas que tout va bien, il y a sûrement des choses à améliorer.

Mais l'ancien rapport, mon Cher Pierre, le Président STEFANI, auquel j'ai toujours rendu hommage puisque je suis au conseil d'administration de la SEM depuis le début, depuis sa création, il avait été auditionné, il avait pu s'exprimer, il avait pu porter la contradiction.

Et, les 12 mesures qui avaient été préconisées, les 12 préconisations de la Chambre régionale des comptes ont été présentées au conseil d'administration des Chemins de fer et mises en œuvre. C'est comme cela que ça doit fonctionner.

Comment aujourd'hui vous pouvez expliquer, moi je ne me l'explique pas, pourquoi on n'est pas venu me demander mon avis, m'auditionner ? Puisque je fais la une des journaux, tant mieux, voire nationaux, je ne parle pas de mes collègues élus qui ne se sont pas exprimés, les médias font de leur travail, c'est normal. Quand on fait la une des journaux au plan national, on devrait être interrogé par la Chambre régionale des comptes. Là-dessus, on peut tous être d'accord ? Le premier dysfonctionnement, c'est celui-là.

Je pense qu'aujourd'hui, j'ai la chance de pouvoir m'exprimer ici, mais quand même !...

On vient dire des tas de choses : augmentation de la masse salariale, doublement... Des contre-vérités auxquelles j'aurais pu apporter la contradiction et, bien entendu, dire un certain nombre de choses, le fonctionnement, etc., etc.

Mais ça, on peut tous être d'accord pour le reconnaître. Pourquoi cette personne n'est pas venue m'auditionner, Jean-Charles, Pierre, Jean-Martin ? Après, on peut discuter de tout. On peut, comme l'a fait mon collègue et ami et Vice-président de la SEM, Petr'Antò, répondre à tout.

Vous savez le conseil d'administration des Chemins de fer, et je prends à témoins tous les administrateurs, Cher Jean-Martin, vous avez deux administrateurs aux Chemins de fer, je pense qu'ils vous rendent compte de ce qui se passe, tout est transparent, les commissaires aux comptes, tout ce qui est dit sur les chiffres, ce sont des contrevérités.

La masse salariale, elle augmente de 1 % par an, nous sommes à effectif constant, nous sommes indexés sur le SMIC. Fantasmer, comme je le disais dans la presse, sur les statuts des cheminots, elles sont là les grilles des salaires, elles sont à votre disposition. Un cheminot, un cantonnier qui commence, il a 1 500 € brut, les roulants qu'on appelle, « qui sont trop payés », dont je salue le travail qui a été fait pendant cette crise du Covid. Les trains ne se sont jamais arrêtés, les contrôleurs dans des trains bondés, les conducteurs ils sont dans les trains, vous voulez connaître leur salaire brut ? 1 600 €. Vous voulez connaître leur salaire en fin de carrière ? 2 200 €. Voilà le statut du chemin de fer.

Viennent se rajouter à ça, je pense qu'on peut être tous d'accord là-dessus, des éléments variables de solde, lorsque les gens commencent à 5 h du matin, c'est normal qu'ils soient payés ; lorsqu'il y a des gens qui travaillent entre midi et deux, c'est normal qu'ils soient payés ; lorsque l'on travaille le samedi, le dimanche et les jours fériés, qui va aller contre une rémunération supplémentaire ? Personne.

Voilà la réalité des choses, elles sont là, elles sont à disposition, elles sont annexées au statut. Donc vos administrateurs, vos représentants sont au courant de tout ça.

Jean-Charles, je ferai un petit pic sur la mandature précédente, je ne reviendrai pas sur les locotracteurs. Moi depuis que je suis aux Chemins de fer de la Corse, quelquefois c'est vrai que je suis un peu dur, je me refuse de vendre le patrimoine des chemins de fer, peut-être à tort quelquefois. Peut-être que quelquefois, quand ça n'a plus d'utilité pour les chemins de fer, c'est un travail qui est en cours, pourquoi pas ? Mais ce que vous avez fait, vous l'avez fait ici, là aussi.

Quand vous lisez dans les détails comme l'a fait Petr'Antò et comme je l'ai fait, sur une page on vous dit : ils ont vendu le patrimoine, c'est illégal ; vous tournez : oui, ça été vendu avec délibération, tout est légal.

Donc, moi je ne sais pas, je ne fais pas de procès à ces magistrats, je dis simplement mon mécontentement, mon étonnement et je dis qu'il y a un certain nombre de choses qui sont inexactes. Nous comparer aux TER double voie, commande centralisée de voie unique, des milliers de personnes, et comme le disait mon collègue et ami Petr'Antò, dans le rapport de la Cour des comptes sur les TER, apparaissent des chiffres qui sont différents du rapport de la chambre régionale comptes aujourd'hui, pourquoi ? Pourquoi ?

Je ne comprends pas. Pour dire qu'ici on coûte plus cher qu'ailleurs ? C'est ça ? Il y a 0,6 € de différence entre un coût TER et les Chemins de fer de la Corse. 0,6 € ! Et, vous savez comment fonctionnent les chemins de fer de la Corse ? On a une commande centralisée jusqu'à Casamozza, les trains se croisent automatiquement, nous pouvons augmenter nos rotations, augmenter nos nombres de trains. Après Casamozza, c'est en cantonnement téléphonique, c'est-à-dire que pour envoyer un train, on s'appelle, la gare de Casamozza appelle la gare de Ponte Novu, c'est ça la réalité d'aujourd'hui. Alors, on a pris du retard, un certain nombre de choses, mais la réalité c'est celle-là. Et nous, on fait avec ce que l'on a.

Sur le périurbain Ajaccien, bien entendu que quand on aura la commande centralisée de voie unique, on doublera le nombre de rotations. Aujourd'hui, on est à 22 rotations sur le périurbain Ajaccien, on est à un peu plus de 50 rotations sur le périurbain Bastiais, nous sommes au maximum de nos capacités. Tout ça avec 10 trains en service et 2 en maintenance, et je reviendrai sur le choix du matériel roulant tout à l'heure.

C'est pour ça que ce n'est pas sérieux, le travail qui a été fait n'est pas un travail sérieux, il faut venir voir comment ça marche, il faut demander, il faut auditionner les gens qui y travaillent, les directeurs, les directeurs adjoints, l'équipe de direction, les cheminots. Dire qu'aujourd'hui qu'avec 10 trains on fait 10 rotations par jour, c'est écrit, mais avec 10 trains, nous faisons 80 rotations par jour, c'est ça la réalité.

Comment peut-on se tromper de la sorte ? Soit c'est de la méconnaissance totale, soit ce sont des fausses informations, je n'ose pas croire que c'est fait délibérément, je n'ose pas le croire. Et moi, j'invite la Chambre régionale des comptes, avec qui j'ai

toujours eu de bons rapports, puisque les 12 préconisations de 2018 sont toutes mises en œuvre, toutes !

On nous avait dit : revoyez votre statut, il est trop protectionniste. On a revu le statut avec des partenaires sociaux, on a travaillé pendant un an, on a refait le statut. Et aujourd'hui, il faut que tout le monde sache, que ce statut des chemins de fer de la Corse, il est publié au Journal officiel de la France, et ça j'en suis fier, M. le Président, nous en sommes fiers.

On nous reproche un jour de congé per a Festa di a Nazione, c'est écrit : le jour di a Festa di a Nazione, vient en déduction des RTT dans le statut des Chemins de fer de la Corse.

Je ne dis pas que tout est parfait, il y a des choses à améliorer, on peut toujours faire mieux, mais ça c'est fait, et ce statut on l'a fait en interne. L'ancien statut a coûté 300 000 € à la SEM. Mais c'est vrai que ce n'était pas les mêmes conditions et là, je vais rejoindre Pierre.

Si on fait un peu l'historique du chemin de fer, que nous a laissé la SNCF ? Elle a laissé un réseau à l'abandon, des infrastructures à l'abandon et on leur a donné 3,5 M€ lorsqu'ils sont partis avec une offre à plus de 48 M€. Ils sont partis et ça nous a coûté 3,5 M€. Ils nous ont laissé à charge du personnel qui avait tous 2 ans de congés qu'il a fallu épurer. Et de cela, le conseil d'administration est au courant, on en a souvent discuté.

Des contraintes également, lorsqu'on embauche une personne, quand quelqu'un part à la retraite (aujourd'hui, je pense qu'il n'y a plus qu'une personne ou deux dans ce cas). Quand une personne partait à la retraite aux chemins de fer, elle avait 2 ans de congés, c'est-à-dire qu'on embauchait une autre personne, et c'est valable avec mon prédécesseur auquel j'ai toujours rendu hommage et je veux lui rendre hommage publiquement, Michel STEFANI a été un bon président.

A la création de la SEM, il y a eu plus de difficultés pour moi et je m'expliquerai là-dessus, Pierre, et on peut se rejoindre là-dessus. Mais il a fallu le gérer, il a fallu lisser tout ça. On a réussi, on l'a fait. Chaque poste qui est remplacé est un poste qui a une utilité et une polyvalence. Là-dessus, on nous reproche qu'il n'y a pas de polyvalence ; il y a de la polyvalence.

On a voté un dossier important ce matin sur l'égalité hommes/femmes. Nous avons recruté des femmes contrôleurs de train. La moitié de nos recrutements, ça a été des femmes. Ça aussi, c'est un choix politique. Je tiens à l'assumer et je l'assume, même si quelquefois, ça nous pose quelques problèmes. Mais je l'assume.

Quand Michel STEFANI arrive à la présidence de la SEM, il arrive avec un personnel qui n'a pas de statut, avec un climat social qui n'est pas apaisé, qui n'est pas celui d'aujourd'hui, avec des trains qui ne fonctionnent pas. Il faut rendre hommage aussi

au directeur des chemins de fer de la Corse, Jean-Baptiste BARTOLI, qui s'est attelé à faire fonctionner les trains, à aller chercher le locotracteur, ch'avemu pagatu duie volte, ind'è i lamaghjone, è oghje viaghjanu à pocu pressu. C'est ça la réalité des chemins de fer. Elle est là. C'est un travail permanent, de mon prédécesseur, des directeurs.

Et moi, j'ai eu de la chance quand je suis arrivé, la SEM fonctionnait. Je n'ai eu qu'avec mon enthousiasme, ma dynamique, et bien entendu peut-être un peu de savoir-faire, appena di galabu, si dice in corsu. Il y avait un climat social, qui est apaisé aujourd'hui, il y avait à créer cette dynamique, à créer une équipe de direction, à opérer le transfert de compétences, c'est-à-dire qu'on avait une convention d'assistance avec la SNCF de 1,5 M€ qui aujourd'hui est réduite à 500 000 €.

On a réussi le transfert de compétences en termes de marchés publics : 140 marchés publics passés, cette année, en période COVID, avec une personne à la commande publique, un jeune issu de l'université de Corte. Ce pari-là, on l'a réussi. Une équipe de direction avec que des jeunes et une moyenne d'âge de 40 ans, je ne vais pas les citer parce que je vais sûrement en oublier un et il va m'en vouloir. On l'a réussi ce transfert de compétences.

Vous savez, ce qui était prévu ? C'était qu'il y ait des directeurs délégués de la SNCF qui viennent piloter le Chemin de fer de la Corse. Je m'y suis toujours opposé. Et ce pari, on l'a gagné aujourd'hui. Les Chemins de fer aujourd'hui sont pilotés par des jeunes corses, sous la houlette d'un directeur dont les compétences et l'expérience sont reconnues par tout le monde dans le domaine. Nous avons réussi le transfert de compétences dans la sécurité. Notre organisme de contrôle nous a félicités. Ce n'était pas le cas sous la SNCF. Je me rappelle d'un conseil d'administration avec un audit sécurité alarmant. Aujourd'hui, l'audit sécurité qu'on a présenté au dernier CA est un audit de sécurité où on nous félicite.

Je suis fier d'être à la tête des Chemins de fer, je suis fier d'être à la tête d'une équipe de jeunes cadres dynamiques. C'est eux qui font fonctionner les chemins de fer, des jeunes ingénieurs issus de l'université de Corte, aujourd'hui, sur les voies, qui surveillent les travaux, qui sont là avec cette dynamique, avec cet esprit d'entreprise. C'est ça les chemins de fer de la Corse. Les chemins de fer de la Corse, ce n'est pas Hyacinthe VANNI. Les chemins de fer de la Corse, c'est nous, c'est au service des Corses et de la Corse.

Aujourd'hui, mon Cher Jean-Martin, avec les mauvais choix sur le matériel roulant, ça nous contraint parce que ce ne sont pas vos trains, ces mauvais choix, on aurait pu les faire nous aussi, sauf que c'est vous qui les avez faits pour le moment.

Nous, on va peut-être les faire dans la future commande du matériel roulant, il va falloir prendre toutes les précautions, mais celui-là, celle-là, la responsabilité, c'est vous qui devez l'assumer puisque c'est vous qui êtes responsables de ce matériel roulant qu'on doit vérifier à chaque fois qu'ils font un trajet entre Ajaccio et Bastia, les organes

de sécurité, le train ne peut pas repartir s'il n'est pas vérifié tous les soirs. Ça nous contraint en termes de maintenance. On a dû organiser nos ateliers en 2X8. Vous savez combien ça coûte, Jean-Martin ? Le double de ce qui est prévu. C'est ça aussi la gestion. Nous avons provisionné plus de 2 M€ pour les travaux sur les trains, les grandes réparations. Comme ils ont tous été achetés la même année, on arrive à des révisions pour tous la même année, avec des plannings qui sont contraints. C'est ça la réalité. Voilà les mauvais choix d'hier qui nous vont pâtir aujourd'hui des surcoûts exorbitants et surtout des hommes et des femmes qui travaillent nuit et jour quelquefois pour maintenir notre plan de transport.

Mon Cher Jean-Martin, c'est celle-là la réalité. Je vous invite à venir aux ateliers à Casamozza. Vous savez, quand un train est en panne, on ne peut pas en affréter un autre. Quand un avion est en panne, Marie-Hélène, elle affrète un avion, mais nous, on ne peut pas affréter de train, on ne peut pas louer de train, on est obligés de les réparer et le lendemain, ils sont obligés de fonctionner. Et le samedi et le dimanche quelquefois, pour qu'ils soient prêts le lundi pour nos collégiens et nos lycéens, on doit travailler, c'est ça la réalité. Il ne faut pas dire tout et n'importe quoi. Il faut venir voir ce qui se passe, il faut venir voir la réalité des choses. Je vous invite à venir voir ce qui se passe.

Je vous invite aussi à venir visiter la gare de Bastia, ce n'est pas très loin du Fango. Venez ! Je demande aussi à ceux qui ont connu la gare avant 2015 de me dire s'il y a eu du changement ou pas. Quand on est arrivés en 2015, Pierre GHIONGA s'en souvient, la gare, ça ressemblait plus à un poulailler, excusez-moi l'expression, qu'à une gare. Pas de vestiaires, pas de sanitaires, pas de salle de repos. Un arbre planté au milieu du bâtiment. Allez voir aujourd'hui ! Et cela, on l'a fait sur notre plan de renouvellement, M. le Président, par tranche, avec une commande publique de la SEM des chemins de fer de la Corse. Venez visiter ! Je vous y invite, vous allez voir une gare moderne, des vestiaires, des salles de repos, des salles de formation, des simulateurs. C'est ça, la réalité.

Je ne dis pas que tout est parfait. Je dis que oui, on a beaucoup travaillé, oui mon dynamisme et mon esprit d'entreprise et quelquefois, c'est vrai, mes excès d'optimisme, mais je les assume. Oui, je suis toujours déterminé à ouvrir la ligne sur la Plaine orientale. J'y suis toujours déterminé ! Oui ! Je ne l'ai pas fait dans les temps, j'ai peut-être été trop optimiste. Mais je préfère être trop optimiste que ne pas l'être du tout, puisque mon optimisme et mon dynamisme aujourd'hui, ils paient avec l'équipe que j'ai, avec tous ces jeunes.

Quand je vois tous ces jeunes arriver en conseil d'administration, nous présenter des rapports, nous présenter des projets, eh bien je suis fier d'être à la tête des Chemins de fer, Jean-Martin.

Ce qui me ça chagrine un peu en vous, c'est que vos fréquentations bastiaises vous ramènent à être vraiment quelquefois un petit peu mesquin et reprendre certaines expressions de vos nouvelles fréquentations. Attention de ne pas finir comme eux, qui ont disparu politiquement. Vous n'êtes pas comme ça, M. MONDOLONI, ne vous rabaissez

pas à reprendre certaines expressions de certaines personnes qui ne sont jamais venues quand ils étaient au conseil d'administration des chemins de fer. Ils n'y ont jamais mis les pieds et quand on peut quelquefois faire une erreur, ils ne vous loupent pas.

Mais la gratuité, M. MONDOLONI, elle est pendant les fêtes de Noël, elle l'est toute l'année. Les promotions, les réductions, c'est toute l'année. Peut-être que moi, j'assume mes erreurs, mais ne vous rabaissez pas à être comme ces gens-là. Vous n'êtes pas comme ces gens-là, on se connaît bien. Ne vous rabaissez pas à reprendre certaines expressions de personnes qui politiquement ont disparu. Ça, je voulais vous le dire en toute amitié.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Vous savez ce que disait MITTERRAND ? « En politique, on est mort que lorsqu'on est à un mètre sous terre ». Gardez vos pronostics...

### **M. Hyacinthe VANNI**

M. MONDOLONI, je ne vous ai pas interrompu. Je ne me permets pas d'interrompre les gens. Je suis quelqu'un de bien élevé, vous l'êtes aussi, mais je vais vous dire un certain nombre de choses.

Pour finir, puisqu'il faut conclure, je vais conclure en disant que ce qui s'est passé avec ce rapport de la Chambre régionale des comptes est anormal. J'en ai vu d'autres, mais que la presse titre un certain nombre de choses qui sont inexactes, que la presse jette votre nom en pâture sans que vous pouviez vous défendre même si on m'a donné la parole, même si je me suis exprimé, mais la Chambre régionales des comptes aujourd'hui, de ne pas m'avoir auditionné, c'est quelque chose qu'il va falloir tirer au clair.

Vous savez, je ne suis pas du tout rancunier, je suis prêt à travailler avec la chambre régionale des comptes. On vient nous expliquer comment on peut faire des économies. Les portes sont ouvertes et les armoires aussi, je n'ai rien à cacher. Nous n'avons rien à cacher. Nous allons continuer à dynamiser cette entreprise, nous allons continuer à être innovants et vraiment, je félicite tous les cheminots, des cantonniers aux personnels roulants qui tous les jours travaillent dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, sans oublier les personnes qui sont dans les ateliers, sans oublier les administratifs.

Vous savez, les Chemins de fer de la Corse, c'est une entreprise, M. MONDOLONI, ce n'est pas que des fonctionnaires. A la retraite, ils sont indexés sur les 25 meilleures années et certains, aujourd'hui, sont obligés de travailler jusqu'à 70 ans. C'est cela la réalité.

Je suis prêt à recevoir tous ceux qui veulent venir voir comment on travaille. Je suis aussi disposé à inviter des personnes de la Chambre régionale des comptes, à venir, disposer et avancer ensemble. Et si on peut être encore plus performants, je m'en féliciterai.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Il y a encore Pierre POLI et ensuite nous aurons terminé la liste des orateurs inscrits. Le Président du Conseil exécutif également va intervenir, pas trop longuement parce qu'on me signale que nous sommes largement au-delà de l'heure que les conditions sanitaires nous avaient conduits à fixer pour l'interruption de nos travaux. Essayons de boucler tout ça en quelques minutes.

Pierre POLI a la parole.

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Je vais être bref, parce que tout a été dit sur le rapport. Nous ne doutons pas de la compétence, de l'honnêteté et de la probité du conseil d'administration des Chemins de fer de la Corse. Nous leur apportons notre soutien.

Ce que je voulais dire, c'est que l'opposition devrait avoir un peu plus d'humilité. Je voulais dire à M. MONDOLONI que nous n'étions pas ses élèves. On entend depuis plusieurs jours dans la presse, à la radio, à la télévision, que nous sommes des militants et que nous ne sommes pas des gestionnaires.

Alors, M. MONDOLONI, dans cet hémicycle, il y a des militants qui gèrent des communes, des intercommunalités, qui gèrent des offices et croyez-moi, ce sont de très bons gestionnaires. Au-delà de cet hémicycle, il y a des militants aussi qui sont des élus et qui gèrent parfaitement ce qu'ils ont à gérer.

C'est vrai que vous avez été, vous, d'excellents gestionnaires, on n'en doute pas. Je vais reprendre ce qu'a dit Petr'Antone TOMASI, vous avez commandé et payé des trains qui rentraient dans des tunnels, mais on n'était pas sûrs qu'ils pourraient en sortir ; vous avez été des gestionnaires qui ont contracté des emprunts toxiques que nous continuons à rembourser ; vous avez été des gestionnaires qui ont laissé un trou de 100 M€ lors de la mandature de Paul GIACOBBI ; vous avez été des gestionnaires qui ont fait en sorte que le réseau routier d'Ajaccio, en tout cas son accès, soit inexistant aujourd'hui.

Par pitié, arrêtez de nous traiter de militants. Nous sommes fiers d'être des militants. Arrêtez de penser que parce qu'on est des militants, nous ne sommes pas capables de gérer. Nous gérons. Arrêtez de penser que depuis 2015, tout va mal. Vous vous trompez, M. MONDOLONI, et les Corses vous le prouveront.

Ce rapport, il impacte quand même la période de 2015 à 2019. Vous ne parlez que de la période qui nous concerne. Comment se fait-il que tout a été parfait avant et tout a été mauvais après ? On ne peut plus accepter d'être traités de la sorte.

Nous travaillons tous les jours au service de la Corse. Nous sommes effectivement des militants, mais croyez-moi, nous sommes d'excellents gestionnaires.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Le Président du Conseil exécutif a la parole.

### **Le Président SIMEONI**

J'avais promis d'être bref. Mais quand on est bref au départ, c'est vrai qu'on réagit surtout par rapport à ce qu'on considère injuste. Donc, moi, je ne veux pas terminer cet échange en laissant croire que je ne veux pas tirer un certain nombre d'enseignements positifs, y compris de critiques qu'a pu formuler la Chambre régionale des comptes, y compris dans son rapport et y compris vis-à-vis de la gestion qui a été la nôtre. Ça n'a jamais été mon propos.

Je vais répondre très directement, notamment à l'intervention de M. Jean-Charles ORSUCCI.

La Chambre régionale des comptes, je l'ai dit et je le répète, est une institution nécessaire et je pense que quelquefois, elle écrit des choses qui déplaisent, il faut l'assumer, il faut le respecter. Elle écrit des choses justes et lorsque les choses sont justes, il faut le reconnaître. Et quelquefois, elle peut se tromper aussi. Je considère que sur les points que j'ai abordés, elle s'est trompée.

Ceci étant, il y a aussi un certain nombre de points sur lesquels j'ai tout à fait conscience que les choses doivent être améliorées et nous en avons parlé.

Je voudrais vous dire que dans la première lettre envoyée en novembre, qui avait été faite au plan technique, je reconnaissais un certain nombre de difficultés et des retards.

Je prends l'exemple de la régularisation, c'est la recommandation 3 et 4 : la régularisation des situations foncières n'est pas achevée à ce jour et c'est un retard que je considère anormal, de ma part à moi, pas de la part des autres. Par contre, je ne pouvais pas laisser dire qu'il y avait eu une gestion clientéliste, c'est inexact. Il y a un retard.

De la même façon, je ne dis pas que l'organisation actuelle de la CDC, y compris son organigramme, sont parfaits. On en a souvent parlé. Je pense qu'il y a des étapes et qu'un des reproches que j'ai adressés, y compris dans mes courriers ou dans mon entretien, j'ai dit à l'auditrice qu'à mon avis, elle n'intégrait pas suffisamment l'ensemble des contraintes que nous avons eues à gérer, notamment à travers la création de la nouvelle Collectivité de Corse.

Je vais être très précis sur un certain nombre de points. Quand la recommandation n° 2 : « la Collectivité de Corse doit, sans délai rationaliser la procédure de mandatement de sa compétence ferroviaire afin d'en réduire son coût et de respecter les délais réglementaires de paiement des factures », c'était la page 54, elle avait constaté dans la conclusion intermédiaire, « un délai de paiement de 47 jours en moyenne en 2018 », l'année de la fusion. C'est plus que les 30 jours. Mais nous lui avons dit aussi « nous sommes en train d'adopter un nouveau process et ce process va vous permettre de réduire nos délais ». C'est un process très technique, je ne rentre pas dans le détail.

Ce que je veux vous dire, c'est que cette recommandation aujourd'hui, nous avons d'ores et déjà tiré les conclusions puisqu'à travers le nouveau process qui est en cours, le délai moyen en 2020, au moment où nous parlons, est un délai moyen de 15 jours. Donc, pas les 48 jours que l'auditrice avait constatés, mais un délai moyen de 15 jours qui est largement inférieur à celui de 30 jours prévus par la loi. Ça, c'est un premier exemple.

Deuxième exemple, « afin de limiter la progression des dépenses d'exploitation, la Collectivité de Corse en sa qualité d'actionnaire majoritaire doit augmenter l'offre qualitative et quantitative », je pense que nous avons déjà commencé à le faire. Il y a un dialogue. Je rappelle que nous sommes titulaires de la compétence ferroviaire, nous sommes propriétaires des infrastructures, nous avons un délégué dans le cadre d'une délégation de service public qui est « les Chemins de fer de la Corse » qui est une SAEML, dans laquelle nous sommes actionnaires majoritaires.

Mais ce que vous a expliqué Hyacinthe VANNI, ce sont les Chemins de fer de la Corse qui le font et qui le font dans un dialogue de gestion avec la Collectivité de Corse.

La remarque de dire « vous devez augmenter l'offre quantitative et qualitative », et je termine par-là, c'est le travail que nous sommes en train de faire, notamment avec les 4 chantiers structurants qui sont engagés.

L'extension de la CCVU, la mise en service à partir de 2023 sur 15 gares du réseau dans le périurbain, de nouveaux entrecroisements, la CCVU (la commande sur

voie unique), c'est l'instrument technologique qui va nous permettre de doubler la cadence des trains. C'est la condition sine qua non de la réussite de notre intermodalité et du désengorgement à travers l'amélioration du réseau routier dont parlait notre collègue et ami Pierre POLI. Bien sûr qu'il faut améliorer le réseau routier, mais il faut surtout limiter les flux entrants dans les villes et dans les agglomérations périurbaines, nous le savons tous.

Notre grand projet pour Bastia, comme pour Ajaccio, le grand Ajaccio, en concertation avec les communes et intercommunalités concernées, c'est cette CCVU qui doit se prolonger de la construction de parkings tampons, de parkings relais, à partir desquels on va pouvoir diffuser avec une fréquence de trains de 15 minutes, ce qui va permettre de désengorger de façon considérable les flux et la circulation. C'est un chantier stratégique qui est engagé avec l'acquisition de nouveaux matériels roulants.

Quand l'auditrice nous dit, c'est sa recommandation n° 1, « vous devez prioriser vos investissements stratégiques et assurer la mise en adéquation avec les plans de financement », c'est ce que nous sommes en train de faire. Je vous ai dit qu'on devait aller chercher 150, 160 M€ dans des plans de financement. Est-ce que nous avons besoin du train ? On a fait des choix, on a dit qu'on voulait garder le train. Oui, nous voulons le garder ! Oui, nous voulons le renforcer ! Oui, nous voulons nous en servir notamment pour l'intermodalité ! Et oui, nous voulons avoir un réseau de train, y compris dans l'articulation (je me tourne vers Vanina BORROMEI qui a beaucoup travaillé là-dessus) avec par exemple, les transporteurs routiers, y compris pour le transport scolaire dans l'intérieur de la Corse, des enfants qui sont dans des villages et qui ont vocation souvent à aller dans des collèges qui sont en zones urbaine ou périurbaine. Il faut qu'on travaille et c'est le travail qu'on fait y compris avec les transporteurs routiers.

Si aujourd'hui, les transporteurs routiers ont des trains qui vont, par exemple, de la Castagniccia jusqu'à Bastia et ces entreprises ont besoin de maintenir leur niveau d'activité, parce que ce sont des emplois dans l'intérieur de l'île, peut-être que demain, avec notre schéma intermodal que nous sommes en train de construire, cette ligne-là n'ira plus jusqu'à Bastia, peut-être que le transporteur de Castagniccia ira simplement du Rustinu, par exemple, jusqu'à Ponte-Leccia. Mais ce faisant, les enfants seront amenés en train dans l'intermodalité, mais lui, on lui trouver une autre activité qui pourra être, par exemple, le transport à la personne ou le transport tour des raisons de santé, etc. Donc, on est en train de reconstruire tout ça. Bien sûr, ça ne se fait pas en six mois ou un an, c'est un travail de longue haleine.

Sur les trains, il va falloir faire les bons choix parce qu'il y a des contraintes techniques importantes, non seulement en investissement, mais également en fonctionnement. C'est toute la réflexion que nous avons menée, y compris dans les critères du PTIC.

La discussion que nous avons avec le préfet, quand nous disons « M. le Préfet, nous voulons avoir la discussion avec vous sur la vision de comment doivent aller les

financements dans le cadre du PTIC ». Si demain vous avez des discussions bilatérales uniquement avec des intercommunalités, avec des communes, vous savez très bien qu'il n'y aura pas de financement pour le train, qu'à un moment donné, il faut une vision stratégique, il faut une répartition de ces crédits. Si on ne peut pas tout financer avec le PTIC, il faudra aller chercher d'autres plans de financement. Donc, tout cela, nous sommes en train de le faire.

Je termine avec la billetterie unique, le système d'information multimodal qui sont des chantiers d'ores et déjà engagés.

Le travail est fait, il est fait par les Chemins de fer, il est fait par la Collectivité de Corse avec une marge d'amélioration. Je pense avoir été logique. Après, je prends ma part, mais indépendamment du talent de conviction que vous me prêtez, je m'adresse à vous pour savoir si vous avez été convaincus oui ou non ?

La lettre qui a été transmise, elle a le tampon du greffe de la Chambre régionale des comptes, oui ou non ? Oui. On est d'accord ?

Deuxièmement, dès lors qu'on fait une critique forte dans le rapport des coûts, des dépenses, de la façon de gérer les Chemins de fer de la Corse, même si on est à titre principal sous la compétence ferroviaire, on aurait pu entendre les Chemins de fer la Corse ? On est d'accord là-dessus.

Troisième grief, est-ce qu'on a fait des recrutements qui sont illégaux ? Je vous dis non, sous le contrôle du dossier, à aucun moment ! Est-ce que je vous ai convaincus sur l'organisation, même si elle est à parfaire, est-ce que je vous ai convaincus sur le fait qu'on ne peut pas dire, « c'est parce qu'il y a 4 niveaux de direction qu'on est dans une qu'organisation gabegique » ? Oui ou non ?

Sur l'affaire de la cession ou des AOT, il n'y en a jamais eu une de notre part. Il faut nous en faire donner acte, on ne peut pas dire qu'on a eu une gestion clientéliste des AOT. On a pris la décision de ne pas en donner, on a pris la décision de ne pas vendre. On ne peut pas nous dire qu'on a eu une gestion clientéliste de ce côté-là.

Si on est d'accord sur ça, on est d'accord sur le reste.

La Chambre régionale des comptes, ici comme ailleurs, elle est la bienvenue, en ce qui me concerne. Les livres sont ouverts, le dialogue, j'y suis prêt. Je considère que là, il y a eu à mon avis un certain nombre de dysfonctionnements. C'est de mon devoir de les exposer devant vous, de prendre ma part de responsabilité sur ce qui doit être amélioré et de continuer à dire avec Hyacinthe VANNI et avec l'ensemble des intervenants, je salue bien sûr Pierre POLI et Petr'Antone TOMASI qui ont rappelé l'historique, que nous considérons dans notre vision stratégique de la Corse, que nous avons besoin d'un service public ferroviaire.

Je termine en disant qu'il y a aussi la fin de la DSP en 2021. Nous allons peut-être avoir à demander une prolongation, y compris par rapport au COVID, à toutes les difficultés, une prolongation courte. Nous avons engagé la réflexion dans un dialogue, mais ça sera la Collectivité de Corse qui le portera. Il y a eu un travail qui a été fait sur le statut. Nous devons réfléchir à une évolution, y compris de la forme juridique. Est-ce qu'aujourd'hui, la forme juridique est toujours adaptée ? A notre avis, non. C'est une discussion qu'il faudra avoir. On va se doter, là aussi, d'une AMO de qualité, on va réfléchir. On travaille aussi sur un EPIC qui peut être une option, y compris pour avoir une logique de recettes, etc.

C'est un travail qui est devant nous, qu'on a commencé et qui montre bien notre volonté d'être dans une logique à la fois de bons gestionnaires, mais aussi une ambition forte pour le Chemin de fer et pour la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous ne votons pas puisque **nous prenons acte** de manière non pas formelle à travers un vote, mais nous prenons acte comme nous le faisons pour les documents de cette nature.

La séance est suspendue. Nous nous retrouvons demain à 10 heures.

A demain!

*La séance est suspendue à 20 h 30.*

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE  
CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021****REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER**

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE  
TRANSPORT RELATIVE À L'EXPLOITATION DU  
TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES ET  
DE PASSAGERS AU TITRE DE LA CONTINUITÉ  
TERRITORIALE ENTRE LES PORTS DE CORSE  
ET LE PORT DE MARSEILLE POUR LA  
PERIODE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021 AU 31 DECEMBRE  
2022**

**N° 2021/O1/020****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

A l'issue de la consultation initiée par votre délibération n° 20/166 AC du 5 novembre 2020 décidant du lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions alloties afin d'assurer la desserte maritime de l'île entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2022, j'ai été amené à vous proposer, à travers mon rapport n° 020 inscrit à la présente session :

- d'approuver le choix du groupement « Corsica Linea – La Méridionale » comme délégataire du service public au titre du lot n° 1 (Ligne Ajaccio-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 2 (Ligne Bastia-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 3 (Ligne Porti-Vechju -Marseille).

- d'approuver le choix de la compagnie La Méridionale comme délégataire du service public au titre du lot n° 4 (Ligne Pruprià -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 5 (Ligne L'Isula -Marseille).
- d'approuver le contenu des conventions de délégation de service public relatives à chacun des lots ci-dessus et de m'autoriser à les signer.

Suivant courriers en date du 21 janvier 2021, la compagnie Corsica Ferries m'a saisi au titre de chacun desdits lots.

Contestant les motifs de son éviction et évoquant expressément le recours au référé précontractuel elle a ainsi sollicité - sous huitaine - à titre principal, son admission aux négociations et, subsidiairement, que lui soit précisé le motif de rejet de chacune de ses offres.

Ceci, à partir du moment où elle considère que ceux retenus pour l'écarter seraient mal fondés.

Les arguments mis en avant par la compagnie n'apparaissant pas de nature à justifier ses demandes, je n'y ai pas fait droit.

La compagnie pourrait ainsi, pour le cas où elle persisterait dans ses intentions d'ester en justice, engager des référés précontractuels aux fins notamment d'être admise aux négociations sur les cinq lots.

En pareille hypothèse, l'article L 551-4 du code de justice administrative dispose que :

*« Le contrat ne peut être signé à compter de la saisine du tribunal administratif et jusqu'à la notification au pouvoir adjudicateur de la décision juridictionnelle. »*

L'article R 551-5 du même code impartissant un délai de vingt jours à la juridiction pour statuer sur les demandes qui lui ont été présentées.

Il y a ainsi lieu, pour le cas où la Collectivité de Corse serait rendue destinataire de requêtes en référé précontractuel présentées par la compagnie Corsica Ferries préalablement à la signature des conventions de concession de service public et dans l'attente des ordonnances à intervenir :

- D'une part, de surseoir à la désignation des futurs concessionnaires de service public du transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse ;
- D'autre part, de proroger par voie d'avenant les contrats actuels de deux mois supplémentaires ;

Ceci, afin d'assurer la continuité du service public de la desserte maritime de l'île à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 d'être en mesure de tirer toutes conséquences des décisions de justice qui seront rendues, notamment pour le cas où la compagnie Corsica Ferries se trouverait admise aux négociations.

Hypothèse qui impliquerait de reprendre intégralement cette phase de la procédure afin d'assurer l'égalité entre les candidats.

Ce ne sera qu'à l'issue de celle-ci que votre Assemblée pourra approuver le choix des futurs délégataires que je serais amené à lui proposer ainsi que le contenu de leurs contrats respectifs.

Etant rappelé qu'en la matière, l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales impose que les documents sur lesquels elle aura à se prononcer lui soient transmis au moins quinze jours avant sa délibération.

La prolongation de deux mois envisagée, rendue nécessaire par l'introduction des procédures en référé sus évoquées moins de 3 jours avant le terme des contrats en cours, est conforme aux exigences de l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique.

Elle est de surcroît strictement proportionnée à la fois à la nécessité d'assurer l'exécution des ordonnances à intervenir et l'information de l'Assemblée délibérante préalablement à la désignation des nouveaux délégataires.

Lors de sa réunion du 25 février 2021, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à la prorogation de ces derniers.

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

#### **Au regard de ce qui précède, je vous propose ;**

Dans l'hypothèse où la compagnie Corsica Ferries agirait devant le Tribunal Administratif de Bastia par la voie du référé précontractuel afin d'être admise aux négociations sur tout ou partie des cinq lots de la consultation, préalablement à la signature des conventions de concession de service public du transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse, objet de mon rapport n° 020 :

- de sursoir – au titre des lots sur lesquels porterait la contestation - à la désignation des futurs concessionnaires ;
- de proroger – toujours sur les mêmes lots - les concessions actuelles - lesquelles viendront à terme le 28 février 2021 - de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2021 inclus ;
- d'approuver les projets d'avenants joints au présent amendement ;
- de m'autoriser à les signer.

Dans le cas contraire :

- d'approuver le choix du groupement « Corsica Linea – La Méridionale » comme délégataire du service public au titre du lot n° 1 (Ligne Ajaccio-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 2 (Ligne Bastia-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 3 (Ligne Porti-Vechju -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie La Méridionale comme délégataire du service public au titre du lot n° 4 (Ligne Pruprià -Marseille).

- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 5 (Ligne L'Isula -Marseille).
- d'approuver le contenu des conventions de délégation de service public relatives à chacun des lots ci-dessus et de m'autoriser à les signer.

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<b>ADOPTE</b>

**Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille**

**AVENANT n° 3**

**ENTRE :**

**La Collectivité de Corse** dont le siège est Hôtel de Région, 22 Cours Grandval à Ajaccio (20187), représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur Gilles SIMEONI, autorisé par délibération n° 20/154 AC de l'Assemblée de Corse en date du 5 novembre 2020, rendue exécutoire le 18 novembre 2020.

Ci-après dénommée « la CdC »,

**ET:**

**L'Office des Transports de la Corse**, sis 19, avenue Georges Pompidou, BP 501 à Ajaccio Cedex (20186), représenté par sa Présidente, Madame Vanina BORROMEI,

Ci-après dénommé « l'OTC »,

**D'une part,**

**ET:**

**La société Corsica Linea**, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000€, ayant son siège social sis 4 Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 815 243 852, numéro d'identification à la TVA FR 49 815 243 852, représentée par son Directeur Général, M. Pierre-Antoine VILLANOVA,

Ci-après dénommée « le Délégataire »,

**D'autre part,**

**Ensemble « les Parties »**

**Préambule :**

En l'état de la délibération n° 20/136 AC du 25 septembre 2020 par laquelle la Collectivité de Corse a classé sans suite de la procédure de sélection de l'opérateur destiné à devenir co-actionnaire de la Collectivité au sein d'une SEMOP à constituer en vue de l'exploitation du service de transport maritime de marchandises et de passagers entre les cinq ports de Corse et le port de Marseille, le contrat de concession à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'une première prorogation de deux mois suivant avenant n° 2 en date du 28 décembre 2020, entré en vigueur le 1 janvier 2021.

Initialement fixé au 31 décembre 2020, le terme dudit contrat a ainsi été prolongé jusqu'au 28 février 2021 afin d'assurer la continuité du service de desserte maritime jusqu'à l'achèvement de la procédure de mise en concurrence pour la passation de conventions allouées de 22 mois lancée par délibération de l'Assemblée de Corse n° 20/166 AC du 05 novembre 2020.

Les nouveaux délégataires avaient vocation à être désignés par cette dernière lors de sa session des 25 et 26 février 2021.

Suivant requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Bastia le ..... la compagnie Corsica Ferries, candidat évincé, a saisi le juge des référés précontractuels aux fins de :

Cette action en justice suspend, par application des dispositions de l'article L 551-4 du code de justice administrative, la passation du nouveau contrat.

Il appartient à l'autorité délégante de prendre toutes dispositions afin d'assurer la continuité du service public de la desserte maritime sur la ligne Ajaccio - Marseille à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et d'être en mesure de tirer toutes conséquences des décisions de justice qui seront rendues, notamment pour le cas où la compagnie Corsica Ferries se trouverait admise aux négociations.

Hypothèse qui impliquerait de reprendre intégralement cette phase de la procédure afin d'assurer l'égalité entre les candidats.

Pour ce faire, la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille doit être prolongée d'une durée de deux mois.

Cette prolongation est juridiquement possible conformément aux différentes hypothèses visées à l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique, et strictement proportionnée à la durée nécessaire à l'attribution de la future concession compte tenu des incidences procédurales du contentieux initié par la compagnie Corsica Ferries.

**Article 1er :**

L'article 2 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit :

*« Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, la convention entre en vigueur à titre prévisionnel le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et expire le 31 décembre 2020.*

*Elle a été prolongée d'une durée de deux mois jusqu'au 28 février 2021 par avenant n° 2 en date du 28 décembre 2020.*

*Elle fait l'objet d'une nouvelle prolongation, également d'une durée de deux mois, jusqu'au 30 avril 2021 inclus »*

**Article 2 :**

La nouvelle prolongation d'une durée de deux mois de la présente convention de délégation de service public s'effectue conformément aux conditions financières visées en Partie 3 – Dispositions financières – et en Annexe 9 relatif au compte d'exploitation prévisionnel.

**Article 3 :**

L'Annexe 9 est modifiée.

**Article 4 :**

Les autres articles et annexes du contrat de délégation de service public demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur le jour de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse	La Présidente de l'Office des Transports de la Corse	Le Directeur Général de la Corsica Linea
Gilles SIMEONI	Vanina BORROMEI	Pierre-Antoine VILLANOVA